

Document d'objectifs

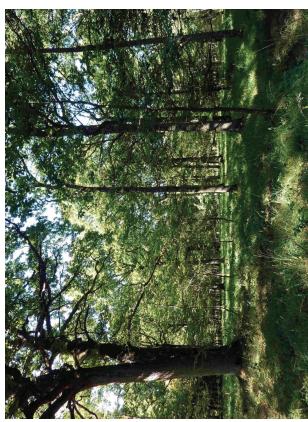
« Massif de Rambouillet
et
zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

Site désigné au titre de la Directive «Oiseaux»



Office National des Forêts



Sommaire

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Introduction : Présentation générale de Natura 2000
Fiche d'identité du site Natura 2000
Le Comité de pilotage

1- Rapport de présentation : diagnostic : Tableaux et synthèses

- Tableau 1 : Données administratives
- Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site
- Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol
- Tableau 4 : Données abiotiques générales
- Tableau 5 : Grands milieux
- Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)
- Tableau 7: Espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux »)

2- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

- Tableaux 8, 9, 10 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

3- Propositions de mesures de gestion

- Tableau 11 : Mesures
- Cahiers des charges et fiches actions
- Charte

4- Suivis

- Tableau 12 : Suivi des mesures
- Tableaux 13, 14, 15 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces

Conclusion

- Bibliographie**
- Abréviations et acronymes**
- Glossaire**
- Codes FSD**

Annexes

- Annexes générales
- Annexes aux tableaux dont les fiches « espèces cibles »
- Cartes

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 1112011 « MASSIF DE RAMBOUILLET ET ZONES HUMIDES PROCHES »

Maitre d'ouvrage

MEEDDE – Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE- IF)
Suivi de la démarche : Olivier Patrimonio

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Office National des Forêts et LPO,CORIF, CERF (sous-traitants)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : ROYER Elisabeth & Perthuis Alain **Cartographie :** Miller Pierre & Deville Marie

Contribution / Synthèse / Relecture : Groupe d'experts constitué dans le cadre de l'élaboration du DocOb

Validation scientifique : Arnal Gérard , Laloi David CSRPN et groupe d'experts

Inventaires complémentaires

Inventaires complémentaires de terrain (2009) sur les espèces "cibles" :

Arnaboldi Frédéric	ONF	Hy Josiane	Bonnelles Nature
Boullay Alexis		Langlet Emeline	LPO
Chasserieau Laurent	CERF	Laubin Alexandre	SMAGER
Chaussion Roland		Lebrun Pascal	SMAGER
Crançon Laure		Letourneau Christian	CERF, CORIF
Crançon Pierre	CORIF	Morrier Kévin	stagiaire ONF
David Fabienne	LPO-rapaces	Nadal Renaud	LPO-rapaces
Delecour Vincent		Paikine Olivier	LPO
Dieu Edouard	CERF	Perthuis Alain	ONF
Feinard Anais	CERF	Robineau César	CORIF
Giannesini Caroline	CERF	Sordello Romain	MNHN
Goudin Patrice	CERF	Thouin Frédéric	LPO
Hervé Guillaume		Tillon Laurent	ONF

Inventaire bibliographique : CORIF, CERF

Crédits photographiques (couverture)

« Jean Luc Témoin-ONF 2012» Forêt domaniale de Rambouillet, landes & pelouse Domaine national de Rambouillet, Etangs de Hollande

Référence à utiliser

ROYER E. (ONF)& Perthuis A. (2012) « Document d'objectif Massif de Rambouillet et zones humides proches -Site FR11 12011 », 80 pages (plus annexes).

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes concernées par le site Natura 2000	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
Angervilliers Auffargis Bourdonné Bullion Cernay-la-ville Châteaufort Clairfontaine-en-Yvelines Condé-sur-Vesgre Dampierre-en-Yvelines Elancourt Gambaiseuil Gazeran Grosrouvre Hermeyray La Boissière-Ecole La Celle-les-Bordes Le Mesnil-Saint-Denis Le Perray-en-Yvelines Les Bréviaires Les Essarts le Roi Les Mesnuls Levis Saint Nom Migny-les-Hameaux Montigny-le-Bretonneux Poigny-la-Foët Rambouillet Rochefort-en-Yvelines Saint Forget Saint Lambert Saint Léger-en-Yvelines Saint Rémy l'Honoré Senlis Sonchamp Trappes Vieille-Eglise-en-Yvelines Voisins-le-Bretonneux	Conseil régional, Agence des Espaces Verts : Marco BANCHI Conseil général des Yvelines : Yvan Sionneau Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : Valérie Bouat Communauté de communes du pays de Limours: Laetitia Cochet Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : François Hardy Grégoiry Patek Syndicat mixte de l'Etang des Noës : Michel Terrasson représenté par PNRHVC (Grégory Patek)	CSRPN : Gérard Arnal David Laloi CORIF: Jean Pierre Lair Christian Letourneau IPO : Stéphane Michel Olivier Patrimonio DDT : Pierre-Philippe Florid, Anne Marie Ropert Jonathan Dion Jacques Ponet Grégoire Dief ONF Olivier James Milène Gentilis Elisabeth Royer Domaine National de Rambouillet: Jean Marc Poiré	Syndicat des exploitants forestiers : Bruno Bourgine Propriétaire forestier : Diane de Saint Léger Jack Jeannot Fédération de Pêche : Daniel Aubry Stéphane Walczak Fédération de Chasse : Daniel Aubry Stéphane Walczak Comité de Courses d'Orientation des Yvelines : Christian Crenn Bonnelles Nature : Michel Di Maggio NaturEsonne : Rémy Delanoue R N St Quentin-en-Yvelines : Julien Godon Comité scientifique du SMAGER : Jean Guittet SARRAF: Jean Luc Lafèche Comité scientifique des RBD de Rambouillet : Gérard Grolleau

INTRODUCTION GENERALE

Le site « Massif de Rambouillet et zones humides proches » est centré sur le massif forestier de Rambouillet et la chaîne des Etangs de Hollande dont l'intérêt ornithologique est connu de longue date. La présence d'oiseaux d'intérêt communautaire, certains liés à la forêt, d'autres aux zones humides ou aux milieux ouverts ont amené à proposer un classement en Natura 2000.

Parmi ces oiseaux, 13 ont été déclarés « espèces cibles » de la ZPS, le site jouant un rôle dans leur préservation au plan national.

Une fois le contour défini, l'arrêté de désignation de « Massif de Rambouillet et zones humides proches » a été pris par le ministre en charge de l'écologie et du développement durable, le 25 avril 2006 (cf annexe G1).

Le DocOb a été réalisé en partenariat avec le CERF, le CORIF, la LPO, l'opérateur étant l'ONF pour la partie forêt et Alain Perthuis, ornithologue pour la partie Etangs , ce en concertation avec les acteurs locaux représentés dans les groupes de travail.

Après une phase d'inventaires en 2009 visant à préciser l'état des lieux de l'avifaune de la ZPS, la constitution de 3 groupes de travail (un groupe de travail « experts », 2 groupes de travail réunissant les acteurs locaux : l'un lié à la « forêt », l'autre aux « étangs », (composition voir annexe G2) en appui à la rédaction du DocOb a été actée à la réunion du Copil du 13 janvier 2010. Ces groupes de travail ont été réunis chacun 2 à 3 fois courant des années 2011 et 2012.

Remarque :

Pour faciliter la prise en compte et la lecture :

- une fiche par « espèce cible » a été rédigée reprenant les données générales puis les éléments propres à la ZPS en particulier les périodes où l'oiseau est le plus vulnérable ainsi que la carte de répartition dans le site. Ces fiches « oiseaux » sont mises en annexe (annexes tableau 7)
- de même, pour les propositions de mesures, figure en annexe une fiche par action et par type de milieu ainsi que la charte (annexes tableau 11)

NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces, de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 compte actuellement **27 000 sites pour les deux directives** (source MEDDTL). Il couvre 96 millions d'hectares (dont 20 millions d'hectares de territoires marins) ; **il correspond à 18% du territoire terrestre de l'Union européenne.**

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et est invité à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de son territoire.

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. La constitution du réseau français est une des réponses à ses responsabilités et engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannèsburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites** et couvre **6,9 millions d'hectares**, soit **12 % de la surface terrestre** du territoire métropolitain (chiffres MEDDTL, 2012), avec :

- 1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

9000 communes, représentant 15 millions d'habitants, sont ainsi concernées.

Natura 2000 en Ile de France

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, et la Bassée témoigne d'une zone d'influence médio-européenne en territoire francilien.

Les milieux naturels d'Ile-de-France se trouvent essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Paris et les trois départements de la petite couronne hébergent néanmoins quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont ainsi été **désignés pour l'Ile-de-France** :

- 25 sites au titre de la directive Habitats
- 10 sites au titre de la directive Oiseaux dont 1 chevauche en partie la région Picardie

La superficie totale est d'environ **98 500 hectares**, représentant environ **8 % du territoire** d'Ile-de-France.

Le dispositif Natura 2000 concerne ainsi près de 285 communes, soit 20 % de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

Les grands types de milieux concernés par Natura 2000 :

La plupart des sites Natura 2000 d'Ile-de-France sont des **sites composés d'une mosaïque de milieux remarquables**.

La répartition des grandes classes de milieux présents sur l'ensemble des sites Natura 2000 franciliens a pu être calculée à partir du Formulaire Standard de Données, donnant l'aperçu suivant :

Grands types de milieux	Représentativité %
Forêts	87 %
Zones humides	4,5 %
Pelouses calcaires	3,5 %
Landes	4 %
Cours d'eau	1 %

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « **Massif de Rambouillet et Zones humides proches** »
désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Date de l'arrêté de la ZPS : **25 avril 2006** (annexe G1)

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 11 12011**

Localisation du site Natura 2000 : **Île-de-France**

Localisation du site Natura 2000 : **Yvelines 96% Essonne 4%**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : **17110 hectares**

Prefet coordinateur : **Prefet des Yvelines**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Prefet des Yvelines**

Structure porteuse : **Etat**

Opérateur : **Office national des Forêts & A. Perthuis en partenariat avec LPO,CORIF, CERF (sous-traitants)**

Groupes de travail (composition mise en annexe G2):

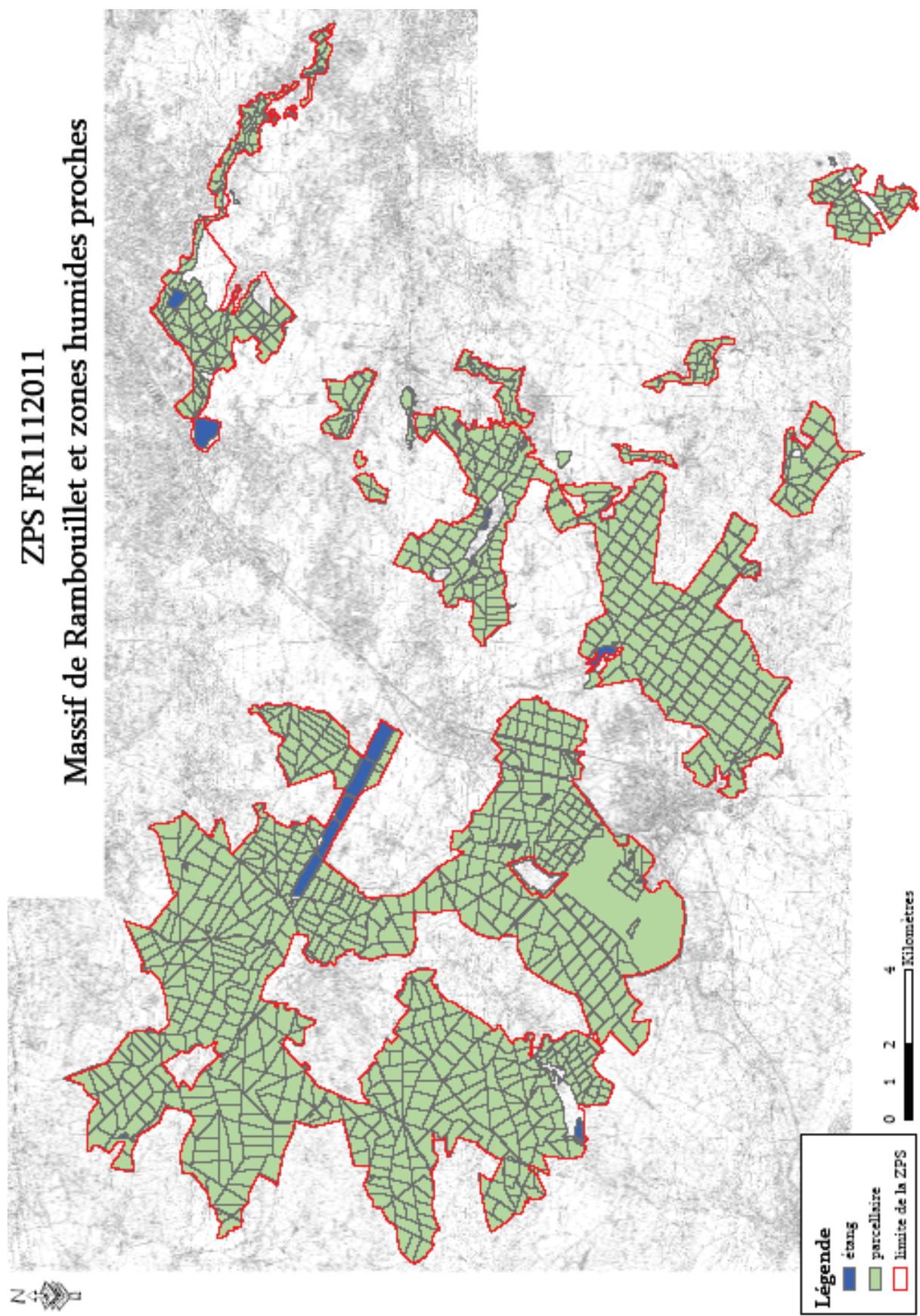
Groupe de travail « Experts»

Groupe de travail « Forêts et milieux associés

Groupe de travail « Etangs »

ZPS FR1112011

Massif de Rambouillet et zones humides proches



Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Monsieur le Préfet des Yvelines

Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Monsieur le Directeur départemental des territoires des Yvelines

Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Essonne ☐ ☐

Monsieur le Directeur de l'eau Seine-Normandie

Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France

Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines

Monsieur le Président du Conseil général de l'Essonne

Monsieur le Président du syndicat intercommunal du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ☐

Monsieur le Président de la Communauté de communes du pays Houdanais

Monsieur le Président de la Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines

Monsieur le Président de la Communauté de communes des Etangs

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Monsieur le Président de la Communauté de communes du pays de Limours

Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'Etang des Noës

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Angervilliers Clairefontaine-en-Yvelines Grosrouvre

Auffargis Condé-sur-Vesgre

Bourdonné Dampierre-en-Yvelines

Bullion Elancourt

Cernay la Ville Gambaiseuil

Chateaufort Gazeran

Saint-Rémy-l'Honoré

Senlis

Sonchamp

Trappes

Vieille-Eglise-en-Yvelines

Voisins-le-Bretonneux

Poigny-la-Forêt

Rambouillet

Rochefort-en-Yvelines

Saint-Forget

Saint-Lambert des Bois

Les Bréviaires

Les Essarts-le-Roi

Les Mesnuls

Lévis-Saint-Nom

Magny-les-Hameaux

Montigny-le-Bretonneux

Saint-Léger-en-Yvelines

Monsieur le Directeur de l'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts

Monsieur le Commissaire à l'aménagement du Domaine National de Rambouillet

Monsieur le Président du comité scientifique des Réserves Biologiques Domaniales de l'Office National des Forêts

Monsieur le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France

Monsieur le Responsable de l'antenne d'Ile de France de la LPO (ligue pour la protection des oiseaux)

Monsieur le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement

Monsieur le Président de la Fédération Interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines

Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la Pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Président du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles

Monsieur le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines

Madame la Présidente du Comité départemental de cyclotourisme des Yvelines

Monsieur le Président du Comité départemental d'équitation des Yvelines

Monsieur le Président de l'association Ile-de-France Nature

Madame la Présidente de l'association Yvelines environnement

Monsieur le Président de l'association Essonne Nature Environnement

Monsieur le Président de l'association Nature Essonne

Monsieur le Président de l'association des naturalistes des Yvelines

Monsieur le Président de la société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt

Monsieur le Président du Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt

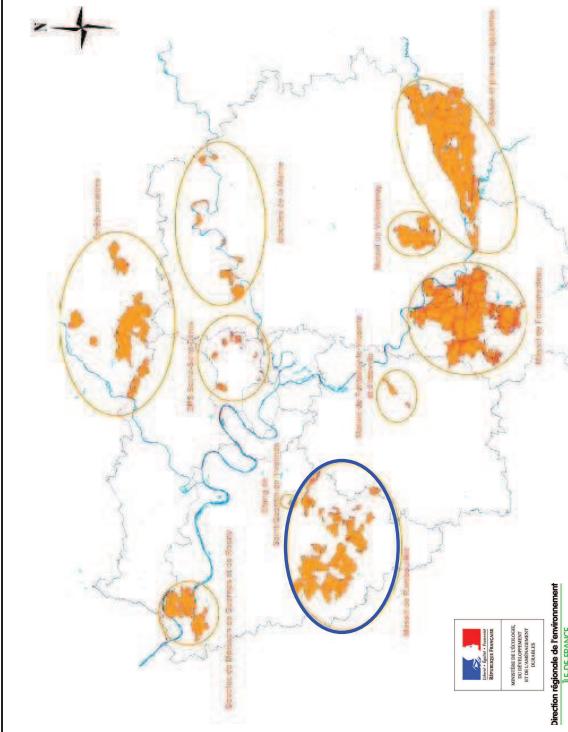
1- RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC : TABLEAUX ET SYNTHÈSES

DONNEES ADMINISTRATIVES : TABLEAU 1 ET SYNTHÈSE

Données administratives	Quantification	Qualification	Observations	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Île-de-France	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 sites ZPS relevant de la Directive « Oiseaux » ➤ 25 sites relevant de la Directive « Habitats » (14 ZSC, 11 SIC) 	DRIEE Île-de-France (2012)
Départements	2	Yvelines Essonne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 sites ZPS relevant de la Directive « Oiseaux » ➤ 13 sites relevant de la Directive « Habitats » (10 ZSC, 3 SIC) 	DRIEE Île-de-France (2012)
Communes	36	35 dans les Yvelines 1 en Essonne	Certaines communes sont regroupées en 3 communautés de communes et une en communauté d'agglomérations	FSD DRIEE Île-de-France
Habitants	189746	habitants	Les enjeux et impacts économiques et touristiques dépassent le cadre local du fait de la proximité de l'agglomération parisienne	Site des communes
Parcs naturels régionaux	1	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse	Propriétaire de 12 hectares sur le site « Tourbières & prairies tourbeuses des Yvelines » Partie prenante dans l'élaboration du DocOb (groupes de travail)	O.N.F : DocOb Forêt de Rambouillet et Tourbièresdes Yvelines (2007)
RNR	3	En bordure	Domaine d'Ors, Etangs de Bonnelles, Val et Coteaux de Saint Rémy	DRIEE Île-de-France
APB	1	En bordure	Etang de Baleine et Brûledoux (51 ha)	DRIEE Île-de-France
Natura 2000	3	1 site ZPS 2 sites ZSC	Les 2 ZSC relevant de la Directive « Habitats » sont inclus dans le site ZPS	DRIEE Île-de-France
Réerves Biologiques dominiales Dirigées	20	R.B.D en FD de Rambouillet	Surface : 1157 hectares, certaines forment les noyaux durs des 2 sites Natura 2000 Directive Habitats de la FD de Rambouillet	O.N.F : Aménagement forestier (2006) Plan de Gestion RBD (2009)
Réerves Biologiques dominiales Intégrales	2	R.B.I en FD de Rambouillet	Surface : 206 hectares à rôle important dans la conservation des oiseaux forestiers de l'annexe 1	DocOb Forêt de Rambouillet et Tourbièresdes Yvelines (2007)
Sites classés	16	Sites classés	Sans objet	O.N.F : Aménagement forestier (2006)
ZNIEFF type 1	33	ZNIEFF type 1	Zones à haute valeur écologique à la base de création des R.B dominiales et dont certaines sont en cours de réactualisation	DRIEE Île-de-France
ZNIEFF type 2	7	ZNIEFFF type 2		DRIEE Île-de-France
SAGE, SDAGE	3	SAGE	Ces SAGE font partie du SDAGE du Bassin de Seine Normandie	AESN

SYNTHÈSE

Le « Massif de Rambouillet et zones humides proches » est un des grands sites Natura 2000 d'Île-de-France.



Dixième site Natura 2000 d'Ile-de-France relevant de la Directive Oiseaux, il en complète la boucle sur l'ouest de la région.

Proche de la ZPS « Etangs de Saint Quentin », les liens avec celle-ci sont incontestables pour les oiseaux d'eau, au niveau de la chaîne des Etangs Hollandse, et de l'étang des Noës.

Il englobe 2 sites Natura 2000 relevant de la Directive Habitats « Forêt de Rambouillet » et « Tourbières et prairies tourbeuses des Yvelines » situés en majorité en forêt domaniale de Rambouillet (seuls 12 hectares appartiennent au PNRHVC).

Il concerne 36 communes où vivent près de 190 000 habitants: une en Essonne (Angervilliers), 35 en Yvelines (liste ci-dessous). Ces communes, de type urbain ou rural, ont des densités de population très variables : les plus petites sont Gambaiseuil avec 63 habitants puis Saint Lambert des Bois 402 habitants et les plus importantes: Trappes 29 817 habitants, Elancourt 28 038 habitants et Rambouillet 26 454 habitants.

'intérêt écologique de la ZPS se traduit par de multiples classements de certains secteurs: en ZNIEFF de type 1 et 2, en Réserves biologiques domaniales (20 RBD, 2 RBI), en sites Natura 2000 : 2 au titre de la Directive habitats dont le DocOb a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2007.

On peut signaler également en bordure de la ZPS, une Réserve naturelle de Saint Quentin ainsi que 3 réserves naturelles régionales (Domaine d'Ors, Etangs de Bonnelles, Val et Coteaux de Saint Rémy) et une APB (Etang de Baleine et Brûledoux).

Les communes de la ZPS

Ell Esselle : Aligéi viliels
Danc lea Xvollines : Uiffar

Dans les Yvelines : Aulnay-sous-Bois, Bourdonne, Bullion, Cérilly la Ville, Chateaumont, Clairmontaine-en-Yvelines, Conde-sur-Vesgre, Damville, Dampierre-en-Yvelines, Etiacourt, Gambois, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Celle-les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert des Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamp, Trappes, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux.

SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE : TABLEAU 2 ET SYNTHÈSE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Gestionnaire	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	3	Forêts domaniales: Rambouillet Port Royal Angerville	14 130 ha 687 ha 287 ha	O.N.F	Enjeux majeurs pour la conservation des espèces inféodées: - aux milieux forestiers en rapport avec la taille des massifs et la composition et la structure des peuplements - aux milieux ouverts associés	O.N.F
Propriétés de l'Etat	1	Domaine national de Rambouillet	856 ha	ONF & Bergerie Nationale		
Propriétés de la région	1	Forêt régionale : Port Royal des Champs	142 ha	A.E.V/O.N.F	Enjeux dans la conservation des espèces inféodées aux milieux forestiers et aux milieux ouverts associés	O.N.F
Propriétés du Département	2	Forêts départementales: Ronqueux Les Gaules	118 ha 41 ha	O.N.F		
Propriétés de l'Etat	2	Etangs Etat & collectivités: Etangs de Hollande Etang de la Tour	198 ha 17 ha	SMAGER SMAGER S.Y.M.E.N.	Enjeux majeurs pour la conservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques, en particulier sur la chaîne des étangs de Hollande	SMAGER S.Y.M.E.N. CASQY
Propriété communale	1	Etang des Noës	55 ha			
Communauté d'agglomération	1	Etang du Manet	16 ha			
Propriétés privées	7	Etangs privés : Vallée de la Guesle : Etang de Guipereux & Marais d'Angennes Vaux de Cernay : Etang de l'abbaye	90 ha 65 ha		Enjeux dans la conservation de certaines espèces inféodées aux milieux aquatiques pour l'étang de Guipereux	Propriétaires ou SIG ONF
		Bois privés Enclaves forestières Bois de Vaumurier	25 ha 35 ha		Pas ou peu d'enjeu identifié ailleurs sauf pour les parties boisées en continuité avec le massif forestier	
		Plaine agricole de Magny-les-Hameaux	145 ha			

SYNTHESE

Le site Natura 2000 est essentiellement assis sur des propriétés publiques appartenant

- à l'Etat : 3 forêts domaniales et le Domaine National de Rambouillet (ancien Domaine Présidentiel de Rambouillet, les Etangs de Holland, l'Etang de la Tour
- à la région Ile-de-France : Forêt régionale de Port Royal des Champs
- au département des Yvelines : Forêts départementales des Gaules et du Ronqueux
- à la communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines : Etangs du Manet
- à la commune du Mesnil saint Denis : Etang des Noës

La ZPS englobe également plusieurs propriétés privées qui présentent à ce jour un enjeu peu ou pas identifié pour les oiseaux « cibles » d'intérêt communautaire. Il s'agit de la plaine agricole de Magny les Hameaux située en bordure des 2 forêts de Port Royal (environ 150 ha), du bois de Vauvurier (35 ha), de 3 enclaves boisées de surfaces réduites (25 ha au total), de 2 étangs et leurs abords enclavés dans la forêt domaniale de Rambouillet (180 ha). Seul l'étang de Guiperreux, situé dans la vallée de la Guesle, a fait l'objet de quelques observations d'oiseaux relevant de l'annexe 1.

Les propriétés publiques sont gérées par différents organismes :

- l'ONF – Office National des Forêts– pour les forêts domaniales, régionale, départementales et pour partie le Domaine National de Rambouillet
- la Bergerie Nationale pour une partie du Domaine National de Rambouillet
- le SMAGER – Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion des Etangs et Rigoles– pour la chaîne des Etangs de Hollande, l'Etang de la Tour
- la CASQY– Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les Etangs du Manet, ces derniers formant une enclave dans la forêt domaniale de Port Royal
- le SYMEN –Syndicat Mixte de l'Etang des Noës – pour l' Etang des Noës

Signalons également 16 routes départementales, une route nationale, un tronçon d'autoroute, une voie ferrée traversant la ZPS et occupant une surface non négligeable (200 à 250 hectares).

Remarque générale :

Le présent DocOb est co-rédigé par 2 opérateurs, l'un s'intéressant particulièrement aux étangs ayant un rôle important dans la conservation des espèces « cibles » pour le site liées aux milieux aquatiques; la chaîne des Etangs de Hollande, l'étang des Noës, les Etangs du Manet, l'étang de Guiperreux, l'autre prenant en charge le restant, correspondant dans ses grandes lignes à la forêt et ses milieux associés. De plus, espèces et actions de conservation préconisées sont liées à 3 grands types de milieux : milieux forestiers, milieux ouverts associés et étangs.

Aussi, pour plus de clarté, les parties propres à ces milieux ont été rédigées en couleur différente: **milieux forestiers, milieux ouverts associés et étangs**, les **éléments communs** à toutes les espèces restant écrits **en noir**.

DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL : TABLEAU 3 ET SYNTHESE

(1) Nomenclature FSD pages 78 à 80

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100, 101, 102, 140	230 ha	Activités agricoles concernant essentiellement la Bergerie Nationale (partie du Domaine national). Les cultures (tricitale:35,5ha, mais ensilage: 13,5ha) et prairies (temporaires:108 ha, permanentes: 59 ha) sont entretenues pour les différents élevages de la Bergerie (poules pondeuses (biologiques), bovins, ovins, chevreuse: <i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1.</i> Prairies, milieux herbacés ras, de taille unitaire non négligeable sont de zones d'alimentation et/ou de nidification pour certains oiseaux de l'annexe 1 (alouette lulu, busard Saint-Martin, bondrée apivore...).	Site Bergerie Nationale Etude du périmètre d'extension du PNR Haute Vallée de Chevreuse: <i>Diagnostic écologique préliminaire des Domaines Présidentiels PNRHVC-2010</i>
Activités sylvicoles	160, 161, 162, 163, 164, 165	15500 ha environ	Activités relevant de la gestion forestière actées pour les forêts publiques dans les plans de gestion ou aménagements forestiers. Il s'agit de travaux de dégagements dans les jeunes peuplements, d'exploitation des bois par coupes d'éclaircies, d'amélioration ou de régénération dans les peuplements plus matures. <i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1.</i> Si la disparition d'espaces ouverts a un effet négatif sur les espèces liées à ces milieux, celle des boisements matures peut aussi être néfaste aux oiseaux forestiers; il s'agit donc de maintenir une répartition globalement favorable à l'ensemble des espèces similaire à l'existant. En période de reproduction, le dérangement, la modification de l'environnement immédiat du nid ou sa destruction impactent négativement les espèces.	<u>Partie « Forêts »:</u> ONF: Aménagements forestiers, Divers documents de gestion <i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1.</i> Toutes les espèces prioritaires de la ZPS bénéficient favorablement des mesures de gestion existantes, leur impact négatif relève de la période d'intervention si elle est mal ciblée.
Activités de gestion sur les étangs			Sur les étangs, il s'agit: - d'entretien par coupe et arrachage des saules sur l'ensemble des étangs pour faire reculer la saulaie et permettre la recolonisation de la roselière puis contrôle ultérieur des repousses par fauche - d'entretien des infrastructures (digues et vannes) - de gestion des niveaux d'eau - de gestion de la qualité des eaux (pollutions, eutrophisation) <i>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1.</i> Toutes les espèces prioritaires de la ZPS bénéficient favorablement des mesures de gestion existantes, leur impact négatif relève de la période d'intervention si elle est mal ciblée.	<u>Partie « Etangs »:</u> Réunions groupe étangs SMAGER PNRHVC

			<p><u>Partie « Forêts » :</u> ONF: Cahiers d'adjudication des chasses, Divers documents de gestion cynégétique Réunions groupe forêt</p>
			<p><u>En forêt :</u> Activités visant essentiellement à la régulation de la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier), plus accessoirement de chasse au petit gibier. (Voir bilan en annexe T 3.3) <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe I :</u> Il y a peu d'effet sur les oiseaux de l'annexe I, l'essentiel de l'activité cynégétique , hors chasse à courre,(1 novembre au 28 février en domania) ayant lieu généralement hors période sensible.</p>
			<p><u>Sur les étangs :</u> Chasse au gibier d'eau, à courre, battue de sangliers Contrôle des populations de rongeurs aquatiques par piégeage (rat musqué et ragondin). <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe I :</u> Le contrôle des populations de sanglier bénéficie favorablement aux espèces prioritaires de la ZPS qui nichent dans les roselières. Les activités cynégétiques sont potentiellement sources de dérangements, principalement pour le butor étoilé.</p>
			<p>A signaler pour l'ensemble de la ZPS: l'importance de la régulation des populations de sangliers, ceux ci pouvant jouer un rôle non négligeable dans la prédatation des couvées des oiseaux nichant au sol.</p>
			<p><u>En forêt :</u> La pêche de loisirs est limitée à certains étangs, la pêche à la ligne est autorisée sur des sections localisées de berges, le ré- empoissonnement est soumis à accord préalable. (bilan en annexe T 3.3) <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe I :</u> Aucune observation d'espèce de l'annexe I n'est notée sur les étangs forestiers actuellement loués à la pêche.</p>
			<p><u>Partie « Forêts » :</u> ONF: Cahiers d'adjudication, Divers documents de gestion Réunions groupe forêt</p>
			<p><u>Sur les étangs :</u> Uniquement pêche de loisir sur la majorité des étangs depuis les rives et en barque sur l'étang Saint-Hubert <u>Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe I :</u> Les activités piscicoles sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS</p>
			<p><u>Partie « Etangs » :</u> Réunions groupe étangs</p>
			<p>SMAGER SYMEN</p>

		En forêt : Activités importantes sur ces forêts publiques de la grande couronne vouées à l'accueil et qui reçoivent tous types de public: familles, groupes de randonneurs, associations sportives s'adonnant à la promenade ou la course à pied, au VTT ou vélo, à cheval ou utilisant des espaces aménagés pour le pique nique, ou réservés aux scouts sans oublier la cueillette de champignons entre septembre et novembre. <i>(Voir bilan en annexe T 3.4)</i>	Partie «Forêts» : ONF : Aménagements forestiers Bilans d'activités touristiques CREDOC
		Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 : L'importance des manifestations (effet de nombre), et leurs périodes (surtout entre mai et octobre) peuvent avoir un impact très négatif si elles ont lieu à proximité des nids.	Réunions groupe forêt
		Sur les étangs : - Aire d'accueil au grand étang de Hollande (50000 visiteurs/ an) - Activités de loisirs sur les plans d'eau: baignade et pédalo sur le grand étang de Hollande, canoë sur l'étang de la Tour - Randonnées (pédestres, cyclistes et équestres) sur les digues et chemins - Manifestations ponctuelles (enduro carpe sur les étangs des Noës et de la Tour) - Activités non contrôlées (activités ci-dessus hors des zones et horaires autorisés, plongeurs, course triathlon, modélisme, entraînements de l'armée, des pompiers, de la police...)	Partie « Etangs » : Réunions groupe étangs SMAGER CASQY
		Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 : Les activités touristiques sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS.	
Tourisme	FD Rambouillet : 11 à 17 millions de visites par an Données non disponibles ailleurs	50000 visiteurs par an sur la base de loisirs du grand étang de Hollande. Données non disponibles pour les autres sites	Partie « Etangs » : Pâturage extensif sur la chaîne des étangs de Hollande en 2012 Curage des vases de l'étang du Manet (20000m ³) en projet Création d'un observatoire à l'étang de Saint-Hubert Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 : Ces projets peuvent être bénéfiques pour les espèces prioritaires de la ZPS.
		Sur les étangs : Projets Sur les étangs	Partie « Etangs » : Réunions groupe experts, groupe étangs, SMAGER PNRHVC CERF CORIF
		910, 140, 600 Autres	En forêt : Comptages dans le cadre de différents programme nationaux (Rapaces, STOC...) assurés par le CORIF et les associations naturalistes (CERF, Bonnelles-Nature...). Sur les étangs : Suivi scientifiques : inventaires, comptages, baguages. Exercices militaires (stationnement hélicopté au dessus des étangs) Effets positifs ou négatifs sur les oiseaux de l'annexe 1 : Les activités scientifiques sont potentiellement sources de dérangements pour toutes les espèces prioritaires de la ZPS.

SYNTHESE

La ZPS se caractérise par un ensemble d'activités qui relèvent principalement de la gestion (gestion forestière, gestion des étangs, gestion cynégétique..) ou des loisirs, ces derniers étant particulièrement importants dans la région à la plus forte densité de population de France.

Milieux forestiers et associés

La ZPS est majoritairement constituée de forêts; pour une meilleure lisibilité, les différentes activités ont été recensées sous forme de tableaux placés en annexes (T3.1 à T3.4).

Activités agricoles

Elles sont essentiellement liées à la Bergerie Nationale qui fait partie du Domaine National de Rambouillet (comme mentionné plus haut, aucune espèce de l'annexe 1 n'a été observée sur les autres surfaces agricoles du site). Ces activités concernent moins de 2 % de la surface de la ZPS (230 ha).

Il s'agit de cultures fourragères à destination des différents troupeaux élevés dans l'exploitation : bovins et ovins dont le mouton de Méritnos pour lequel la Bergerie est conservatoire génétique national de la race.

Depuis près de 20 ans, la Bergerie Nationale s'est orientée vers une démarche de développement durable, aussi bien en matière d'agriculture, que d'aménagement du territoire, d'éducation à l'environnement ou du tourisme rural.

Vitrine de l'agriculture durable, elle assure aujourd'hui l'autonomie alimentaire de ses différents élevages et a opté pour une réduction drastique des produits phytosanitaires et des engrangements chimiques et pour un élevage avicole biologique. Certains oiseaux de l'annexe 1 fréquentent ces prairies rases et cultures riches en insectes, pour s'alimenter. Milieux de prédilection de l'alouette lulu, ils sont également appréciés par le busard Saint-Martin ou la bondrée apivore.

Gestion forestière

La gestion forestière concerne essentiellement les forêts « publiques » de la ZPS (forêts domaniales, régionales, départementales)

Aménagements forestiers (cf annexe T3.1):

L'aménagement forestier définit les modalités de gestion des peuplements forestiers au niveau du traitement à appliquer (futaie régulière, futaie irrégulière, TSF en conversion...), les essences objectifs et d'accompagnement (en lien avec les DILAM, les catalogues de stations forestières...) ainsi que les âges et diamètres d'exploitabilité.

Il définit également les surfaces des différents groupes de peuplements (en particulier le groupe de régénération), induisant ou modifiant ainsi des structures de paysages forestiers recherchées par certaines espèces –oiseaux en particulier- écartées par d'autres.

Travaux forestiers (cf annexe T3.2):

Les modalités générales sont définies dans le référentiel des travaux sylvicoles de la Direction Territoriale Ile-de-France- Nord-Ouest de l'ONF (version 2011). Des recommandations environnementales peuvent être envisagées dans leur mise en œuvre (période, pas de temps, échelonnement sur un secteur...) aussi bien pour les travaux forestiers que pour ceux liés à l'infrastructure.

Exploitations forestières (cf annexe T3.2):

Outre le changement local de structure du paysage mentionné plus haut, la période d'exploitation peut avoir une influence sur les oiseaux forestiers.

Different types of cuts are put in place to ensure improvement and the renewal of forest plantations :
- coupe rases (last cut definitive in natural regeneration, or before plantation - resinous essential)
- coupe partielles (regeneration, improvement).

New general clauses of sale in July 2008 (ref: vente des bois des forêts publiques, les textes essentiels- ONF mars 2008)

L'interdiction de tout ou partie de l'exploitation est possible pendant des périodes déterminées de l'année (art 16-3, 16-4) selon :
- le règlement national d'exploitation forestière

- des clauses particulières définies pour chaque article.

Ainsi, pour les forêts de la ZPS, le débardage peut être suspendu en cas de sols trop engorgés et dans les zones très fréquentées, le délai de coupes peut être réduit ou l'exploitation « hors feuille » interdite pour des raisons d'impact visuel.

Activités cynégétiques en forêt :

Pour les forêts, publiques, par le Contrat Etat -ONF en date du 24 juin 2006, l'ONF s'est engagé à participer à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique visant d'une part, à protéger les cultures riveraines d'une trop forte pression de la faune et d'autre part, à assurer les régénération des peuplements forestiers à coût économique acceptable et sans protection. Cet engagement est repris au niveau territorial en Ile-de-France-Nord-Ouest, avec en particulier, le suivi de bio-indicateurs destinés à mieux connaître les populations de cervidés. Sur l'Agence ONF de Versailles - qui comprend la quasi totalité des forêts de la ZPS - les modes de chasse visent à une régulation du « grand gibier » satisfaisante (cervidés, cerf et chevreuil et surtout sanglier) et adaptée au contexte de forêts péri-urbaines fréquentées, et ce, avec un objectif de sécurité maximale. Les modes de chasse pratiqués dans les forêts publiques de la ZPS, leurs périodes ainsi que les espèces chassées sont récapitulées dans le tableau annexe T3.3

Pêche sur les étangs forestiers:

Seule, la forêt domaniale de Ramboillet est concernée. Sept étangs (voir annexe T3.3) sont loués à différentes associations de pêche. L'amicale des pêcheurs rambolitains, qui loue la pêche sur 3 étangs, regroupe 450 adhérents. Aucune espèce de l'annexe 1 n'a été notée sur les étangs actuellement loués à la pêche.

Tourisme:

Seules, les forêts publiques sont concernées. Ainsi, le principe général d'accueil des forêts publiques au niveau de l'Agence ONF de Versailles est le suivant: chacun a libre accès à la forêt domaniale comme aux forêts régionale ou départementales, à l'exception des Domaines Présidentiels (650 ha) et du domaine du Planet (113 ha).

Toutefois, une autorisation de l'ONF reste nécessaire pour toute manifestation de plus de 20 participants en forêt domaniale et sur avis du propriétaire hors forêt domaniale, l'objectif étant d'en assurer de bonnes conditions de sécurité, de rejeter les manifestations portant atteinte à la forêt ou occasionnant la gêne aux autres usagers, de limiter l'impact sur la flore et la faune. Toute manifestation de nuit est en principe refusée..

L'autorisation est soumise au respect d'un règlement transmis au demandeur.

Si la fréquentation de la Forêt domaniale de Port Royal est importante, essentiellement sur le Bois de Trappes, du fait de sa proximité avec l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, c'est la forêt domaniale de Rambouillet du fait de ses dimensions et de la variété de l'offre, qui est la plus sollicitée en terme d'accueil du public tant en nombre qu'en types de manifestations. Une réflexion générale a donc été menée aboutissant à l'élaboration d'un schéma stratégique d'accueil visant à répondre à la demande tout en l'organisant. Il est prévu qu'à terme, chaque forêt soit dotée de ce schéma stratégique.

Equipements d'accueil, types de fréquentation et leur importance sont récapitulés par forêt sur le tableau annexe T3.4.

En conclusion, pour peu qu'on puisse en adapter les modalités (périodes surtout) pour en limiter les impacts potentiels, les activités de gestion sont compatibles et peuvent même contribuer à la conservation des différentes espèces de l'annexe 1 liées aux forêts, milieux associés et agricoles, car elles participent au maintien des habitats qui leur sont nécessaires (jeunes peuplements, vieux boisements, landes, prairies, cultures et pelouses rases). Le point le plus problématique reste le haut niveau de fréquentation qui nécessite de contrôler et limiter le dérangement sur les secteurs sensibles à certaines périodes de l'année.

Pour les étangs,

Les activités de gestion concernent:

- les niveaux et débits d'eau réglementés avec schématiquement un remplissage hivernal puis la recherche d'un compromis pour la qualité des milieux naturels
- la qualité des eaux, avec des reliquats de pollutions anciennes au PCB et par des hydrocarbures sur l'étang du Manet,
- l'entretien des infrastructures (digues et vannes) réalisé de septembre à décembre surtout par contrôle de la végétation
- le contrôle par coupe et arrachage de la saulaie sur la chaîne des étangs de Hollande principalement de septembre à janvier qui s'étend sur le pourtour de certains étangs avec un objectif de recul d'une vingtaine de mètres.

Le curage de l'étang du Manet est en cours de programmation par la CASQY.

Les activités cynégétiques n'intéressent pour partie que la chaîne des étangs de Hollande, ceux de Manet, des Noës et de la Tour étant hors chasse. Elles sont pratiquées sur le gibier d'eau de fin août à début décembre sur les étangs Bourgneuf (Association des Bréviaires pour 20 fusils), Corbet et Pourras (sous gestion d'un particulier pour 6 fusils). La chasse à courre reste occasionnelle sur le site. Des battues de sangliers sont pratiquées en automne/hiver sur l'ensemble des étangs et le contrôle essentiellement par tir des ragondins et rats musqués est réalisé par 4 piégeurs agréés.

La pêche est gérée par des associations, et se pratique à partir des digues pour l'ensemble des étangs, des rives pour le petit étang de Hollande, l'étang de Bourgneuf ainsi que celui de la Tour, en barque sur celui de Saint-Hubert avec une limitation de 10 unités et à au moins 30 mètres des roselières. Un enduro carpe est organisé une fois par an par la Fédération de Pêche sur les étangs des Noës et de la Tour.

Les activités de loisirs sont très développées sur le Grand étang de Hollande autour de la base de loisirs. Sont pratiqués la baignade, le pédalo, le canoë (étang de la Tour), la location de vélos et l'accrobranche en période estivale. Parmi les activités non contrôlées il convient de signaler la pratique du quad sur le site du Manet ainsi que le tourisme aérien qui prend en enfilade la chaîne des étangs de Hollande.

Le baguage ornithologique se limite à deux opérations annuelles dans le cadre du programme national STOC .

Les suivis ornithologiques se pratiquent de manière privilégiée à partir de digues et ponts. Certains suivis et inventaires nécessitent l'accès aux rives des étangs.

En conclusion, les étangs concentrent un panel d'activités d'entretien, d'accueil du public, de chasse, de pêche, qui, non encadrées, peuvent par leur conjugaison être préjudiciables à la conservation des espèces prioritaires de la ZPS mais dont les pratiques actuelles ne semblent pas avoir posé de problème majeur. Au chapitre de l'entretien du milieu, le contrôle de la végétation forestière sur les bords et zones d'atterrissement apparaît de tout premier ordre. La canalisation des activités de loisirs, tout particulièrement aux alentours des roselières mérite d'être réfléchie.

Les gestionnaires institutionnels de ces milieux sont très sensibles aux problématiques de conservation de la biodiversité.

DONNEES ABIOTIQUES GENERALES : TABLEAU 4 ET SYNTHESE

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Géologie	4 grands faciès géologiques	<p>4 grands types de faciès géologiques d'origine sédimentaire se déclinant suivant la topographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formations superficielles éoliennes : limons des plateaux et sables soufflés * Plateaux d'argiles à meulières plus ou moins remaniées et contaminées par des apports de sables de Lozère grossiers et argileux ou des sables de Fontainebleau. * Sur pentes, sables de Fontainebleau en place (avec parfois chaos gréseux) * Colluvions et alluvions de bas de pente 	Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne G Bailly et al Sol-Conseil Strasbourg Nov 2001 DocOb Sites FR 1100796 & 1100803 ONF nov 2007
Hydrologie, hydrographie	<p>21 cours d'eau de faible puissance et plus ou moins pérennes traversent la ZPS dont les plus importants sont : ru des Brûlins, ru des Ponts Quentins et de l'Etiang Neuf, Vesgre, Guesle, Mérandaise, Rhodon, ru de Gironde, Yvette, Ru des Vaux, Ru de la Celle, Drouette , Ru de la Cloye, sans compter les rigoles. 3 rivières longent la ZPS: Guéville, Aulne et Rabette. Ils circulent au fond de vallons souvent encassés et généralement orientés Nord-Ouest/ Sud-Est.</p> <p>La ZPS renferme également un réseau important de mares et d'étangs d'origine artificielle. Parmi eux, la chaîne des Etangs de Hollande (Etangs de Saint Hubert,Pourras, Corbet, Bourgneuf), et l'étang des Noës jouent un rôle déterminant dans la conservation des oiseaux prioritaires liés aux milieux aquatiques. L'Etiang de la Tour, l'Etiang Neuf de Gambaiseuil, l'Etiang de la Porte Baudet, l'Etiang de Guipeiroux sur le massif de Rambouillet, les Etangs du Manet en Forêt de Port Royal ont un intérêt moindre</p>	<p>21 cours d'eau de faible puissance et plus ou moins pérennes traversent la ZPS dont les plus importants sont : ru des Brûlins, ru des Ponts Quentins et de l'Etiang Neuf, Vesgre, Guesle, Mérandaise, Rhodon, ru de Gironde, Yvette, Ru des Vaux, Ru de la Celle, Drouette , Ru de la Cloye, sans compter les rigoles. 3 rivières longent la ZPS: Guéville, Aulne et Rabette. Ils circulent au fond de vallons souvent encassés et généralement orientés Nord-Ouest/ Sud-Est.</p> <p>La ZPS renferme également un réseau important de mares et d'étangs d'origine artificielle. Parmi eux, la chaîne des Etangs de Hollande (Etangs de Saint Hubert,Pourras, Corbet, Bourgneuf), et l'étang des Noës jouent un rôle déterminant dans la conservation des oiseaux prioritaires liés aux milieux aquatiques. L'Etiang de la Tour, l'Etiang Neuf de Gambaiseuil, l'Etiang de la Porte Baudet, l'Etiang de Guipeiroux sur le massif de Rambouillet, les Etangs du Manet en Forêt de Port Royal ont un intérêt moindre</p>	Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne G Bailly et al Sol-Conseil Strasbourg- Novembre 2001
Climat	<p>Pluviométrie moyenne : 695 mm/an à Trappes 650,6 mm/an à Dourdan</p> <p>Température moyenne annuelle: 10,7°C à Trappes 11,2°C à Dourdan</p>	<p>Climat à tendance océanique altéré à ensoleillement modéré ,hiver froid et faible pluviosité assez uniformément répartie dans l'année</p>	<p>Données Météo-France recueillies sur 30 ans- 1971-2000</p> <p><u>Stations de référence:</u> Trappes, nord de la ZPS Dourdan, située au sud</p> <p>Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne G Bailly et al Sol-Conseil Strasbourg- Nov 2001</p>

Pédologie	5 grands types de sols	Nature et répartition des sols sont liées aux formations géologiques sous-jacentes et à leur position topographique: Plateaux et versants: - Sols podzolés et filtrants sur matériaux sableux - Sols bruns et lessivés souvent hydromorphes sur limons - Sols très argileux et hydromorphes sur argile à meulière Bas de pente et vallons: - Sol colluviaux souvent filtrants et profonds - Sols hydromorphes à gley au niveau de l'émergence de la nappe	DocOb Sites FR1100796 & 1100803 ONF nov 2007
Topographie	Altitude moyenne :160 m Point culminant: 184 m Point le plus bas : 94 m 3 grands types topographiques Plateaux : 70 à 80 % Versants : 10 à 15 % Vallées : 10 à 15 %	Le relief général est constitué de plateaux et vallées de faible altitude (< 180 mètres) orientés Nord-Ouest/ Sud-Est. On peut ainsi distinguer quelques grands types de paysages : * Plateaux à faible pente * Versants aux pentes abruptes et sèches * Vallons parfois encaissés ou vallées plus larges et marécageuses où circulent les ruisseaux alimentant roselières et étangs	Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne G Bailly et al Sol-Conseil Strasbourg- Nov 2001

SYNTHESE

Géologie, pédologie

L'histoire géologique intéressant le territoire de la ZPS peut se résumer à quatre phases majeures:
Le dépôt de craie à silex du Sénonien à la fin de l'ère Secondaire lors de la transgression marine du Crétacé supérieur (environ 65 millions d'années)

Une succession de dépôts sédimentaires à l'ère Tertiaire (Paléocène, Eocène et Oligocène) résultant de 5 transgressions marines entre 55 et 25 millions d'années

Un aplatissement des reliefs formés et un retrait définitif de la mer à la fin du Tertiaire (Miocène, Pliocène) avec sous climat tropical :
- épandage de dépôts sableux en provenance du Massif Central (sables de Lozère)
- grésification des sables et meulierisation des calcaires (formation d'argile et de meulières)

L'enfoncement des vallées et les actions périglaciaires au quaternaire avec dépôts limoneux éoliens (loess)
Découlant de ces événements successifs, divers facies géologiques peuvent être observés à l'affleurement:
- des formations superficielles éoliennes généralement peu épaisse: limons des plateaux, dépôts sous climat froid et sables soufflés venant de sables de Fontainebleau repris par le vent.

- l'entablement des plateaux constitué d'argiles à meulières provenant de la silicification sous climat tropical des marnes et calcaires, plus ou moins remaniées par cryoturbation, parfois contaminées par des apports de sables de Lozère grossiers et argileux ou des sables de Fontainebleau purs et fins.
- des formations sur pentes: sables de Fontainebleau en place (avec parfois chaos gréseux sommital) recouverts par des colluvions plus ou moins mélangées de sable, limon et argile.
- des formations en bas de pente: colluvions de natures variées et alluvions

Ces faciès géologiques sont souvent imbriqués, générant une mosaïque complexe de sols dont les limites sont souvent difficiles à préciser. On peut cependant calquer la répartition et la nature des sols sur leur position topographique et les formations géologiques sous-jacentes, celles-ci étant à l'origine de forts contrastes vis-à-vis de leur capacité de rétention de l'eau.

On observe ainsi une gamme de sols se déclinant sous 3 grands types:

- sols filtrants, secs et chouds sur sables au niveau des pentes
 - sols hydromorphes des plateaux sur argiles
 - sols engorgés de fond de vallées au niveau de la nappe
- Ces différents sols sont le support d'une grande diversité de milieux offrant des capacités d'accueil variées pour les espèces, en particulier les oiseaux qui trouvent ainsi de grands espaces forestiers, des paysages ouverts de landes et pelouses sèches ou des zones humides à roselières et étangs favorables à leur développement sur le site.

Hydrologie, hydrographie

Sur le substrat imperméable des plateaux argileux, circulent des rus essentiellement alimentés par des eaux de ruissellement collectées dans des bassins versants réduits. Leur débit est très faible et ils s'assèchent l'été.
En bas de pente, alimentées par l'aquifère des Sables de Fontainebleau, d'autres sources plus abondantes sont à l'origine de zones humides et de ruisseaux plus importants. Ces cours d'eau de faible puissance, souvent pérennes, parcourrent des vallées souvent abruptes et étroites et orientées Nord-Ouest/ Sud-Est.
Ainsi, la ZPS est sillonnée de nombreux ruisseaux et rigoles ; ces dernières, parfois longues de plusieurs kilomètres, font partie du réseau de rigoles du alimentant les bassins du château de Versailles.

Ce réseau est complété par divers plans d'eau, mares, et étangs. Si les mares sont parfois d'origine naturelle, elles ont été le plus souvent reprofiliées ou creusées comme les mares abreuvoirs ou les mares de plateau, souvent vestiges d'anciennes carrières d'extraction de meulière. Ces mares forment des semis denses sur certains secteurs. Des étangs ont également été créés, la plupart au Moyen Age, à des fins piscicoles, l'eau étant retenue par des digues barrant les fonds de vallée. D'autres ont été creusés à la fin du XVIII^e siècle, pour alimenter le réseau de rigoles du château de Versailles. Parmi ces derniers, la chaîne des Etangs de Hollande (Etangs de Saint Hubert, Pourras, Corbet, Bourgneuf, surtout), l'Etang de la Tour et l'Etang des Noës jouent un rôle particulièrement important pour les oiseaux de la ZPS liés aux milieux aquatiques. Quant aux étangs intra-forestiers dont le réseau est particulièrement important sur le massif forestier de Rambouillet, avec près de 20 grands étangs intra-forestiers totalisant près de 50 hectares, seuls certains (comme les 2 étangs du Manet enclavés dans la Forêt domaniale de Port Royal) sont visités irrégulièrement.

Climat (stations de référence : Trappes en limite nord de la ZPS, également Dourdan au sud)

Le climat de la ZPS peut être rattaché à celui du sud-ouest du Bassin Parisien. Il s'agit d'un climat à tendance océanique altéré, caractérisé globalement par un ensoleillement modéré (environ 1750 à 1800 heures par an), un hiver froid (3,5°C) et une faible pluviosité (695 mm avec de fortes variations d'une année sur l'autre) ; celle-ci est assez uniformément répartie dans l'année, avec cependant un léger maximum hors saison de végétation ; seuls 2 mois sub-secs sont observés : Juin et Juillet, le mois le plus sec étant le mois de Mars.

Remarques :

Le nombre de jours de gelée, estimé à 53 jours au niveau de la station de Trappes, semble plus important au niveau des massifs forestiers où l'on note de fréquentes gelées tardives sur certains secteurs.

En relation avec le substrat, la topographie ou l'orientation, des microclimats s'installent créant des trous à gelées ou des milieux très secs et thermophiles sur substrats sableux, en particulier les versants exposés au sud.

Des brouillards locaux peuvent compenser les déficits hydriques en position de pente exposée au Nord ou Nord-Ouest (ubac). Les vents, rarement violents mais fréquents sont à dominance ouest ou sud-ouest.

Topographie

Le relief général, constitué de plateaux et vallées de faible altitude (inférieure 180 mètres) orientés Nord-Ouest/Sud-Est, se répartit en 3 grands types d'inégalé importance :

* Plateaux à faible pente (pente < 5 %)

* Versants aux pentes abruptes et sèches (pente >20%, allant jusqu'à 60%)

* Vaillons parfois encaissés ou vallées plus larges et marécageuses où circulent les ruisseaux alimentant roselières et étangs.

L'essentiel de la ZPS est constitué de plateaux à argiles sur sables peu élevés (altitude moyenne 160 m), fortement entaillés par des cours d'eau qui ont creusé des vallées plus ou moins abruptes et étroites.

Le point culminant de 184 mètres se situe en Forêt domaniale de Rambouillet au Chêne Baudet. C'est également en Forêt domaniale de Rambouillet que les altitudes les plus faibles sont atteintes au niveau de l'Etang Neuf de Gambaiseuil (111m), à l'aval du ru de la Claye (105m) et sur le ru des Vaux, en limite de la Côte brûlée sur la commune de Semlisse (94 m).

GRANDS MILIEUX TABLEAU 5 ET SYNTHÈSE (EN LIEN AVEC GRANDS MILIEUX DÉCRITS DANS FSD)

Grands milieux (1)	Taux de recouvrement du site (2)	Principaux milieux concernés (3)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (3)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (3)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts (hors jeunes peuplements)	80 %	Chênaies, chênaies mélangées Forêts résineuses	Bondrée apivore Pic mar Pic noir	<u>Menaces</u> Disparition des stades âgés des chênaies Exploitations forestières Dérangement en période de reproduction <u>Compatibilités :</u> Objectifs des aménagements forestiers (essences-objectifs, diamètres d'exploitabilité, surfaces du groupe de régénération...) Période des interventions	Réunions groupes Experts & forêt Aménagements forestiers (ONF)
Prairies de fauche et pâturages	< 2 %	Prairies pâturees et/ou fauchées	Busard saint Martin Alouette lulu Bondrée apivore	<u>Menaces</u> Fermeture du milieu par manque d'entretien régulier <u>Compatibilités :</u> Période d'entretien	
Rivières, ruisseaux	65 kms	Boisements rivulaires Berges meubles	Martin-pêcheur d'Europe	<u>Menaces :</u> Pollutions, dérangements <u>Compatibilités :</u> Maîtrise des dérangements Gestion conservatoire des boisements rivulaires Installation possible de sites artificiels de reproduction	
Zones humides (liées aux étangs)	2 %	Roselière	Blongios nain Butor étoilé Busard des roseaux	<u>Menaces :</u> Gestion des niveaux d'eau Dérangements <u>Compatibilités :</u> Entretien des roselières Maîtrise des dérangements Contrôle des espèces envahissantes	Réunions groupe Experts groupe étrangs
Plans d'eau		Etang	Balbuzard pêcheur Sterne pierregarin	<u>Menaces :</u> Dérangements <u>Compatibilités :</u> Installation possible de sites artificiels de reproduction Maîtrise des dérangements Contrôle des espèces envahissantes	

				<u>Menaces</u> Fermeture du milieu par manque d'entretien, Types de cultures, amendements <u>Compatibilités:</u> Période d'entretien Limitation d'intrants, jachère périodique	<u>Réunions groupes</u> Experts & forêt <u>Aménagements</u> forestiers (ONF)
Cultures	< 1 %	Millieux ouverts	Busard saint Martin Alouette lulu Bondrée apivore	ZPS traversée par une voirie publique de 16 routes départementales, une route nationale, un tronçon d'autoroute, une voie ferrée d'entreprise occupant 200 à 250 hectares. La surface de la voirie privée (routes & layons forestiers, chemins des étangs) est prise en compte avec les milieux qu'ils desservent.	SIG ONF
Infrastructures				<u>Menaces</u> Fermeture des milieux par boisement naturel ou plantations, <u>Période des travaux forestiers</u> Dérangement en période de reproduction <u>Compatibilités:</u> Objectifs des aménagements forestiers (surfaces du groupe de régénération, surface et localisation des coupes rases résineuses et plantations ...) Période des travaux forestiers, ou d'entretien de landes	
				<u>Menaces</u> Landes, friches, clairières intraforestières Alouette lulu Fauvette pitchou Engoulement d'Europe <u>Premiers stades</u> forestiers après coupes rases ou définitives <u>Autres:</u> Millieux ouverts associés à la forêt	<u>Réunions groupes</u> Experts & forêt <u>Aménagements</u> forestiers (ONF)

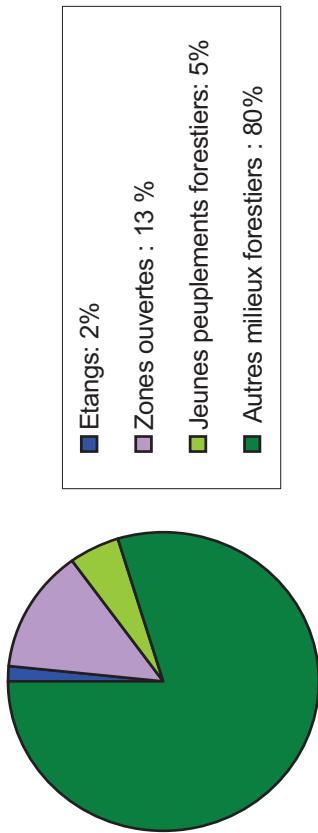
1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

SYNTHÈSE

La richesse de l'avifaune est liée à la diversité et la complémentarité des milieux rencontrés dans la ZPS :

- Milieux forestiers essentiellement à base de peuplements feuillus (chênes) mais aussi de résineux (pins)
Zones ouvertes agricoles, landes sableuses, friches, clairières intra-forestières, ainsi que les premiers stades de régénération forestière
Milieux aquatiques, dont les étangs et en particulier la chaîne des Etangs de Hollande

Ces différents milieux sont très inégalement représentés sur la ZPS comme le montrent les estimations du tableau et le schéma suivant :



Pourtant, ce sont sur les étangs -habitat couvrant moins de 5% de la ZPS- que sont présentes l'essentiel des espèces de l'annexe 1 du site, celle-ci étant en majorité inféodées aux milieux aquatiques, parmi ceux-ci, signalons en particulier, l'intérêt majeur de la chaîne des étangs de Hollande.

Pour les milieux forestiers et associés,

Ce sont les premiers et derniers stades du cycle sylvicole qui sont dans la ZPS, les plus favorables aux espèces « cibles » d'intérêt communautaire.

Les vieilles feuillues, les chênaies matures, ainsi que la présence d'îlots de vieux bois et d'arbres à cavités, dépeignant ou morts sont propices à l'installation des pics.

A l'inverse, les régénération sont fréquentées par l'engouement d'Europe qui peut rester fidèle au même secteur tant que les peuplements ne sont pas totalement fermés et ne dépassent pas quelques mètres de haut (généralement 3 à 5 m), tandis que l'aloëte lui peut s'installer dans les très jeunes plantations de pins, ses milieux de prédilection étant cependant les pelouses et prairies rases ...

L'engouement d'Europe, et la fauvette pittoche fréquentent également les zones ouvertes intra-forestières, les landes étant leurs habitats préférés.

Actuellement, on constate sur la ZPS une augmentation des populations tant chez le pic mar que chez l'engouement d'Europe. Il s'agit donc de maintenir ce contexte favorable en conservant des surfaces équivalentes de forêts âgées et de milieux ouverts (premiers stades de régénérations et landes) à celles d'aujourd'hui, la présence de clairières, prairies ou coupes à blanc au sein d'un grand massif forestier étant elle aussi recherchée par la bondrée apivore.

Sur les étangs et zones humides associées, les roselières - surface totale sur l'ensemble de la ZPS 12 hectares environ, dont 11 sur la chaîne des étangs de Hollande- sont indiscutablement le "grand milieu" qui devra concentrer les efforts de conservation et de gestion au regard des espèces « cibles » d'intérêt communautaires liées aux milieux aquatiques du site.

HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL : TABLEAU 6 ET SYNTHESE
 (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe I de la directive 92/43 20 Habitats de l'annexe I de la directive 92/43 , essentiellement localisés en milieux forestiers et associés et principalement identifiés sur la FD de Rambouillet :	20 Habitats de l'annexe I de la directive 92/43 : <ul style="list-style-type: none"> 9120-2 Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx 9130-3 Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois 9180-2* Frênaies de ravin hyperatlantiques à Scopolpendre 9190-1 Chênaies pédonculées à Molinie bleue 91D0-1.1* Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine 91E0-8* Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux 91E0-11* Aulnaies à hautes herbes 6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 7110-1* Végétation des tourbières hautes actives 7150-1 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7230-1 Végétation des bas-marais neutro-alcalins 3110-1 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i> 3140 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques flottantes 3150-1 Plans d'eau eutrophes avec végétation entrainée avec ou sans feuilles flottantes 3160-1 Mares dystrophes naturelles 4030-9 Landes nord-atlantiques sèches à sub-sèches 4010-1 Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à 4 angles 4020-1* Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à 4 angles Enjeux par rapport à Natura 2000: Présence des espèces liées à la structure de certains habitats (landes, pelouses, milieux aquatiques...)	20 Habitats de l'annexe I de la directive 92/43 : <ul style="list-style-type: none"> 7 habitats forestiers 13 habitats ouverts 1 Milieu sec 12 Milieux humides 	20 Habitats de l'annexe I de la directive 92/43 : <ul style="list-style-type: none"> 7 habitats forestiers 13 habitats ouverts 1 Milieu sec 12 Milieux humides Aménagements forestiers ONF Diverses études écologiques: ONF SMAGER & diverses structures

Légende : 9180-2* : habitat prioritaire

<p>Espèces de l'annexe II de la directive 92/43</p> <p>10 espèces de l'annexe II de la directive 92/43, dont 9 espèces animales se décomposant en 3 chiroptères, 1 amphibiens, 2 poissons, 2 insectes :</p> <p><i>Luronium nafrans</i> <i>Barbastella barbastellus</i> <i>Myotis bechsteinii</i> <i>Myotis emarginatus</i> <i>Triturus cristatus</i> <i>Lamprætra planeri</i> <i>Cottus gobio</i> <i>Coenagrion mercuriale</i> <i>Euphagia quadripunctaria</i> <i>Lucanus cervus</i></p> <p>1& espèces dont : 1 espèce végétale 10 espèces animales</p> <p>Enjeux par rapport à Natura 2000: Pas de lien direct avec les espèces de l'annexe II de la Directive Habitat</p>	<p>DocOb Sites FR1100796 & 1100803 ONF nov 2007 SMAGER Fiches ZNIEFF</p>
<p>Autres habitats naturels</p> <p>32 types d'habitats naturels, hors milieux aquatiques (qui n'ont pas fait l'objet de recensement généralisés) et hors boisements résineux introduits, ont été décrits. Les habitats forestiers sont les plus représentés (essentiellement chênaies acidiphiles du 415)</p> <p>Sur les étangs : 17 habitats remarquables (dont 5 habitats DZNIEFF), essentiellement habitats humides et d'eau libre identifiés sur la chaîne des étangs de Hollande et à l'étang des Noës</p>	<p>En forêt : 32 types d'habitats naturels, hors milieux aquatiques (qui n'ont pas fait l'objet de recensement généralisés) et hors boisements résineux introduits, ont été décrits. Les habitats forestiers sont les plus représentés (essentiellement chênaies acidiphiles du 415)</p> <p>Sur les étangs : 17 habitats remarquables (dont 5 habitats DZNIEFF), essentiellement habitats humides et d'eau libre identifiés sur la chaîne des étangs de Hollande et à l'étang des Noës</p>
<p>Autres espèces végétales</p> <p>9 espèces protégées au niveau national, 44 au niveau régional</p>	<p>En forêt : 53 espèces végétales protégées (dont 9 protégées au niveau national, 44 au niveau régional), 17 déterminantes de ZNIEFF et 18 autres espèces remarquables</p> <p>Sur les étangs : 32 espèces déterminantes ZNIEFF dont <i>Littorella uniflora</i> et <i>Pilularia globulifera</i> protégées nationales et <i>Carex lœvigata</i>, <i>Carum verticillatum</i>, <i>Elatine hexandra</i>, <i>Bidens radiata</i>, <i>Poa palustris</i>, <i>Lobelia urens</i>, <i>Utricularia australis</i>, <i>Rhynchospora fusca</i> protégées régionales.</p>

	<p>Des inventaires et suivis partiels ont permis de comptabiliser :</p> <p>En forêt :</p> <p>Lépidoptères : 11 protégées régionales, 12 DZNIEFF, 15 espèces remarquables</p> <p>Odonates : 7 protégées régionales, 10 DZNIEFF</p> <p>Orthoptères : 4 protégées régionales, 10 DZNIEFF</p> <p>Coléoptères : 2 s protégées régionales, une soixantaine DZNIEFF</p> <p>Amphibiens, reptiles : tous protégés à l'échelon national : 13 amphibiens, 10 reptiles</p> <p>Chiroptères : tous protégés à l'échelon national : 14 espèces</p> <p>Sur les étangs</p> <p>Odonates : 2 protégées régionales : <i>Aesna grandis</i>, <i>Coenagrion scitulum</i>, 9 DZNIEFF</p> <p>Lépidoptères : 1 protégée régionale: <i>Apamea anceps</i> , 6 DZNIEFF</p> <p>Orthoptères : 1 protégée régionale : <i>Oecanthus pellucens</i>, 4 DZNIEFF</p> <p>Herpétofaune: 3 protégées nationales : lézard vivipare, rainette verte, triton alpestre</p> <p>Mammifères (hors chiroptères) : 3 DZNIEFF</p> <p>Chiroptères : tous protégés à l'échelon national : 8 espèces DZNIEFF</p> <p>Avifaune de la ZPS</p> <p>Les connaissances sont très inégales suivant les secteurs.</p> <p>Cependant, les espèces de l'annexe I de la directive, autres que les oiseaux « cibles » de la ZPS ont fait l'objet d'une étude par le CORIF. 38 espèces (35 protégées nationales, 3 DZNIEFF) sur les 288 recensées de 1994 à 2008 ont été observées essentiellement sur la chaîne des étangs de Hollande et l'étang des Noës. (cf liste CORIF en annexe T6)</p>	<p>ONF : PGRBD Rambouillet, Aménagements forestiers, études écologiques</p> <p>SMAGER, SNPN,CERF, CORIF 2011 Inventaire ZNIEFF de l'étang des Noës</p>
	<p>Autres espèces animales</p> <p>Partie étangs : Hors avifaune, 15 espèces animales protégées au niveau national ou régional</p> <p>Ensemble de la ZPS</p> <p>Avifaune : 38 espèces relevant de la Directive oiseaux 35 espèces protégées nationales</p>	<p>ONF : Cahier d'adjudication des chasses bilan saisons de chasse</p> <p>SMAGER</p>
	<p>Autres espèces animales chassées</p> <p>Sur les étangs : La chasse au gibier d'eau concerne majoritairement le canard colvert.</p> <p>L'ensemble des territoires chassés de la ZPS est concerné par la régulation des populations de Sanglier d'Europe.</p>	<p>ONF :Cahier adjudications de pêche</p> <p>SMAGER SYMEN</p>
	<p>Autres espèces animales péchées</p>	<p>Les espèces péchées excepté le brochet (protégé national et DZNIEFF) ne présent en général pas d'intérêt patrimonial. Il s'agit principalement de brème, carpe, gardon, perche, sandre, silure.</p>

SYNTHESE

Remarque générale :

Aucune cartographie des habitats n'a été faite sur l'ensemble de la ZPS (forêts comme étangs)
En général, les inventaires d'espèces sont partiels, localisés et parfois relativement anciens

Forêts et milieux associés

Pour les milieux forestiers et associés qui couvrent une surface importante de la ZPS, cette synthèse n'est pas exhaustive ; elle reprend ce qui a pu être inventorisé dans le cadre de l'élaboration du DocOb des 2 sites rambouilletins (FR1100796 & I100803) relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore, du plan de gestion des Réserves Biologiques Dirigées en forêt domaniale de Rambouillet, de données d'inventaires relevant d'études particulières ou reprises dans les documents d'aménagements forestiers, et pour les forêts départementales d'études commandées par le Conseil Général. Elle montre néanmoins l'intérêt patrimonial et la richesse de ces milieux et de ces espèces et leur prise en compte dans ces différents documents de gestion.

Le massif de Rambouillet (FD de Rambouillet et Domaine National) concentre pour les milieux forestiers & associés l'essentiel de la biodiversité remarquable, et méritent une synthèse particulière.

FD Rambouillet et les réserves biologiques, Espace Rambouillet et Domaine du Planet

La FD de Rambouillet est particulièrement étudiée et suivie, notamment au travers de son réseau important de réserves biologiques à forts enjeux écologiques, ce avec l'appui d'un comité scientifique et d'une association naturaliste locale le CERF, très impliqués.

Habitats:

20 types d'habitats relevant de la Directive ont été répertoriés dans les sites Natura 2000 relevant de la Directive HFF, 6 sont des habitats prioritaires. Habitats forestiers ou milieux ouverts, ils ont été décrits dans le Document d'objectif des sites « Forêt de Rambouillet » et « Tourbières et prairies tourbeuses des Yvelines » auquel on pourra éventuellement se reporter.

25 autres habitats naturels hors milieux aquatiques et boisements résineux introduits plus ou moins anciennement ont été identifiés.

Les habitats forestiers sont les plus représentés. Ce sont essentiellement des chênaies acidiphiles du 41.5 sur sables secs ou sur matériaux imperméables engendrant une hydromorphie plus ou moins temporaire, des chênaies eutrophes du 41.2 avec charme, mais aussi des boisements de bouleaux secs 41B11, ou en milieu à engorgement prolongé ou permanent, des boulaires humides 41.B12, des aulnaies, des saulaies du 44.9.

Outre les landes & zones tourbeuses relevant de la Directive, une dizaine d'habitats ouverts ont été identifiés, les plus remarquables étant classés en RBD. Ce sont des clairières intraforestières constituées d'une part par des landes, prairies ou pelouses rases- ces dernières étant d'étendue réduite- d'autre part par des zones humides de fond de vallées ou de bord d'étangs intra-forestiers (magnocariques et phragmitaies).

La forêt de Rambouillet est particulièrement intéressante par ses écosystèmes palustres (mares, étangs, ruisseaux, tourbières, bas-marais, bois tourbeux). Ces zones humides se révèlent être des mosaïques de biotopes à communautés végétales et animales remarquables.

Flore

47 espèces végétales protégées (dont 9 protégées au niveau national) et 14 déterminantes de ZNIEFF sont notées sur le massif domaniale de Rambouillet; la plupart de ces espèces, certaines étant très rares en zone planitaire, sont liées aux endroits humides, eaux libres (étangs, mares, fossés) et leurs abords, jusqu'aux landes, chemins et boisements humides à marécageux, avec une dominante des conditions acides. Un tiers de

ces espèces ne peut s'observer aujourd'hui en Ile-de-France que dans le massif de Rambouillet, certaines ayant ici leur seule station régionale connue (ex. : *Lycopodiella inundata*, *Vaccinium oxycoccos*), d'autres étant absentes dans le massif mais absentes ailleurs (ex. : *Myrica gale*). Cette grande originalité floristique est liée à la double influence atlantique et septentrio-nale.

Entomofaune

Les lépidoptères

A l'instar de Fontainebleau, Rambouillet, surtout le Domaine National et le Domaine du Planet, est le refuge d'espèces fragilisées par le morcellement ou la modification de leur biotope et autrefois plus répandues. Pour Rambouillet, une cinquantaine d'espèces remarquables, dont 10 papillons protégés en Ile de France (14 pour l'ensemble du massif rambouilletin) fréquentent les milieux ouverts intra-forstiers, la plupart des papillons étant inféodés aux milieux ouverts riches en plantes herbacées et arbustives variées nécessaires au développement des chenilles et à l'alimentation de l'adulte.

Les Odonates

Outre *Coenagrion mercuriale*, on note 25 espèces remarquables dont 7 protégées régionales parmi les 45 espèces identifiées sur le massif. Le massif de Rambouillet, avec 50 % de la faune de France et 70 % de la faune francilienne, reste site le plus riche d'Ile de France. Cette richesse est en relation avec l'abondance de zones humides à mosaïques de biotopes favorables aux habitats larvaires des odonates.

Autres insectes

Orthoptères, mantoptères: le massif de Rambouillet se caractérise par une richesse relativement importante. On note ainsi 18 espèces remarquables (dont 2 protégées régionales: Oedipode turquoise, Mante religieuse) parfois en faibles effectifs sur les milieux humides, parfois très abondantes (landes)

Coléoptères

ce sont essentiellement des espèces caractéristiques de zones humides. Rambouillet a été historiquement très peu étudié par les coléoptéristes. Des prospections récentes ont permis de répertorier 850 espèces dont 185 Carabidae et parmi elles, 9 Carabes sur les 12 connus en Ile de France (dont *C cancellatus*, seule station connue d'Ile de France).

A noter que pour l'ensemble de la ZPS, l'Atlas des Coléoptères du Massif de Rambouillet et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (OPIE 2001), qui fait le bilan des observations durant la décennie 1990-2000, a permis de recenser en plus du Lucane cerf-volant (annexe II de la Directive habitat), 2 espèces protégées au niveau régional (*Synuchus vivalis*, *Panagaeus crux-major*) et plus d'une soixantaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF.

Amphibiens et reptiles

13 Amphibiens, 10 reptiles remarquables bénéficiant tous d'une protection à l'échelon national sont notés à Rambouillet qui se caractérise par l'abondance et la diversité des urodèles (salamandre et tritons); les aires de répartition des Tritons marbré et crêté, s'y superposent. Fait unique en Ile de France, 3 mares (en RBD) renferment les 5 espèces de triton ainsi que le triton de Blasius (hybride marbré et crête). Pour les anoures, certaines espèces sont très abondantes (crapaud commun, grenouille agile, grenouille verte), d'autres beaucoup moins (grenouille rousse, roinette verte).

Les reptiles sont moins représentés mais aussi peu inventoriés. On trouve fréquemment l'orvet et la couleuvre à collier et, moins répandue, la coronelle lisse. Le lézard vivipare est également fréquent; lézards vert, des souches, des murailles sont plus rarement observés dans les endroits ouverts.

Avefaune

La diversité spécifique est liée à l'organisation spatiale (mosaïque) et structurale et à la taille des habitats.

* Les vieux peuplements abritent les cavigoles tels que les pics.

* Epervier, autour des palombes, faucon hobereau, hibou moyen-duc installent leurs aires dans les pins; mésanges noire et huppée fréquentent aussi les futaies résineuses. En hivernage on peut également trouver le bec croisé des sapins dans les pineraies.

* Les espèces de milieux humides sont bien représentées (grèbes, fauvettes palustroïdes ou plus rares le râle d'eau, les marouettes).

* Aulnaies et boulaias sont habitées en hivernage par le tarin des aulnes, le sizerin flamné.

* Si les landes sèches à callune sont l'habitat typique de l'engoulevent, elles peuvent aussi accueillir en migration le traquet motteux.

Chiroptères

Rambouillet est particulièrement bien prospectée. Avec 19 espèces présentes sur les 33 connues en France, dont 16 espèces protégées au niveau national, c'est un massif riche en chiroptères. Il abrite la plus belle population connue de Murin de Bechstein de la région Ile de France, une des plus grosses populations de Murin de Natterer du Nord de la France et pour le moment, la plus importante colonie de reproduction connue de Murin d'Alcathoe de l'Europe. Rambouillet joue un rôle essentiel pour les espèces forestières qui utilisent une large gamme d'habitats, à des échelles différentes, selon les espèces et le type d'activité (hivernage et/ou estivage en gîte, chasse).

Domaine National de Rambouillet (référence données ZNIEFF)

Le Domaine National de Rambouillet, clos de murs, mérite d'être abordé séparément. Il présente du fait du mode de gestion orienté vers la chasse d'une part et vers l'élevage extensif d'autre part, des caractéristiques uniques en Ile-de-France pour sa biodiversité. Le site rassemble une mosaïque exceptionnelle de milieux:

Une multitude de lisières (tirées à faisans), des milieux ouverts variés (pelouses rases, landes, friches, prairies de fauche ou pâturées, cultures...), nombreuses mares, vieux peuplements de chênes, anciens bâtiments sont autant d'éléments favorisant la diversité faunistique (insectes, oiseaux, chiroptères...) et floristique.

Le domaine comprend de grandes surfaces **d'habitats remarquables**, 2 sont d'intérêt communautaire, au titre de la Directive Habitats:

- Landes sèches à callune, dont 30 hectares en bon état de conservation
- Landes humides à *Erica tetralix*, de surface plus restreinte.

D'autres sont rares en Ile-de-France comme les pelouses sèches sur sables dont la plus grande entité (aux vieilles Bergeries) atteint 4 ha d'un seul tenant. Elles se maintiennent presque naturellement grâce à l'activité des lapins de garenne qui remanient régulièrement le substrat sableur.

Flore : Le Domaine présidentiel comptabilise 10 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF, dont 3 protégées régionales. 17 espèces remarquables sont liées aux pelouses ouvertes sur sables, un autre groupe de plantes est inféodé aux milieux humides tourbeux. Parmi les 39 autres espèces végétales recensées, 6 sont rares à très rares.

Entomofaune

On trouve également 9 Odonates déterminants (dont 2 espèces protégées régionales) et une bonne diversité en Orthopères (21 espèces recensées, dont 11 D ZNIEFF), et une richesse exceptionnelle en Lépidoptères: 19 espèces déterminantes (dont 8 espèces protégées régionales). Le domaine est une des rares stations régionales pour le demi-argus (ou azuré des anthyllides) et probablement la dernière station rambolitaine connue pour l'azuré de l'ajonc.

Reptiles

Un inventaire récent(2011) a permis de contacter 6 espèces: lézard des murailles, lézard vivipare, orvet, coronelle lisse, couleuvre à collier et aux Vieilles Bergeries,dont la très rare vipère aspic à l'échelle du massif.

Avifaune :

Plus de 70 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 7 inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, la diversité structurale du domaine favorisant cette variété.

Les chiroptères

Ils sont également très bien représentés avec 15 espèces (14 DZNIEFF) et un site d'hivernage (cave des anciennes bergeries) rassemblant au moins 4 espèces : Grand murin, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Oreillard.

Pour la plupart des autres forêts, il faut souligner l'absence, le faible niveau des connaissances et parfois la relative ancienneté des données concernant les habitats, la flore ou la faune
Une synthèse des éléments connus par groupes de forêts est faite ci-dessous

Forêt domaniale de Port Royal, Forêt régionale de Port Royal des champs

Situées au nord est de la ZPS et disjointes du massif forestier de Rambouillet proprement dit, ces 2 forêts forment un seule entité forestière. Seule la forêt régionale a bénéficié d'inventaires récents (flore -CBNBP en 2011 , entomofaune -OPIE 2001 , avifaune en 2000 (Lair & Al) et 2006 (CORIF).

Habitats : Sans cartographie spécifique, on peut, au travers des aménagements forestiers et des quelques études écologiques faites dans les années 90, conclure à la présence d'une dizaine d'habitats naturels. Des habitats forestiers du 41.5 et 41.2 similaires à ceux de Rambouillet occupent la majorité de la surface de la forêt régionale et du bois de Trappes. Le Bois de la Mérandaise se distingue par des habitats de grand intérêt : forêt de ravin du 41.4 - habitat de la Directive HFF - et à l'est, des boisements humides d'aulnaie-frênaie 44.3, également habitat de la Directive, des bois marécageux d'aulnes 44.91 et une surface importante de roseières (53.11) non inondées occupant un fond de vallon.

Flore : une quinzaine d'espèces remarquables ont été répertoriées sur ces 2 forêts, dont 6 protégées régionales et 2 déterminantes ZNIEFF. Ce sont des espèces aquatiques, de milieux humides parfois tourbeux ou liées à des ambiances ombragées et fraîches.

Faune : Les connaissances sur la faune sont partielles et pour la forêt domaniale, relativement anciennes.

A souligner cependant,

l'inventaire des chiroptères réalisé sur le bois de Trappes (Forêt domaniale) par P Lustrat en 1996 et complété par le PNRRHVC, qui a mis en évidence sa richesse en chauves souris: 9 espèces contactées dont le murin de Beichstein (annexe II de la Directive habitats)
l'inventaire de l'avifaune de 2006 portant essentiellement sur la forêt régionale mais aussi sur une partie de la domaniale, a comptabilisé plus de 20 espèces dans la vallée de la Misère (FR) et la vallée du Rhodon (FD), près de la moitié étant notées remarquables, dont les pics noir, et mar.
les données et inventaires pour l'entomofaune sur ces 2 forêts ont dénombré 3 lépidoptères remarquables dont 2 protégés régionaux et 1 DZNIFF, 2 odonates 1 protégé régional, 1 DZNIFF et 4 coléoptères DZNIFF.

Forêt domaniale d'Angerville

Forêt située au sud est de la ZPS, et dans le département de l'Essonne, elle est également disjointe du massif forestier de Rambouillet. Là aussi, les données écologiques sont fragmentaires. Mais, compte tenu de l'importance des landes, une synthèse écologique visant à évaluer les enjeux de conservation pour la lande, les mares et les espèces protégées de la forêt» a été réalisée en amont de l'élaboration de l'aménagement, en 2010.

Habitats: Comme pour les forêts de Port Royal, il n'y a pas de cartographie d'habitats. On peut, néanmoins, déduire de l'aménagement forestier et de l'étude écologique la présence de 4 à 5 habitats naturels hors mares, à savoir: habitats forestiers du 41.5 et 41.2 similaires à ceux de Rambouillet occupant la surface boisée de la forêt, et la lande d'une surface de 16 hectares relevant de la Directive habitat.

10 espèces protégées au niveau régional, la plupart inféodées aux mares et la lande ont été identifiés sur la cinquantaine d'espèces patrimoniales présentes(flore & faune)

Les forêts départementales du Ronqueux et des Gaules

Elles forment chacune une entité séparée du massif de Rambouillet à l'est de la ZPS.

Les données écologiques sont faibles surtout sur le Bois des Gaules.

Ronqueux a fait l'objet d'un bilan écologique et de propositions de gestion conservatoire des parcelles en zones humides classées en série écologique par l'ONF en 1995 puis 2005, et plus récemment d'inventaires ciblés sur certains groupes par le PNRHVC.
Ont été identifiés 6 habitats naturels au sein de ces 2 forêts, habitats en majorité forestiers (41.5 et 41.2) abritant ou susceptibles d'abriter pic noir & pic mar, avec pour Ronqueux, des boisements d'aulnes (41.9) une aulnaie à grandes herbes relevant de la Directive et quelques milieux ouverts (prairie humide et magnocariçaies).

On note également :

2 fougères protégées régionales au Ronqueux

4 espèces d'amphibiens, protégées au niveau national mais espèces communes (Ronqueux)

1 papillon D ZNIEFF (*Brenthis ino*), inféodé aux prairies humides, mégaphorbiaies à reine des prés

Les étangs

Les zones humides regroupent une diversité d'habitats, essentiellement humides. Il s'agit d'habitats boisés comme les bois marécageaux d'aulnes ou de saules, les bois de trembles, de formations ouvertes comme les phragmitaies, les mégaphorbiaies, les caricaies, ou autres prairies humides et les habitats d'eau libre parfois amphibiies abritant une flore et une faune riche.

Nombre de disciplines mériteraient des compléments d'inventaires et seule l'avifaune approche sans doute l'exhaustivité (voir annexe). Leurs intérêts ne se limitent donc pas qu'aux seules espèces prioritaires. La chaîne des étangs de Saint-Hubert, zone phare de la ZPS, fait d'ailleurs l'objet d'un projet de classement en réserve naturelle.

Au final, pour l'avifaune plus particulièrement concernée par le site « Forêt de Rambouillet et zones humides proches », l'état des connaissances ornithologiques (1994-2008) de la région de Rambouillet établi par le CORIF comptabilise **près des 3/4 de l'avifaune présente en Ile-de-France dont 55 espèces** figurent à l'**annexe 1 de la Directive oiseaux** dans le périmètre de la ZPS (cf annexe T6).

Trente de ces dernières sont déclarées « espèces cibles » pour le site. Les 42 autres sont des espèces migratrices occasionnelles à rares, à l'exception du pluvier doré qualifié de migrateur commun et de la pie-grièche écorcheur dont quelques couples se reproduisent en zone agricole. Elles sont majoritairement liées aux zones humides elles-mêmes en connexion avec les autres entités régionales dont la ZPS de Saint-Quentin-en-Yvelines proche.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 : TABLEAU 7 ET SYNTHESE

Oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	Origine des données Structures ressources
Lullula arborea	Alouette lulu	A 246	5 couples (inventaire 2009)	Nicheuse et migratrice Espèce régulière depuis 2000, population stable Habitat : Espaces ouverts intra-forestiers de type landes	favorable	CERF CORIF ONF LPO Groupe Experts du présent DocOb
Sylvia undata	Fauvette pitchou	A 302	1 couple et 1 mâle chanteur (bordure de ZPS)	Nicheuse à proximité (1 mâle chanteur en FD Ramboillet en 2009) Habitat : landes à callune peu boisées au Bois de Rochefort	inconnu	
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	A 082	Données ponctuelles sur la ZPS	Migrateur hivernant, non nicheur En forêt: sur landes & régénérations Domaine National : fréquentation irrégulière des cultures Les types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce.	défavorable inadéquat	
Caprimulgus europeus	Engoulement d'Europe	A 224	140 couples environ	Migrateur, nicheur Fort accroissement des populations après la tempête de 1999 Habitat : en forêt, dans la plupart des parcelles en régénération ou jeunes plantations de pins et en milieux landicoles	favorable	CERF CORIF ONF LPO Groupe experts du présent DocOb
Dryocopus martius	Pic noir	A 236	30 à 60 couples (estimation)	Nicheur et sédentaire Effectifs non connus, espèce probablement commune, et population stable Habitat : Futaies mélangées de feuillus ou résineux sur l'ensemble de la ZPS	favorable	CERF CORIF ONF LPO Groupe experts du présent DocOb
Dendrocops medius	Pic mar	A 238	Plus de 100 couples	Nicheur et sédentaire Apparition récente (1991), population en augmentation Habitat : Ensemble des peuplements forestiers feuillus (chênaies matures)	favorable	
Pernis apivorus	Bondrée oivore	A 072	14 à 15 couples (comptage rapaces 2009)	Migrateur, nicheur Population stable depuis 40 ans Habitat : massifs forestiers, étangs de St Hubert	favorable	

<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	A 022	1 à 3 couples aux étangs de Hollandie	Migrateur, nicheur En régression de 1955 à 1990, population stable depuis 20 ans Habitat : roseières des étangs de Hollandie mais aussi à l'étang des Noës	défavorable
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A 094	1 ou 2 individus en estivage	Migrateur , non nicheur, en estivage régulier Noté régulièrement au passage pré et post-nuptial sur les étangs. Possibilité d'implantation d'un couple en ZPS Observé sur les étangs (péche)	favorable
<i>Circus aeruginosus</i>	Bussard des roseaux	A 081	Quelques oiseaux de passage régulier	Migrateur , non nicheur, hivernant occasionnel Halte migratoire au dessus des roselières des étangs de Hollandie, à l'étang des Noës.	inconnu
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	A 021	1 ou 2 hivernants	Migrateur non nicheur, hivernant Evolution des populations inconnue. Présence régulière d'individus en hivernage (1 ou 2 oiseaux). Espèce cantonnée aux phragmitées des étangs	inconnu
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	A 229	Peu fréquent	Nicheur , migrateur et hivernant peu commun En régression (hiver rigoureux) Observé sur les étangs (péche), peu d'habitats potentiels pour sa nidification	défavorable
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	A193	Migrateurs réguliers, Effectif maximum 17	Migrateur, non nicheur Habitat : eaux libres des étangs de Hollandie , mais aussi à l'étang des Noës, l'étang de la Tour	favorable

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 79/409
(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

SYNTHESE

Au cours de la période 1995-2011, une cinquantaine d'espèces relevant de l'**annexe 1 de la Directive Oiseaux** sont observées dans la ZPS. Ce sont essentiellement des oiseaux migrateurs répertoriés sur la chaîne des étangs de Hollandie.

Parmi cette cinquantaine, **13 espèces ont été déclarées « espèces cibles »** pour le site. La liste de ces dernières a évolué après son examen par le groupe d'experts ornithologues. Ainsi,

- Le martin pêcheur, nicheur sur la ZPS, est classé "espèce cible"
- La sterne pierregarin est confirmée "espèce cible" car nicheuse sur les ZPS de St Quentin (qui fonctionne en synergie avec la ZPS «Massif de Rambouillet et zones Humides proches»), des conditions favorables à sa reproduction pourraient être installées (radeaux...).
- Le milan noir ne fait plus partie de la liste: la ZPS ayant un rôle mineur dans sa conservation

En complément à la synthèse ci-dessous, sont jointes en annexes T7.1 à T7.13, treize fiches (une fiche par « espèce cible ») bâties avec les éléments suivants :

- quelques caractéristiques générales concernant l'espèce, la situation des populations en France, en île de France.
- des données précises au niveau de la ZPS sur leur statut, le niveau, l'évolution des populations et leur localisation ainsi que les mesures de gestions proposées (dans les tableaux 8 à 10).
- une carte de répartition sur la ZPS

3 espèces « cibles » sont inféodées aux milieux forestiers (pic mar, pic noir et bondrée apivore). Nicheuses sur le site, leurs populations sont stables ou en augmentation, on peut estimer que la situation actuelle est pour ces espèces plutôt favorable. Comme dit précédemment, il s'agit pour les pics, de maintenir des capacités d'accueil analogues à celles qui existent aujourd'hui, ceci découlant directement des décisions d'aménagement forestiers (âges et diamètres d'exploitabilité, essences objectifs, essences d'accompagnement, mise en place d'ilots de Vieux Bois...) ou de tendre pour le maintien et le recensement d'arbres morts et dépeirissants ou à cavités, vers les densités définies dans les instructions internes pour l'ONF.

3 autres sont liées aux milieux ouverts associés ou aux premiers stades de régénération. Egalelement toutes les 3 nicheuses sur le site, leurs situations sont différentes. Elle est favorable pour l'engouement d'Europe présent avec un bon niveau de population dans le site ; les effectifs de l'alouette lulu bien que stables sont, eux, très faibles (les inventaires de 2009 n'ont recensé qu'un seul noyau réduit de population dans des plantations de pins très récentes, milieu très temporaire qu'elle ne fréquente que par substitution). Quant à la fauvette pitchou, il est à craindre que le seul couple recensé lors de l'inventaire de 2009 ait souffert des épisodes glaciaux de janvier 2011 et février 2012.

Le cas du busard saint Martin est à examiner à part. Il est surtout cantonné dans les grandes plaines agricoles du Sud-Yvelines, et ne fréquente qu'irrégulièrement les milieux ouverts intra-forestiers de la ZPS (landes & régénérations), les plaines agricoles internes au massif et les cultures du Domaine national.

Pour les 6 espèces « cibles » dont l'habitat principal concerne les étangs, 2 seulement sont actuellement reproductrices en faibles effectifs dans le périmètre de la ZPS : le blongios nain et le martin-pêcheur d'Europe. Pour ce dernier, les sites précis de nidification sont inconnus et sont vraisemblablement en nombre limité. Pour 3 autres espèces, les potentialités d'installations existent : le balbuzard pêcheur également tributaire du milieu forestier environnant pour nicher et le busard des roseaux qui recherche les zones ouvertes à proximité pour chasser, le butor étoilé demeure entièrement inféodé à l'étendue de la roselière inondée pour s'installer. Pour ce qui concerne la sterne pierregarin, des constructions artificielles sont nécessaires pour espérer son cantonnement faute de milieu naturel favorable existant.

2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

ENJEUX/OBJECTIFS LIÉS AUX AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES: TABLEAU 8

Sur les milieux forestiers et associés :

Objectifs de développement durable dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	Maintenir des stades chênaies âgées à gros bois & très gros bois	Fixer le diamètre d'exploitabilité des chênaies et chênaies charmaies à des dimensions supérieures à 55 cm à hauteur d'homme	Pic mar	Gestion forestière, Décisions d'aménagement	Aménagements forestiers (ONF)
Maintenir une trame d'arbres morts & dépérisseants	Maintenir une trame d'arbres morts & dépérisseants	Tendre vers des densités et dimensions telles que définies dans l'instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009		Gestion forestière, Martelages & exploitations	Instructions ONF
Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	Créer des îlots de vieux bois	Désigner des îlots (densité définie dans l'instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009)	Pic mar Pic noir	Gestion forestière, Décisions d'aménagement	
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Conserver arbres à loges bois tendres de gros diamètres	Consignes à donner avant martelage		Gestion forestière, Martelages & exploitations	
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Limiter le dérangement en période de reproduction	En cas de présence de nids : Adapter coupe & période d'exploitations forestières	Pic mar Pic noir Bондре апівре	Gestion forestière, Martelages & exploitations	Cahiers affiche Clauses d'adjudications des coupes
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Adapter les entretiens sylvicoles dans les jeunes peuplements	En cas de présence de nids : - Veiller à leur conservation - Adapter la période d'intervention - Etablir si nécessaire, calendrier et plan d'intervention	Engoulevent d'Europe	Gestion forestière, Travaux sylvicoles, Sensibilisation des forestiers	Référentiel travaux (DT I d F-NO; clauses environnementales)
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Entretenir landes et pelouses	Extraire les ligneux avec exportation Faucher régulièrement avec exportation	Engoulevent d'Europe Alouette lulu Fauvette pitchou	Gestion de milieux associés - en forêts - en RBD, sites natura 2000 - du Domaine national	DocOb habitats, Plan gestion RBD Aménagements forestiers
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Restaurer des landes	Extraire les ligneux avec exportation Broyer localement la callune Agrandir les landes			

Améliorer les conditions d'implantation du balbuzard pêcheur en forêt	Favoriser une nidification « naturelle »	Rendre quelques arbres plus accueillants, par élagage et éclaircie localisée	Balbuzard pêcheur	Travaux spécifiques	DocOb habitats, Plan gestion RBD Aménagements forestiers PNA
	Créer des aménagements artificiels en forêt	Installer des aires artificielles dans secteur préalablement expertisé			

Sur les étangs :

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Conserver et gérer durablement les milieux humides	Entretenir les roselières	Maîtriser l'envahissement des saules par coupe et exportation des produits Faucher avec exportation des roseaux	Blongios nain Butor étoilé Busard des roseaux	Gestion des milieux aquatiques	PNA
	Etendre les roselières	Créer de nouvelles surfaces en roseaux par semis ou plantation			
	Gérer les niveaux d'eau	Maintenir l'inondation des roselières par concertation entre les acteurs de l'eau		Gestion des milieux aquatiques Gestion hydraulique	
	Contrôler les espèces envahissantes	Maîtriser les populations de rongeurs aquatiques par piégeage		Gestion de la faune par piégeage	
	Répertorier les boisements rivulaires favorables	Etablir la cartographie et un plan de gestion	Martin-pêcheur d'Europe	Etudes	
		Construire des aires artificielles	Balbuzard pêcheur	Gestion des milieux aquatiques et forestiers	
Favoriser l'installation d'espèces liées au milieu aquatique	Aménager des sites de reproduction artificiels	Installer des radeaux	Sterne pierregarin	Gestion des milieux aquatiques	PNA
		Créer des îlots de grave			
		Créer des fronts de taille avec ou sans nichoirs	Martin-pêcheur d'Europe	Gestion des milieux aquatiques et forestiers	
	Réguler les populations d'espèces envahissantes	Contrôler l'installation de la bernache du Canada	Sterne pierregarin	Chasse, effarouchement	

ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX : TABLEAU 9

Objectifs de développement durable pour l'ensemble de la ZPS	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
	Contrôler la divagation des chiens	Toutes les espèces prioritaires de la ZPS	Fréquentation du public	
Maîtriser les dérangements en périodes sensibles	Maîtriser les activités de loisirs, le survol de certains secteurs, les manifestations de groupes	(Période, localisation, type et ampleur des manifestations)	Fréquentation du public (Période, localisation, type et ampleur des manifestations)	
	Maîtriser les dérangements liés aux activités cynégétiques		Chasse à courre au printemps Chasse au gibier d'eau d'été	Etat par MEEDE, MAAF
	Maîtriser les activités scientifiques, halieutiques, sur certains secteurs	Rapaces, hérons	Baguage, inventaires, suivis naturalistes Pêche, loisirs aquatiques	CG CR ONF SMAGER
Contrôler le sanglier	Réguler les populations de sanglier	Espèces nichant au sol	Chasse	Agence de l'eau
Améliorer les connaissances d'espèces prioritaires sur la ZPS	Préciser l'habitat d'espèces Compléter certains inventaires	Martin-pêcheur d'Europe Pic noir Engoulevent d'Europe à Port Royal	Gestion forestière, gestion de milieux ouverts et humides	
Suivre les populations des différentes espèces prioritaires	Mesurer l'évolution des populations des espèces et de l'impact des actions engagées	Toutes les espèces prioritaires de la ZPS	Ensemble des activités	
Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces	Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les différentes activités humaines			

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : TABLEAU 10

Entité de gestion		Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)			Type d'objectifs
			Protéger	Entretien	Restaurer	
Forêts et milieux associés	A	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	+++	x	x	x
	B	Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	+++	x	x	x
	C	Restaurer des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	+++	x	x	x
	D	Améliorer les conditions d'implantation d'espèces en forêt	++	x		
Etangs et zones humides	E	Conserver et gérer les milieux humides, particulièrement les roselières	+++	x	x	x
	F	Aménager des sites de reproduction artificiels	++	x		x
	G	Maîtriser les activités scientifiques, halieutiques, sur certains secteurs en période sensible	++	x		x
	H	Contrôler les espèces envahissantes	+	x		
Objectifs transversaux	I	Maîtriser les causes de dérangements	+++	x		x
	J	Contrôler les populations de sanglier	+++	x		
	K	Améliorer, compléter, préciser les connaissances de certaines espèces prioritaires sur la ZPS	+++	x	x	x
	L	Suivre l'évolution des populations des différentes espèces prioritaires	+++	x	x	x
	M	Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces Animer le docOb	+++	x		x

(1) ** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (8, 9, 10)

Trois objectifs de développement durable ont pour le site un niveau de priorité élevé :

- Maintenir et restaurer les habitats favorables aux différentes espèces prioritaires de la ZPS
- Suivre l'évolution de ces espèces, améliorer les connaissances sur certaines
- Maîtriser les causes de dérangements ou de destruction (public, prédateurs)

A un degré moindre, l'amélioration des conditions d'implantation de certaines espèces pourrait s'envisager notamment en aménageant des sites de reproduction artificiels tant en forêt que sur les étangs.

En milieux forestiers et associés,

Pour les 3 espèces forestières et l'engoulement d'Europe, il s'agit essentiellement d'actions relevant de bonnes pratiques de gestion visant d'une part à maintenir en surfaces suffisantes des peuplements de nature, de structure, d'âge favorables aux différentes espèces, ces critères étant fixés dans les aménagements forestiers, d'autre part de décaler ou d'adapter les exploitations ou travaux sylvicoles en période de nidification lorsque ces espèces sont présentes.

En milieux ouverts associés aux forêts,

L'objectif est de conserver voire d'améliorer leurs capacités d'accueil, d'offrir des espaces de surfaces suffisantes et de structures favorables à l'alouette lulu, la fauvette pitchou, l'engoulement d'Europe : landes d'éricacées pour la fauvette pitchou, végétation rase avec plages de sol nu pour l'alouette lulu. L'engoulement d'Europe, lui, fréquente les terrains secs des premiers stades clairs de régénération et des landes. Ceci nécessite, hors régénéérations de peuplements forestiers, une gestion de ces milieux qui évoluent et se referment rapidement par colonisation naturelle.

Sur les étangs,

L'objectif principal vise la conservation, l'entretien et le développement des roselières en faveur de trois des espèces prioritaires de la ZPS. Secundoirement, la mise en place de structures artificielles est de nature à favoriser l'installation des trois autres. Soulignons le rôle majeur du SMAGER pour la réalisation de cet objectif, les autres sites n'offrant que des surfaces limitées de roseaux. La maîtrise des dérangements de toute nature dans et au contact des phragmitaies et des sites artificiels à construire s'impose à la réussite des objectifs recherchés de même que la limitation des espèces envahissantes (surtout les rongeurs aquatiques), sans oublier une veille vis à vis du silure glane.

Sur l'ensemble du site, à l'instar du contrôle d'espèces envahissantes spécifiques aux étangs, la régulation des populations de sanglier doit être une préoccupation majeure, la prédation sur les espèces nichant au sol étant loin d'être négligeable. De même, il est essentiel de limiter les dérangements, et tout particulièrement d'offrir une tranquillité maximum aux différentes espèces en période de reproduction. La période sensible a été mentionnée à dessin sur les fiches descriptives de chaque espèce. Toutes les activités, gestion comme loisirs, en période sensible sont ainsi concernées. Enfin, outre les suivis de populations des différentes espèces, améliorer les connaissances sur certaines s'avère nécessaire pour en assurer une meilleure prise en compte.

MESURES DE GESTION : TABLEAU 11

3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Mesures de gestion liées aux forêts et milieux ouverts associés :

Initié de la mesure	Objectif développement durable niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'œuvre potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)	Prévisionnel CG	Plan de financement potentiel
Conserver des peuplements favorables au Pic mar	Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois	Charte Natura 2000	Dans les aménagements, en chênaies et chênaies charmaies, fixer des âges d'exploitabilité permettant de conserver des peuplements de chêne à gros et très gros bois (diamètre au moins égal à 55 cm à hauteur d'homme)					Sans objet ou Etat par MEEDEE MAAF	
Instiller une trame d'arbres disséminés, morts dépérisants, à cavités, en densité suffisante	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières +++	Mettre en place une trame d'arbres morts et dépérisants	Mettre en place une valeur biologique, de : - au moins un arbre mort ou sénescence par hectare de 35cm de diamètre minimum, - au moins 2 arbres/ha, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres tel que préconisé dans l' instruction ONF INS-09-T-71 d'oct 2009 En particulier : Conserver de vieux arbres sans branches basses (prioritairement le Hêtre)	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Ensemble des milieux forestiers de la ZPS (15500 ha environ)	Durée du plan	PNR	CG CR SMAGER
Mettre en place des îlots de vieux bois (vieillissement et sénescence)	Créer des îlots de vieux bois	Contrat Natura 2000 /	Créer, pour chaque forêt, des îlots de vieux bois d'un minimum de 3 % de la surface forestière	Contrat Natura 2000 /	Prestataire extérieur				
Conserver des arbres support de nids	Conserver les arbres porteurs de loges, en particulier tous les hêtres ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes. Conserver des bois tendres de gros diamètre (tremble, bouleau...)		Conserver les arbres porteurs de loges, en particulier tous les hêtres ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes. Conserver des bois tendres de gros diamètre (tremble, bouleau...)						

	Maintenir des habitats favorables aux espèces forestières	Limiter le dérangement en période de reproduction	Charte Natura 2000	Eviter les coupes forestières en période de reproduction : -sur la totalité de la parcelle où se trouve une aire occupée par la bondée -Ne pas marquer d'arbres dans l'environnement immédiat d'une loge de pic occupée (rayon de 20 m autour)	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV	La plupart des jeunes peuplements forestiers de la ZPS (450 à 650 ha)	Sans objet	Sans objet	Etat par MEEDEE MAAF CG CR ONF SMAGER
Adapter les exploitations en fonction des périodes de reproduction	Adapter les interventions sylvicoles en fonction de la présence de l'engouement d'Europe	AdAPTER les entretiens sylvicoles dans les jeunes peuplements	Charte Natura 2000	Entretien cloisonnements dégagements de semis ou plantations : -Veiller à la conservation des nids -Adapter la période d'intervention ou établir calendrier & plan d'intervention -Sensibiliser les forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles	Prestataire extérieur	PNR	Durée du plan	Sans objet	Sur devis	
Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Maintenir des habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Entretenir landes et pelouses	Contrat Natura 2000	- Entretien des landes par extraction de ligneux (bouleaux & résineux surtout) avec exportation, mise en tas ou en andains - Fauchage localisé et périodique de la lande visant à maintenir des zones rases - Fauchage régulier de pelouse avec exportation - Mise en place d'un pâturage	Prestataire extérieur	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER PNR	Une partie des 150 à 200 ha présents sur la ZPS suivant : surface unitaire,	État de conservation	Sur présence de l'oiseau en ou à proximité	
Maintenir les landes et pelouses existantes	Rouvrir les habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts	Restaurer des landes	Contrat Natura 2000	Rouvrir ou agrandir les landes par : - Extraction de ligneux (bouleaux et résineux surtout) avec exportation, mise en tas ou en andains - Broyages localisés de la callune	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER	Durée du plan	Sur devis	CG CR ONF SMAGER	Milleux forestiers proches des étangs fréquentés par l'espèce	
Aménager en forêt des sites favorables à la nidification du balbuzard pêcheur	Améliorer les conditions d'implantation du balbuzard pêcheur en forêt	Faciliter une nidification « naturelle »	Contrat Natura 2000	Sur secteur préalablement sélectionné, améliorer si nécessaire l'attractivité d'arbres potentiellement accueillants par élagage d'un arbre dominant (préférentiellement pin sylvestre de forme tabulaire) et éclaircie localisée aux abords, réservant quelques arbres perchoirs	Prestataire extérieur					

Mesures de gestion liées aux étangs :

Initié de la mesure	Objectif durable et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Cpte prévisionnelle	Plan de financement potentiel
Maintenir les roselières existantes	Entretenir les roselières	Contrat Natura 2000	Faucher les roseaux (fauche et export en automne), avec coupe ponctuelle de ligneux					Sur devis		
Rouver certaines roselières	Restaurer des roselières		Supprimer des saules par abattage manuel et débardage en automne							
Créer de nouvelles roselières	Etendre les roselières		Procéder à des semis de graines ou des plantations de mottes ou de rhizomes							
Inonder les roselières	Gérer les niveaux d'eau	Administrative	Propriétaire ou son représentant SMAGER SYMEN CASQY ...	Maintenir un niveau d'eau optimum de 20 à 30 cm dans les roselières (par réfection ou aménagement d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eau)	Propriétaire ou son représentant SMAGER SYMEN CASQY ...	PNR ONCFS Chasseurs	Durée du plan	Celle des étrangs	CC CR ONF SMAGER SYMEN	
Installer des structures artificielles pour la sterne pierregarin	Aménager des sites de reproduction artificiels	Contrat Natura 2000	Mettre en place - des radeaux de gravillons amarrés en eau libre - des îlots de grave en eau libre Rq : prévoir ensuite leur entretien annuel							Agence de l'eau
Encadrer l'accès aux roselières	Maitriser les dérangements	Règlement en faire	Inscrire aux clauses particulières des baux, contrats et autorisations, les modalités de fréquentation desroselières aux périodes sensibles							
Contrôler les espèces envahissantes	Favoriser l'installation d'espèces liées au milieu aquatique	Contrat Natura 2000	Contrôler - les rongeurs aquatiques (piègeage) - la bernache du Canada (stérilisation d'œufs, tirs, effarouchement)							

Mesures de gestion applicables à l'ensemble de la ZPS :

Initié de la mesure	Objectif développement durable niveau de priorité	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure (1)	Maître d'œuvre potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)	Prévisionne r	Plan de financement potentiel
Maîtriser le dérangement en zones de reproduction	Maîtriser les dérangements +++	Maîtriser les activités de loisirs	Charte N 2000	Interdire les manifestations de groupes sur les secteurs sensibles en période de reproduction	Sans objet	Sans objet			
Maîtriser les densités de sanglier	Réguler les populations +++	Contrôler les espèces envahissantes	Charte & Contrat N 2000	Maîtriser les densités de sanglier par la chasse ou par des opérations de régulation (fir, piégeage)	Durée du plan	Ensemble de la ZPS	Sur devis	Etat Par MEEDDE	
Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces	Informier Animer le site +++	Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les activités humaines	Conveni on d'animati on Contrat N 2000	Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 Informer sur les dérangements (notamment divagation des chiens) Réaliser des panneaux d'information	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER SYMEN CASQY	Propriétaire ou son représentant CG CR ONF AEV SMAGER SYMEN CASQY		Etat par MEEDDE MAAF	
Contrôler l'évolution des «espèces cibles»	Suivre les populations des espèces +++	Suivre les espèces Mesurer l'impact des actions engagées	Etudes	Réaliser des inventaires et suivis selon protocoles et pas de temps définis au préalable	PNR Prestataire extérieur	Rus en ZPS	Sur devis	Etat par MEEDDE MAAF	
Cartographier certains habitats Compléter les inventaires existants	Améliorer, préciser les connaissances des espèces +++	Preciser l'habitat d'espèces Compléter les inventaires	Etudes	Etablir cartographie & plan de gestion des boisements rivulaires Préciser la distribution du martin-pêcheur Cartographier les arbres à loges Pic noir, Compléter les inventaires engoulevent d'Europe sur Port Royal	Associations si l'espèce s'installe	Cf T 13	Sur devis	CG CR ONF SMAGER SYMEN	
Installer des aires artificielles pour le balbuzard pêcheur	Améliorer les conditions d'implantation ++	Augmenter les capacités d'accueil	Contrat Natura 2000	Construire des plateformes dans secteurs préalablement expertisés en forêt ou aux abords des étangs	Après cartographie	Rus en ZPS	Sur devis	Agence de l'eau	
Créer des sites de reproduction pour le martin-pêcheur	Aménager des sites de reproduction artificiels ++	Favoriser l'installation	Contrat Natura 2000	Créer des parois verticales en terrain meubles peu éloignés de l'eau					

SYNTHESE

La réalisation des objectifs de développement durable passent par des opérations de gestion des milieux, des études et inventaires et des actions de sensibilisation auprès du public. Ainsi, **23 types de mesures de gestion sont proposés pour l'ensemble de la ZPS**, parmi eux, douze sont de nature à être contractualisés dans le cadre du Docob. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une fiche action annexée (annexes T13.)

1) Il s'agit d'actions concernant la gestion des milieux:

Pour les milieux forestiers, les mesures préconisées relèvent essentiellement de bonnes pratiques sylvicoles et donc de la charte Natura 2000. Compte tenu de l'état favorable des niveaux de populations des 3 espèces forestières, on tendra à maintenir dans les peuplements feuillus à base de chêne, une répartition des classes d'âges analogue à celle d'aujourd'hui. Ainsi, pour les pics: les stades âgés des chênaies et chênaies-charmaies correspondant au groupe de régénération et une partie du groupe de préparation devraient représenter 4 à 8 % de la surface forestière, ceci permettant avec le respect de l'instruction concernant le bois mort, de maintenir des conditions favorables pour ces espèces. En particulier, selon les dernières conclusions de l'étude oiseaux des Bois, le pic mar «recherche pour son nid des diamètres moyens d'au moins 55 cm, dans des secteurs à Très Gros Bois de chênes où le tailis est présent» : ces diamètres sont compatibles avec les diamètres d'exploitabilité (65 à 80 cm suivant les stations) généralement requis dans les différents aménagements des forêts de la ZPS.

Pour les forêts relevant du régime forestier, l'application

- des mesures environnementales définies dans les nouveaux règlements et clauses générales des ventes (ref Vente des bois des forêts publiques, les textes essentiels- ONF mars 2008),
- des modalités générales de mise en œuvre des travaux sylvicoles définies dans le référentiel des travaux sylvicoles de la Direction Territoriale Ile-deFrance-Nord-Ouest de l'ONF (version 2011) aussi bien pour les exploitations que pour les travaux sylvicoles, doit éviter la majorité des perturbations à craindre en période de reproduction.

Les milieux ouverts (hors régénérations), comme déjà signalé, ne peuvent se maintenir sans entretien, car essentiels à la survie de l'ailouette lulu et de la fauvette pitchou. Un programme d'entretien de landes sélectionnées parmi les 150 à 200 hectares identifiés, à compléter par un plan de restauration et d'agrandissement de landes existantes ou sur zones à végétation rase s'orientera prioritairement sur les secteurs de surface unitaire suffisante (>2 hectares), là où ces 2 espèces ont été observées récemment (localisation: voir fiches espèces). Il s'étalera sur toute la durée du plan et nécessite la recherche de financements notamment de type contrats Natura 2000.

Cinq des mesures concernant les étangs et milieux associés sont orientées vers leur gestion et visent directement ou indirectement la conservation des roselières soulignant cette priorité d'action qui dépend du rôle majeur des acteurs locaux. Pour ce milieu un objectif minimum de 10% de surface des étangs est à rechercher, idéalement le ratio devrait se situer entre 15 et 20%, ces objectifs étant tributaires des financements obtenus et de l'attribution éventuelle de contrats Natura 2000. La gestion hydraulique reste également un facteur fondamental.

2) Il s'agit d'améliorer ou de préciser le niveau de connaissances pour certaines espèces

C'est le cas pour :

- le martin pêcheur pour cerner son statut dans la ZPS, en connaître la distribution avant d'envisager certaines mesures
- le pic mar en forêt domaniale de Port Royal
- le pic noir : la cartographie des arbres à loges permettra d'anticiper les précautions à prendre au moment du marquage des coupes et de leur exploitation.

Ces études ne pourront être menées à bien qu'avec le concours des associations naturalistes et qu'après en avoir trouver les financements.

3) Il s'agit d'animer le site Natura 2000, d'informer les gestionnaires et le public

La sensibilisation du public, des différents gestionnaires, acteurs économiques et propriétaires sera d'autant plus efficace qu'elle s'inscrira dans un plan général d'information et de communication concernant l'ensemble du site. Elle consiste non seulement en la conception et la mise en place de panneaux informatifs à certains points stratégiques du site mais aussi en l'organisation de journées d'échanges destinées au grand public et/ou aux différentes associations de tourisme (VTT, cavaliers,...) et à la formation des gestionnaires (forestiers directement impliqués dans la gestion sylvicole par exemple).

Ce sont des thématiques majeures à aborder dans le cadre de l'animation du site au même titre que le montage de contrats, la mise en œuvre des suivis et la recherche de financements.

Si l'on se réfère à ce qui est appliqué dans des ZPS ayant des caractéristiques similaires, le travail d'animation représente annuellement environ 40 à 50 jours annuels d'un chargé de mission.

Ces mesures sont reprises et détaillées dans les fiches actions et la charte mises en annexe (annexes T11.F1 à T11.F4, T11.E1 à T11.E1 à T11.E5, T11.T1 à T11.T3 et T11.charte)

4- SUIVIS :

SUIVI DES MESURES : TABLEAU 12

Suivi des mesures de gestion liées aux milieux forestiers et associés :

Initié de la mesure (tableau 11)	Enjeux / Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Conserver des peuplements favorables au pic mar	Maintenir des stades de chênaies âgées à gros bois et très gros bois	Diamètres d'exploitabilité pour les chênaies et chênaies charmaies	Nombre de chênes de diamètre >5cm sur parcelles du groupe de régénération en chênaies et chênaies charmaies	Dans les aménagements, en chênaies & chênaies charmaies fixer des âges d'exploitabilité correspondant à hauteur d'homme à des diamètres >55 cm.	Améliorer la connaissance du lien âge / diamètre d'exploitabilité (ex: étude stations forestières & sols)
Installer une trame d'arbres disséminés, morts dépérisants, à cavités, en densité suffisante	Maintenir une trame d'arbres morts et dépérisants en densité suffisante pour les pics	Arbres morts et dépérisants comptabilisés lors des martelages	Densité et nature des arbres morts et dépérisants comptabilisés à l'hectare	Actuellement, en forêt publique, on note un déficit en arbres morts et dépérisants lors des relevés réalisés au cours des martelages. On n'atteint pas encore les préconisations de l'instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009.	Tendre vers la densité / ha - au moins 1 arbre mort ou sénescant de 35cm de diamètre minimum - au moins 2 arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres Un bilan périodique (tous les 5 ans) pourra mesurer l'écart avec la densité préconisée et de s'en approcher.
Mettre en place des îlots de vieux bois (vieillissement et sénescence)	Créer des îlots de vieux bois, habitats favorables aux pics	Nombre et caractéristiques des îlots de Vieux Bois (IVB) par forêt	% de surface d'IVB par forêt	Actuellement, certaines forêts publiques sont déjà dotées d'IVB (densité fixée dans l'aménagement) Cette densité devra correspondre à terme de 2 à 3 aménagements, à 3% de la surface forestière	Rechercher à atteindre dès à présent 3% de surface forestière en IVB. Créer les îlots de vieux bois en forêts non dotées Tenir compte pour leur localisation, de la présence ou de potentialités d'implantation des pics

<p>Conserver pour les pics, vieux arbres sans branches basses (Hêtre surtout), bois tendres de gros diamètres et arbres à loges & un maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes</p>	<p>Arbres réservés lors de marteillages: Arbres à loges hêtres Gros bois tendres</p>	<p>Nombre et type d'arbres réservés lors de marteillages</p>	<p>Consignes avant marteillage: <u>Garder tous les hêtres</u> Garder des bois tendres de gros diamètre (Tremble, Bouleau...) Limiter le marquage d'arbres 20m autour d'une loge de pic occupée.</p> <p>Pour le pic noir, la réalisation d'une cartographie des arbres à loges à l'échelle de chaque forêt améliorerait leur prise en compte.</p>
<p>Adapter les exploitations en fonction des périodes de reproduction</p>	<p>Interdiction ou limitation de l'exploitation en période de reproduction</p>	<p>Clause d'article de parcelle en coupe</p>	<p>L'arrivée tardive de la bondrée, peu fidèle au nid, peut être postérieure à la vente de coupe, rendant difficile une interdiction totale d'exploitation en période de reproduction.</p>
<p>Adapter les interventions sylvicoles en fonction de la présence de l'engoulement d'Europe</p>	<p>Période d'entretiens sylvicoles ou Plan d'intervention</p>	<p>Parmi les parcelles à priori favorables à l'espèce, proportion de parcelles à travaux différents</p>	<p>La simple adaptation des travaux peut s'avérer efficace: à proximité d'un nid, interrompre l'intervention dans un rayon de 20 mètres.</p>
<p>Maintenir les landes et pelouses existantes</p>	<p>Entretenir landes et pelouses, habitats favorables aux espèces liées aux milieux ouverts</p>	<p>Coupe des ligneux Fauchage régulier de pelouse Fauchage localisé et périodique de lande</p>	<p>Ligneux et produits issus des fauchages doivent être exportés, ou mis en tas ou en andains. Le fauchage de la lande doit être localisé, pour limiter l'homogénéisation et maintenir des zones rases.</p>
<p>Rouvrir des landes et/ou agrandir leur surface</p>	<p>Restaurer des landes favorables aux espèces liées aux milieux ouverts</p>	<p>Coupe des ligneux avec exportation Broyages localisés de la caillune</p>	<p>Surfaces travaillées</p>
<p>Aménager en forêt des sites favorables à la nidification «naturelle» en forêt du balbuzard pêcheur</p>	<p>Permettre une nidification «naturelle» en forêt</p>	<p>Elagage d'un arbre dominant</p>	<p>Nombre de sites travaillés</p>

Suivi des mesures de gestion liées aux étangs :

Intitulé de la mesure (tableau 11)	Enjeux / Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintenir les roselières existantes	Entretenir et régénérer la roselière	Coupe mécanique et évacuation des produits	Surface travaillée	Surveillance avec photos. Programmation périodique des travaux.	Valorisation du matériau fauché
Rouvrir des roselières	Maitriser l'envasissement des saules	Abattage manuel et débardage des produits	Surface semée ou plantée	Retrait d'une vingtaine de mètres de la sulaie des rives et recherche de zones de roseaux purs d'un minimum de 1ha.	
Créer, étendre de nouvelles roselières	Augmenter la surface de roselière disponible	Semis de graines Plantation de mottes ou de rhizomes	Surface de roselières inondées avec le niveau requis	Objectif de doublement de la surface des roselières ?	
Inonder les roselières	Maintenir l'inondation des roselières en période de reproduction	Niveau d'eau de 10 à 30 cms dans les roselières			
Installer des structures artificielles pour la sterne	Favoriser le processus d'installation de couples reproducteurs	Mise en place de structures appropriées	Nombre de radeaux ou d'îlots mis en place	Prévoir le contrôle ultérieur de la végétation.	Espèce coloniale, plusieurs sites peuvent être envisagés (en mixte avec la création d'îlots).
Encadrer l'accès aux roselières	Limiter les dérangements en période de reproduction	Inscrire aux clauses particulières des baux, contrats et autorisations les modalités de fréquentation des roselières aux périodes sensibles	Nombre de documents où ces mesures sont inscrites	Informier les différents acteurs concernés des risques inhérents à la pratique de leurs activités dans un milieu fragile et sensible.	Concilier durablement la pratique d'activités de loisirs avec la préservation de la biodiversité
Contrôler les espèces envahissantes	Limiter la prédation sur les roseaux et le dérangement potentiel sur la reproduction des sternes pierregarin	Mettre en œuvre une pression de piégeage pour contenir l'accroissement des populations	Nombre d'animaux prélevés Nombre de nids maîtrisés	Appui à la lutte contre le développement de l'espèce.	Actions relevant aussi de la lutte contre les espèces invasives.

Suivi des mesures de gestion liées à l'ensemble de la ZPS :

Initié de la mesure (tableau 11)	Enjeux / Objectifs (tableaux 8, 9, 10)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Installer des aires artificielles pour le balbuzard pêcheur	Favoriser le processus d'installation de couples reproducteurs	Mise en place de structures appropriées	Nombre d'aires constituées	Expertise préalable des sites	Les perspectives d'installation de reproducteurs ne sont probablement que de quelques couples
Créer des sites de reproduction pour le martin-pêcheur d'Europe		Création de parois verticales en terrain meubles proche de l'eau	Nombre de sites aménagés	A n'envisager qu'après inventaire préalable de l'existant Prévoir le contrôle ultérieur de la végétation	La pose de nichoirs adéquats dans les parois créées peut améliorer l'efficacité de la mesure
	Cartographier certains habitats	Améliorer les connaissances sur les espèces de la ZPS, pour une meilleure prise en compte	Martin-pêcheur d'Europe: Recherche des sites de reproduction existants Levés de terrain, rédaction d'un plan de gestion Pic noir Cartographie des arbres à loges Engoulevent d'Europe : Compléments d'inventaires sur Port Royal	Rendu des études : Réalisation de cartes Relèves d'inventaires	Martin-pêcheur d'Europe Améliorer la qualité des zones de pêche, aider à l'implantation des sites de reproduction (préalable aux opérations possibles d'aménagement) Pic noir, engoulevent d'Europe: Limiter le dérangement lors des travaux ou exploitations forestières
	Compléter les inventaires existants				Prise en compte de l'aspect paysager des ruisseaux de la ZPS
Suivre les populations des espèces « cibles »	Mesurer l'évolution des populations mesurer l'impact des actions engagées	Inventaires et suivis des espèces	Relevés d'inventaires	Inventaires et suivis selon protocoles définis	
Réguler les populations de sanglier	Limiter la prédation sur les nids sur ou proches du sol	Mettre en œuvre tous les moyens légers de capture de l'espèce	Nombre d'animaux prélevés	Appui à la lutte contre le développement de l'espèce	L'impact de cette espèce sur la biodiversité nécessiterait une expertise précise
Planifier les activités de loisirs les activités de loisirs de façon concertée	Limiter les dérangements en période de reproduction	AdAPTER et aménager les circuits existants aux contraintes des espèces « cibles »	Nombre de réunions de concertation Nombre de modifications apportées	Sensibiliser au respect de l'environnement dans un esprit partagé	Concilier durablement la pratique d'activités de loisirs avec la préservation de la biodiversité

Assurer, optimiser la prise en compte des espèces dans les différentes activités humaines Communiquer sur Natura 2000 et les espèces	Panneaux à planter ou compléter Campagnes d'information et sensibilisation en particulier sur les problèmes liés à la divagation des chiens Communiquer sur Natura 2000	Nombre de supports d'information (réunions, panneaux, articles...)	La sensibilisation au respect de l'environnement, l'information est une mesure qui peut s'avérer efficace compte tenu du niveau de fréquentation dans ce site
---	---	--	---

SYNTHESE

Ces opérations nécessitent une analyse et une coordination au niveau de l'ensemble de la ZPS via l'animation du site.

Les indicateurs proposés doivent être suivis avec attention, faire l'objet de bilans réguliers et mis en parallèle avec le suivi des espèces prioritaires pour juger de l'efficacité des mesures mises en place et pour au besoin apporter des corrections.

SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX : TABLEAU 13

Especes d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Recommendations
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	A 246	5 couples (inventaire 2009)	Favorable	Espèce régulière depuis 2000, Très petite population stable	En milieu forestier, étaler dans le temps les coupes rases supérieures à 2 ha, habitat fréquenté quelques années par l'alouette. L'entretien périodique de pelouses rases, l agrandissement des landes sur environ 2 ha, sont les mesures les plus favorables au maintien ou l'installation de l'espèce.
<i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	A 302	1 couple, 1 mâle chanteur (bordure de ZPS)	Inconnu	Très petite population en marge de la ZPS au Bois de Rochefort: proposer son intégration dans la ZPS Les épisodes froids des hivers 2011 et 2012 ont certainement impacté les populations	Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des secteurs à observations récentes, ou potentiellement favorables par extraction ligneux, broyages localisés de la callune à saison adéquate.
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint Martin	A 082	Données ponctuelles sur la ZPS	Défavorable inadéquat	Les différents types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce	Offrir à l'échelon des massifs forestiers, un ensemble d'habitats favorables analogue à celui d'aujourd'hui, dans les peuplements de moins de 3 -5 mètres de hauteur et sur les landes (8 à 12 % du territoire forestier de la ZPS).
<i>Caprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe	A 224	140 couples environ	Favorable	Fort accroissement des populations après la tempête de 1999	Porte sur de bonnes pratiques sylvicoles : En chênaies et chênaies- charmaies, préconiser un âge d'exploitabilité correspondant pour les chênes, à de diamètres supérieurs à 55 cm. Maintenir de gros chênes en proportions suffisantes (arbres morts et débris), îlots de vieux bois) Conserver des bois tendres de gros diamètre pour le pic noir ... Proscrire les interventions forestières à proximité de nids, en période de reproduction .
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	A 236	30 à 60 couples	Favorable	Effectifs non connus, Espèce probablement commune Population stable	
<i>Dendrocops medius</i> Pic mar	A 238	Plus de 100 couples	Favorable	Apparition récente sur les massifs forestiers de la ZPS(1991), Population en augmentation	

Pernis apivorus Bondrée apivore	A 072	14 à 15 couples	Favorable	Population stable depuis 40 ans à une densité analogue à celle communément observée (1 couple/1000ha)	Porte sur de bonnes pratiques sylvicoles : Eviter les coupes forestières en période de reproduction (mai à août) sur les sites de nidification (parcelle entière à exclure).
Ixobrychus minutus <u>Blongios nain</u>	A 022	1 à 3 couples	Stable depuis 20 ans	Déclin important depuis 1955, stabilité à un niveau très bas depuis 2 décennies	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et régénération du roseau) et extension de ce milieu peuvent contribuer à son maintien.
Pandion haliaetus Balbuzard pêcheur	A 094	1 ou 2 individus en estivage	En hausse	Observations en accroissement à l'instar d'une dynamique nationale. Echange avec les reproducteurs proches (Loiret, Essonne)	Possibilité d'accélérer l'installation de reproducteurs par la mise en place de structures artificielles notamment en milieu forestier
Circus aeruginosus Busard des roseaux	A 081	Quelques oiseaux de passage régulier	Inconnue	Les velléités d'installation de reproducteurs n'ont jamais abouti	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et régénération du roseau) et extension de ce milieu. L'extension de la roselière peut s'avérer profitable à la reproduction de l'espèce.
Botaurus stellaris Butor étoilé	A 021	1 ou 2 hivernants	Stable	Son statut de migrateur perdure sans installation de couple reproducteur	Gestion des roselières présentes (contrôle de l'envahissement des ligneux, des niveaux d'eau et la régénération du roseau) et extension de ce milieu. L'extension de la roselière peut s'avérer profitable à la reproduction de l'espèce.
Alcedo atthis Martin pêcheur d'Europe	A 229	inconnu	Fluctuations	Le milieu n'offre apparemment qu'un nombre limité de sites potentiels de reproduction dont l'inventaire reste à entreprendre	Si l'inventaire des sites actuels de reproduction confirme un niveau faible de l'offre, la création de nouveaux sites ne peut qu'être profitable.
Sterna hirundo Sterne pierregarin	A 193	Migrateurs réguliers maxi 17	Stable	La reproduction ne pourra s'établir qu'après l'aménagement de sites favorables	Contrôle nécessaire du développement de la végétation sur les sites aménagés.

(1) Selon l'annexe I de la directive 79/409

SYNTHESE

C'est la veille régulière des naturalistes locaux qui permet jusqu'ici d'appréhender l'évolution de la situation des espèces prioritaires. Les connaissances actuelles sur les différentes espèces reposent essentiellement sur l'implication surtout bénévole d'associations naturalistes, le C.E.R.F, le C.O.R.I.F en particulier, qui assurent la réalisation des différents programmes (S.I.O.C, inventaires rapaces...).

Pour les espèces forestières et milieux associés, la recherche de financements en compléments de la veille des naturalistes locaux s'avère nécessaire. En connaissant mieux la répartition des espèces sur certaines forêts (pic mar en FD Port Royal et forêts départementales par exemple...) ou la localisation des arbres à loges du Pic noir, on donne aux gestionnaires la capacité de prendre des mesures de protection plus efficaces.

Sur les zones humides, deux espèces, le blongios nain et le martin-pêcheur d'Europe doivent faire l'objet d'études spécifiques concernant le suivi de la fréquentation des différents types de roselières pour la première et la recherche des sites de reproduction pour la seconde. Le balbuzard pêcheur fréquentant un vaste territoire, il est souhaitable de récliser tous les trois ans un inventaire par opérations collectives (Perthuis & al., 2010) couvrant l'ensemble de la ZPS.

Ainsi, l'absence de prise en charge des suivis scientifiques par des financements européens de type contrats Natura 2000, peut compromettre la réalisation d'inventaires réguliers de l'ensemble des espèces, ceux-ci étant aussi indispensables à une évaluation de l'impact de la gestion appliquée.

Cependant, si les moyens humains et/ou financiers venaient à manquer, il faudrait orienter prioritairement les efforts de suivis sur les espèces en situation fragile ou défavorable, à savoir : alouette lulu, fauvette pitchou, blongios nain, balbuzard pêcheur.

CONCLUSION

La richesse de l'avifaune du site «Massif de Rambouillet et zones humides proches» est liée à la **diversité et la complémentarité des milieux rencontrés** même si ceux-ci sont très inégalement représentés sur la ZPS.

Les grands massifs boisés, abritent nombre d'espèces nicheuses forestières comme le pic mar, tandis que les jeunes peuplements, les clairières et les landes intraforestières sont fréquentés par l'engoulevent, l'alouette lulu....

On peut également remarquer le rôle important des étangs, dans la conservation des espèces prioritaires du site alors qu'ils représentent moins de 5% de sa surface. En effet, la grande majorité de la cinquantaine d'espèces relevant de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux observées dans la ZPS sont des oiseaux migrants répertoriés sur la chaîne des étangs de Hollande.

Parmi cette cinquantaine d'espèces, **13** ont été déclarées «**espèces-cibles**» pour le site. Cette liste a évolué après son examen par le groupe d'experts ornithologues nommé en appui à la rédaction du DocOb :

- **6** espèces sont **liées aux étangs** (blongios nain, balbuzard pêcheur, busard des roseaux, butor étoilé, martin pêcheur, sterne pierregarin),
- **3** sont inféodées **aux milieux forestiers** (bondrée apivore, pic noir, pic mar),
- **4 aux milieux ouverts** associés ou aux premiers stades de régénération forestière (alouette lulu, fauvette pitchou, busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe)

L'importance et la taille du massif forestier permet d'assurer pour les oiseaux forestiers, la permanence et la co-existence dans le temps et dans l'espace des différents stades et âges de peuplements favorables à la fois aux pics, l'engoulevent d'Europe, la bondrée ; en cela réside l'un des principaux enjeux de la forêt pour leur conservation.

Les milieux ouverts associés à la forêt, les zones agricoles jouent le même rôle vis-à-vis des espèces qui leur sont inféodées.

Pour les oiseaux aquatiques, les étangs la ZPS et surtout leurs roselières, complètent le réseau de zones humides des ZPS proches, notamment ceux des Etangs de St Quentin-en-Yvelines avec lesquels ils fonctionnent en synergie.

De plus, majoritairement constituée de forêts, la ZPS se caractérise par un ensemble d'activités économiques relevant essentiellement de la **gestion forestière** ; elle est aussi concernée par la **gestion des étangs**.

Sa situation dans la **région à la plus forte densité de population de France** génère une **fréquentation et des activités touristiques** particulièrement **importantes**.

Fort de ces caractéristiques, **3 objectifs principaux** de développement durable **ont été définis** dans le DocOb:

- Maintenir et restaurer les habitats favorables aux différentes « espèces cibles » de la ZPS
 - Suivre l'évolution de ces espèces, améliorer les connaissances sur certaines
 - Maîtriser les causes de dérangements ou de destruction (gestion, fréquentation, public, présence de prédateurs)
- Et, à un degré moindre, améliorer les conditions d'implantation de certaines espèces en aménageant des sites de reproduction artificiels.

Ces objectifs nécessitent des opérations de gestion des milieux, des études et inventaires et des actions de sensibilisation et de formation auprès du public des gestionnaires et des propriétaires.

Ainsi, **23 types de mesures de gestion sont proposées**, dont 12 sont de nature à être contractualisées.

Si les connaissances et inventaires actuels reposent essentiellement sur l'implication surtout bénévole d'associations naturalistes locales, la recherche de financements sera nécessaire pour assurer et pérenniser les suivis préconisés dans le DocOb.

La réalisation des objectifs définis dans le DocOb nécessite d'organiser, planifier, coordonner les actions de gestion et les suivis sur l'ensemble de la ZPS et de prendre une part active à la sensibilisation, l'information du public dans un site soumis à une très forte pression humaine ; c'est le rôle indispensable que devra jouer l'animateur du site.

BIBLIOGRAPHIE

- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - Ghid metodologic pentru siturile Natura 2000. Union Europeană, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/B/EN-03), Timișoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/B/EN-03), Timișoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- ARNABOLDI, F. et LETOURNEAU, C. (1997).- Enquête Pic mar et Pic cendré en forêt de Rambouillet. Résultats de l'année 1997 et bilan provisoire. 10 p.
- ARNABOLDI, F. et LETOURNEAU, C. (2000). Le Pic mar Dendrocopos medius en forêt domaniale de Rambouillet (Yvelines) : historique, distribution, effectifs, densité. Le Passer 37 : 32 - 50.
- Bailly G et al (2001). Catalogue des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne
- BARADEZ R., MALIGNAT P. (1995). Synthèse de l'automne 1993. Le Passer, 32 : 177-233.
- BARADEZ R., MALIGNAT P. (1996). Synthèse de l'hiver 1993/94. Le Passer, 33 : 4-39.
- BARRAILLER J.-L. (1989). Printemps 1988. Le Passer, 26 (3-4) : 20-37 et 55-72.
- BARTH, F. et LETOURNEAU, C. (2006).- Le Blongios nain Ixobrychus minutus en île-de-France de 2000 à 2004. Alauda, 74 : 113-119.
- BARTH, F. et LETOURNEAU, C. (2006).- Le Blongios nain Ixobrychus minutus en île-de-France en 2005 et 2006. Réseau Blongios nain île-de-France. 3p.
- BEAUD M. (2001).- Quelques expériences dans le domaine de la protection de la Sterne pierregarin *Sterna hirundo* en période de nidification. Actes du 39e colloque interrégional d'ornithologie, Yverdon-les-Bains (Suisse), 1999. Nos Oiseaux, suppl. 5, pp. 73-80.
- BEAUD M. (2006).- Plateforme pour la sterne pierregarin au lac de Morat. @ Cercle ornithologique de Fribourg.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004). Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, UK: BirdLife International. (BirdLife Conservation Series No.12). 374 p.
- BOUVIER J.-C. (1987). Synthèse des observations ornithologiques du printemps 1985. Le Passer, 24 (T3) : 2-32 et 47-58.

- BOUVIER J.-C. (1988). Synthèse des observations ornithologiques du printemps 1986. *Le Passer*, 25 (2) : 4-18 et 43-46.
- BOUVIER J.-C., HADANCOURT C. (1988).- Synthèse des observations ornithologiques de l'automne 1986. *Le Passer*, 25 : 63-80.
- CAUCHELIER, B., LETOURNEAU C., PERNOT, A. (1995). Quel avenir pour les étangs de Saint-Hubert? Synthèse écologique et propositions de mesures de protection. Projet de réserve naturelle et de mesures de gestion. CERF. 58p + annexes.
- CERF (1985). Les oiseaux d'eau de Rambouillet et de sa région. Rapport interne, 16 p.
- BN/CERF/CORIF (2009 à 2012) : Actualités ornithologiques rambouilletaines
- CHAPOULIE E., SPANNEUT L. (1990). Synthèse des observations du printemps 1989. *Le Passer*, 27 (3-4) : 4-32.
- CHENY G. (2010 &2011). Données bagages Etang des Noës, PNRHVC
- CHEVALLIER L. (2007). Massif de Rambouillet et Sud Yvelines - Synthèse ornithologique. CORIF. 105 p.
- Collectif. (2011). Synthèse naturaliste des étangs de Hollande/ Saint-Hubert (Yvelines,78). CERF, CORIF, SNPNC. 55p.
- CORIF. (2006). Domaine régional de Port-Royal des Champs – Inventaire ornithologique 2006. AEV, CORIF. 46p.
- CURTEL L. (2007).- Restauration de roselières: l'expérience de l'intégration sur le Rhône. Faune Sauvage n°278: 57-60.
- DUBOIS, P. J. (1980).- Évolution des populations d'oiseaux d'eau nicheurs en Région Parisienne (1945-1978). *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie*, 50 : 33-46.
- DUBOIS, P. J. et NARZUL, P.(1982). Analyse du peuplement avien de la forêt de Rambouillet par la méthode des E.F.P. *Le Passer*, 19 : 74 - 98.
- DUBOIS, P.J., LE MARECHAL, P., OLIOSO, G. et YESOU, P. (2008).- Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 559p.
- FAUVEL B. & al. (2011). Oiseaux des bois en forêt d'Orient – Les Pics-ONF, LPO, PNR Forêt d'Orient
- GENSBOL B. (2005). Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen Orient. Delachaux et Niestlé, Paris, 403 p.
- GROLLEAU, G. (1975). Intérêt ornithologique de l'étang des Noës et constitution d'une réserve in Boyer, P. - Inventaire des richesses naturelles à protéger en région parisienne. 3 - Zoologie. I.AURIF.
- GROSSELET, M. (1994). Etangs des Noës Le mesnil-Saint-Denis, Yvelines. Inventaire de l'avifaune nicheuse. Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. Le PIAF.
- GRUWIER, X., LETOURNEAU, C. et LALOI, D. (2006).- Le Blongios nain *Ixobrychus minutus* sur le réseau des étangs et rigoles (Yvelines-Essonne). *Alauda*, 74 : 184-186.
- HERAS C. (1984). Actualités ornithologiques : automne 1982 (période du 1 juillet au 15 décembre). *Le Passer*, 21 : 3-57.
- HUIN W. CORIF (2009). Synthèse des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « oiseaux » sur la Z.P.S « Massif de rambouillet et zones humides proches » de 1994 à 2008
- JARDIN G. (1992). Synthèse des observations de l'hiver 1990-1991. *Le Passer*, 29 (T3-4) : 3-46.
- JARDIN G., GAUTIER P. (1989). Synthèse des observations ornithologiques de l'automne 1987. *Le Passer*, 26 : 79-90 et 123-134.
- LAIR, J.-P., BARTH, F., BIRARD, C. et EYRAUD, O. (2000).- Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts - Programme 2000. Centre ORnithologique Ile-de-France. 91 p.
- LE BIHAN J. & BIRARD C. coord. (2004).- Recueil d'expériences en matière de gestion des roselières. PNR de France, collection Expérimenter pour agir, 134p.
- LE MARECHAL P., LESAFFRE G. (2000). Les oiseaux d'Ile-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région. Delachaux et Niestlé, Paris, 346 p.
- LE MARECHAL P., SPRIET L. (1987). Synthèse des observations de l'automne 1985. *Le Passer*, 24 (T4) : 3-20 et 49-58.
- LEGRAND P.-R. (2006). Le coin des branchés mois juillet - août - septembre 2006. *L'Oiseau Magazine*, 85 : 80-81.
- LE ROY, E. (1997).- Inventaire de l'avifaune du Domaine Présidentiel de Rambouillet. Centre ORnithologique Ile-de-France. 13 p.

- LETOURNEAU, C.(2001). Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. Bulletin du Centre d'études de Rambouillet et de sa forêt, 14/15 : 44 - 51.
- LETOURNEAU, C. (2009). Recensement de l'*Alouette lulu* *Lulula arborea* dans le cadre de l'élaboration du DOCOB de la ZPS FR 1112011 Massif de Rambouillet et zones humides proches. CERF. 3p
- LETOURNEAU, C. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet : résultats de l'enquête nationale 2000-2002 et de l'Observatoire rapaces. Bulletin du CERF, 26 : 10-14.
- LPO, CORIF, PNR Haute vallée de la Chevreuse, ONF, Bonnelles Nature, CERF. Présentation du projet de la zone de protection spéciale sur le massif de Rambouillet et ses zones humides proches.
- MENANT G., MONCHAU F. (1989). Synthèse printemps 1987. Le Passer, 26 (1) : 2-28.
- NORMAND N., LES AFFRE G. (1977). Les oiseaux de la région parisienne et de Paris. Association Parisienne Ornithologique, Paris, 156 p.
- PERSUY P. (2005). Ah ! Si vous aviez été là !. L'Epeichette, 74 : 37-40.
- PERTHUIS A., ARNABOLDI F., LETOURNEAU Ch. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet: résultats des prospections 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Bulletin du CERF n°26: 15-18.
- ONF Agence de Versailles (différentes dates): Aménagements forestiers
- ONF, Agence de Versailles ROYER & ARNABOLDI (2007). DocOb Sites FR1100796 & 1100803
- ONF & COMITE SCIENTIFIQUE DES RBD (2009): Réserves biologiques Forêt domaniale de Rambouillet Plan gestion - Document provisoire
- PNR HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (2010). Etude du périmètre d'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse: Diagnostic écologique préliminaire des Domaines Présidentiels
- ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations Tendances. Menaces. Conservation. SEO-LPO. Paris. 560 p.
- SINNASSAMY J-M. & MAUCHAMP A. (2001) - Roselières; gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN, cahier technique n°63. 96p
- SPANNEUT L. (1990). Synthèse des observations de l'automne 1989. Le Passer, 27 (T3-4) : 33-58.
- SPANNEUT L. (1991). Synthèse des observations du printemps 1990. Le Passer, 29 (T2-3) : 4-38.
- SPANNEUT L. (1992). Synthèse des observations de l'automne 1990. Le Passer, 29 (T1-2) : 5-33.
- YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G. (1994). Atlas des Oiseaux Nicheurs de France. SOF. Paris. 775 p.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
AEV : Agence des Espaces Verts de la Région d'Île de France
ANY : Association des Naturalistes des Yvelines
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BONNELLES Nature : Association de découverte et de protection de la nature de Bonnelles
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CASQY : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CERF : Centre d'études de Ramboillet et de sa forêt
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CODERANDO : Comité Départemental de la Randonnée pédestre
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CORIF : Centre Ornithologique d'Île-de-France
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CREDOC : centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - Île-de-France

DE : Direction de l'eau (MEEEDDE)	DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile	
DHFF ou DH : Directive habitats faune sauvage CEE/92/43	
DILAM : Directives locales d'aménagement	
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (ex- DIRÉN)	
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEEDDE)	
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409	
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)	
DPF : Domaine public fluvial	
DPM : Domaine public maritime	
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture l'Agroclimatitaire et de la Forêt	
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts	
DZNIEFF : espèce ou habitat appartenant à une liste dite « d'espèces & habitats déterminants pouvant justifier la délimitation d'une ZNIEFF	
EDF : Électricité de France	
ENF : Espaces naturels de France	
ENS : Espace naturel sensible	
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	
FDC : Fédération départementale des chasseurs	
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural	
FEDER : Fonds européen de développement régional	
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole	
FEP : Fonds européen pour la pêche	
FNE : France nature environnement	
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux	
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)	
FSE : Fonds social européen	
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique	
GIP : Groupement d'intérêt public	
INRA : Institut national de la recherche agronomique	
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne	
JORF : Journal officiel de la république française	
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement	
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux	
MAE : Mesures agro-environnementales	
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées	
MAAF : Ministère de l'Agriculture l'Agroalimentaire et de la Forêt	
MEDDE : Ministère de l'énergie, du développement durable et de l'énergie (ex. MEDAD)	

MES : Matières en suspension	MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
NATURESSONNE : Association naturaliste du département de l'Essonne	ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques	ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale	OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PNA : Plan National d'Actions (définit les actions nécessaires à la conservation et à la restauration d'une espèce menacée)	PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole	PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional	PNRHVC : Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)	PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion	RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBD : Réserve biologique domaniale	RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle	RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France	RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale	SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	SARRAF : Société des amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)	SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères	SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SMAGER : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigolets	SIIC et PSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique	SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SRAE : Service régional d'aménagement des eaux
STOC : Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs

SYMEN : Syndicat mixte de l'Etang des Noës

TSF : Taliis sous Futaie

UE : Union européenne

IUCN : Union internationale pour la conservation de la nature

WWF : World wildlife fund

YVELINES ENVIRONNEMENT : Union des Associations de Sauvegarde de l'Environnement des Yvelines

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Aménagement forestier

Document d'objectif et de programmation cadrant la gestion durable et efficace de chaque forêt. Le Code forestier (article R 133-2) fixe le contenu des aménagements. Ils doivent comprendre l'analyse préalable du milieu naturel, du patrimoine culturel et des besoins économiques, sociaux et environnementaux, une partie technique qui rassemble des renseignements généraux sur la forêt, une évaluation de la gestion passée, la présentation des objectifs de gestion durable ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, la programmation des coupes et des travaux sylvicoles et enfin une partie économique comprenant notamment le bilan financier prévisionnel des programmes d'actions envisagés

Animateur - structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Agence de Services et de Paiement (ASP)

(a remplacé en avril 2009 le CNSEA- Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Il effectue également le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotées.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organé de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'Etat. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout Etat membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des Etats concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale des Territoires (DDT)

Depuis le 1er janvier 2010, les DDT, placées sous l'autorité des préfets de département, mettent en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) :

Service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement, elle met en œuvre sous l'autorité du Préfet de la Région d'Île-de-France les priorités d'actions de l'Etat en matière d'Environnement et d'Énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'Environnement

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant habitats naturels et espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Measures agri-environnementales

Measures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre
Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame
Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie
Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Etendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrants. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

CODES FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissement	624	escalade, varappe, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-vole, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépréssants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
168	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
170	stock feeding	700	pollutions
171	brûlage	701	pollution de l'eau
180	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
190	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
200	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
210	pêche à poste	710	nuisances sonores
211	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
212	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
213	pêche de loisirs	740	vandalisme
220	béchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
221	chasse	800	comblement et assèchement
230	prélevements sur la faune	801	poldérisation
240	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides

242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piègeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélevements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélevements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiggages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)

501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédatation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe ligne	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

ANNEXES GENERALES

ANNEXE G.1 : ARRETE DE DESIGNATION DU SITE EN DATE DU 25 AVRIL 2006

ANNEXE G.2 : COMPOSITION DES 3 GROUPES DE TRAVAIL



Office National des Forêts



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650272A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » (zone de protection spéciale FR 1112011) l'espace délimité sur les treize cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1^o Dans le département des Yvelines : Auffargis, La Boissière-Ecole, Bourdonné, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Dampierre-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Montigny-le-Bretonneux, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlis, Sonchamp, Trappes, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Voisins-le-Bretonneux, Elancourt ;

2^o Dans le département de l'Essonne : Angervilliers.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 massif de Rambouillet et zones humides proches » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Yvelines, de l'Essonne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 2006.

NELLY OLIN

Annexe G2

ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" Groupes de travail

Groupe d'experts		Représentant		
ANY: Association des Naturalistes des Yvelines		Président	THAUVIN	Jean Pierre
Bonnelles Nature		Animateur ornithologue	Di Maggio	Michel
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt		Président	DIEU	Edouard
CSRPN: Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature d'Ile-de-France		Président	ARNAL	Gérard
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France		Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines		Technicien	WALCZAK	Stéphane
Gérard Grolleau		Ornithologue	GROLLEAU	Gérard
PNRHVC: Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse		Responsable mission Nature Environnement	PATEK	Grégory
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		Chef de brigade	MUSSIER LECOMTE	Frédéric Muriel
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles		Technicien	LEBRUN	Pascal
		Directeur	CLERC	Pascal
Réserve Naturelle de St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin		Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
NATURESSONNE			DELANOUE	Rémy
Ornithologue, membre du CSRPN			LALOI	David
DRIRE Ile-de-France: Direction Régionale Industrie Recherche & Environnement		Chargé mission	PATRIMONIO	Olivier
Groupe forêt		Représentant		
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt		Président	DIEU	Edouard
SARRAF			LAFLECHE	Jean Luc
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France		Ornithologue	LETOURNEAU	Christian
ONF: Office National des Forêts		Responsable d'Unité territoriale	GENTILS	Milène
CODERANDO 78		Commission sentiers	GRANDCHAVIN	Maurice
Domaines Présidentiels		Gestionnaire	POIRE	Jean Marc
FICEVY : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines		Technicien	WALCZAK	Stéphane
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage			LECOMTE	Muriel
Comité Départemental du Tourisme Equestre		Président	LECOMTE	Jacques
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse		Chargé de mission Environnement	HARDY	François
Conseil Général des Yvelines		Technicien	SIONNEAU	Yvan
Agence des Espaces Verts		Chargé de mission	BANCHI	Marco
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines		Président	ROGIER	Yann
Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines		Chargé de relations	CRENN	Christian
Syndicat des Exploitants Forestiers		Président	BOURGINE	Bruno
FYPPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique		Président	JEANNOT	Jack
Comité Départemental de Cyclotourisme		Vice-présidente	BRULEBOIS	Claude
Commune de Poigny la forêt		Maire	FUKS	Marie
Commune de Gambaiseuil		Maire	CAZANEUVE	Claude
Propriétaire forestier à Limours			de ST LEGER	Diane
DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)		Responsable unité forêt, chasse, milieux naturels	PONET	Jacques
Groupe étang		Représentant		
SMAGER: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles		Technicien	CLERC	Pascal
		Directeur	LEBRUN	Pascal
FYPPMA : Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique		Président	JEANNOT	Jack
CORIF : Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France			LETOURNEAU	Christian
SYMEN: Syndicat mixte de l'Etang des Noës représenté par le PNR Haute Vallée de Chevreuse		Président	TERRASON	Michel
Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse		Chargé de mission Environnement	PATEK	Grégory
CERF : Centre d'études de Rambouillet et de sa Forêt			GOUDIN	Patrice
FICEVY: Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Essonne, Val-d'Oise, Yvelines		Technicien	WALCZAK	Stéphane
Comité scientifique du SMAGER		Président	GUITTET	Jean
Réserve Naturelle St Quentin-en-yvelines / Syndicat mixte base de loisirs de St Quentin		Chargé mission Natura 2000	GODON	Julien
SEBLEH: Sivom d'Exploitation Base de Loisirs des Etangs de Hollande		Président	GHIBAUDO	Jean-Pierre
CASQY: Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines			BOUAT	Valérie
DDT: Direction Départementale des territoires (Yvelines)		Unité forêt, chasse, milieux naturels	DIEF	Grégoire

Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

ANNEXES aux TABLEAUX

TABLEAU 3 : ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL : ANNEXES T 3.1 A T3.4: ACTIVITES LIEES AUX MILIEUX FORESTIERS

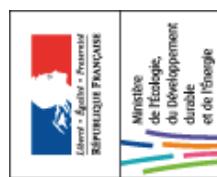
TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL : ANNEXE T 6 : LISTE DES ESPECES ANNEXE 1 DIRECTIVE OISEAUX PRESENTES DANS LA ZPS

TABLEAU 7 : ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 79/409 : ANNEXES T 7.1 A T7.13 : FICHES ACTIONS PAR MILIEUX

TABLEAU 11 : MESURES DE GESTION : ANNEXES T 11F.1 à T11F4, T 11E.1 à T11E5, T 11T.1 à T11T3: FICHES ACTIONS PAR MILIEUX
ANNEXE T 11CHARTE : CHARTE



Office National des Forêts



Annexe T3.1

Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3) : données par forêt

Forêt	Surface en aménagement	% surface des essences début aménagement	Types peuplements	Vides de peuplement	Objectifs principaux	surface/o bjetif	Objectifs associés	Unités Gestio Surface moyenne	Traitement	Age d'exploitabilité (essences objectifs)	Diamètres d'exploitabilité (mesure à 1,30m de haut)	Effort de régénération retenu dans l'aménagement
Massif domanial de Rambouillet 14750 ha												
Forêt domaniale de Rambouillet Series 1 à 4	13739 ha	2006-2025	Chênes: 68% Hêtre: 2% Autres feuillus: 5% Résineux: 19%	Futaie chêne 2700 ha TSF 6600 ha Taillis 220 ha Autres bois ts feuillus(RBD) 280 ha Bois mixte Feuil _Rx 440 ha Futaie résineuse 2400 ha	série 1 production & accueil avec sites d'intérêt écologique 280 ha série 2 Intérêt écologique particulier (dont RBD) série 3: RBL série 4 accueil du public & protection des paysages	11085 2150 206 298	très variables (<2 ha à 25 ha)	Futaie régulière hors RBD, futaie régulière par bouquets & parquets série 3 RBL néant série 4, futaie irrégulière par bouquets	Chêne sessile 180 à 200 ans Chêne pédonculé 120 ans Pins 100 ans	65 cm à 80 cm 65 cm à 75 cm 45 cm à 60 cm	à régénérer: 1577 ha dont 418 ha "Tempête" Cf: faible durée de survie certains peuplements	
Espace Rambouillet	251 ha	2007-2021	Chênes: 65% Bouleau: 15% Résineux: 12%	Futaie pins 15 ha TSF 195 ha Taillis 17 ha Tailles 80 ha frêne: 20% Chênes & AF: 10% Pin sylvestre: 5%	zones boisables 4 ha non boisables 20 ha (prairies 7,5 ha)	–	variables (1ha à 17 ha)	Futaie régulière (lots Vieillissement 2% surface lots senescence 1% surface)	Chênes 300 ans Pins 150 ans Bouleau 80 ans Frutriers 80 ans	–	22 ha faible durée de survie certains peuplements (bouleau: 9 ha)	
Domaine du Planet (données 1994)	113 ha	1994-2010 nouveau plan en prévision	Chênes: 30% Autres feuillus:10 % Douglas:3%	Futaie sur souche chêne 183 ha Futaie Ireg feuille 7 ha Autres(Bâtiments, chs élevage, routes.) 58 ha	série 1 série cyrénétique (tirées) 398 ha série 2 séries production 185 ha	–	–	Conversion et transformation taillis en futaie régulière bouleau, frêne, aulne & AF	Entretien & rénovation tirés (haies) Cultures et prairies à gibier	non calculé - sans objet	34,5 ha transformation taillis épuisé de bouleau	
Domaine National de Rambouillet (données 1993)	648 ha	1993-2012 nouveau plan en projet	Chênes: 57% Résineux: 5%	Futaie feuillue 33ha TSF 167 ha Tailles 3 ha Futaie résineuse 11 ha	Très 398 ha dont prémédias, molinias, landes 176 ha	–	–	Futaie régulière	Chênes 180 ans Frêne 90 ans	Chênes: 70 cm Frêne: 60 cm	47,84 ha	
Forêt domaniale d'Angerville	287 ha	2012-2031	Chênes:59% Autres feuillus:8% Résineux: 5%	Futaie 520 ha Hors Sylviculture 36 ha (prés, roselières..)	landes 26 ha mare, sablière 1 ha	Production, Accueil et protection milieu & espèces	287 ha	3,5 ha	Futaie par parquets	Chêne sessile 180 ans Chêne sessile IVB 350 ans	70-75 cm	16 ha
Forêt domaniale de Port Royal	679 ha	2003-2017 avenant en 2010	Châtaignier: 14% Autres feuillus:26% Résineux: 1%	Futaie: 520 ha TSF 123 ha	Série unique: accueil du public et protection des milieux et des paysages	–	–	Canton Trappes: 8 ha	Futaie en futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets unités gestion 0,5 à 2 ha	Chêne pédonculé 200 ans Châtaignier 140 ans	70 cm à 90 cm 60 cm à 70 cm 50 cm à 60 cm	
Forêt régionale de Port Royal des Champs	142 ha	2011-2030	Chênes:59% Autres feuillus:14%	F. chêne 66% Taillius, recrus 5%	11 ha prairies & emprises	Obj 1 Valorisation biodiversité Obj 2 Accueil du public Obj 3: Production de Bois	–	4 ha	Futaie par parquets	Chêne sessile 220 ans	75 cm à 80 cm	18,6 ha
Forêt départementale du Ronqueux	118 ha	2003-2017	Chênes: 54% Châtaignier: 18% Frêne: 3% Peupliers: 5% Autres feuillus:20%	Futaie feuillue 30 ha TSF: 67 ha Taillis: 6 ha Peuplierie 6 ha	Production bois d'oeuvre de qualité Régulation de la faune sauvage	117	3 à 10 ha	Conversion en futaie régulière par parquet unités de gestion 0,5 à 2 ha	Chêne sessile 200 ans Châtaignier 80 ans	–	7,7 ha	
Forêt départementale des Gaules	41 ha	2007-2021	Chêne: 12% Frêne: 2% Bouleau: 3% Autres feuillus:4% Douglas: 12%	Vides (Praine, friche) 6 ha TSF 15 ha Futaie résineuse 5 ha	Série unique : gestion patrimoniale pour l'accueil du public dont 15 ha site d'intérêt écologique particulier (ZNIEFF)	41	–	0,5 à 6 ha	Maintien du paysage et conservation des espèces dont groupe écologique: 2,9 ha	Chêne sessile 220 ans Chêne pédonculé 180 ans et Taillis sous Futaie lots Vieillissement (7% surface) 300 ans	70 cm 75 cm –	à régénérer: 1,5 ha

Annexe T3.2

ZPS: Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3)

Travaux forestiers					ZPS: Activités humaines liées à la gestion forestière (tableau 3)		
Conduite des peuplements	Nature, modalités	Opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface de forêt annuellement travaillée en ZPS		
Travaux préparatoires à plantation ou régénération	Nettoyement débroussaillage, localement, traitement chimique anti-fougère (arrêté en 2012) Labour, Assainissement	mécanique	septembre à mars	parcelles du groupe régénération	< 5% de la surface forestière		
Plantation	1 fois, regarris possibles 1 fois	manuelle	novembre à mars	parcelles du groupe régénération			
Dégagements de régénération	tous les 3 ans pendant 15 ans	manuelle	juin à septembre	parcelles du groupe régénération			
Dépressions	1 à 2 passages sur 10 ans	manuelle	novembre à mars	parcelles jeunes peuplements			
Cloisonnements sylvicoles	Ouverture (coupes régénération) puis Entretien : tous les 3 ans pendant 15 ans	mécanique	avant passage en entretien d'été ou d'automne	parcelles du groupe régénération			
Cloisonnements d'exploitation	Ouverture au moment de la coupe	mécanique	avant le premier passage en coupe, exploitation avec la coupe	parcelles inscrites à l'état d'assiette			
Travaux liés à l'infrastructure							
Entretien routes & layons	Bas côtés, lisières, Routes en terrain naturel	mécanique	septembre à novembre	Ensemble des forêts , traitement tous les 3 ans	Environ 1/4 à 1/3 de l'infrastructure parcourue par forêt et par an		
Réfection chaussee	Empierrement généralisé (ponctuel)	mécanique	en période sèche	suivant besoins identifiés			
Assainissement	Curage collecteurs & fossés	mécanique	automne	suivant besoins identifiés			
Autres							
Équipements liés à l'accueil public (pouvant impacter oiseaux ZPS)	Fauchage accotements routes, voies cyclables, aires d'accueil	manuelle ou mécanique	printemps, septembre	suivant besoins identifiés			
Coupes forestières							
Nature de l'intervention :	modalités	opération manuelle /mécanique	Période habituelle d'intervention	Localisation dans la forêt	% surface annuelle en exploitation		
Abattage	à l'avancement	manuelle ou mécanique	Toute l'année sauf : coupe de régénération période "hors feuille" ou clause particulière spécifiée	parcelles inscrites à l'état d'assiette dans un délai d'un an	Environ 5 % de la surface de production		
débardage	sur cloisonnements,	mécanique	Toute l'année		les coupes de régénération représentant 10% de cette surface		
traitement rémanents	dispersion en plein	manuelle ou mécanique					

Annexe T3.3

Massif de Rambouillet et zones humides proches (tableau 3) chasse et pêche en forêt :

Activité de chasse en forêt publique							
Forêt	Modes de chasse	Localisation (nb lots/surface totale)	Périodes de chasse	Fréquence en jours par an par semaine	Espèces chassées		
FD Rambouillet 14749 ha	Chasse en battue	hors zones très fréquentées: 18 lots/ 8400 ha	1 novembre- 28 février	1	cerf chevreuil sanglier		
	Chasse à courre (cerf)	partie ouest: 9600 ha	26 septembre- 31 mars	2	x	x	
	Chasse en battue_ poussées dirigées	zones sensibles: 1 licence/ 3900ha	1 novembre- 28 février	12	x	x	
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	début juin à fin août	10 à 15	x	x	
	Chasses individuelles à l'approche & affut	FD Rambouillet: 4000 ha (ONC et licences dirigées)	septembre à 1 novembre	6	x	x	
Domaine du Planet (113 ha)	Chasse en mini- battue petit gibier	Domaine du Planet	15 octobre- 31 janvier	10	-		
	Chasse devant soi		1 à 2	-	x	x	
Domaine National de Rambouillet 648 ha	Chasse en battue petit gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 octobre - 30 janvier	6	-		
	Chasse en battue à l'approche grand gibier	Parc des chasses (592 ha clos)	1 juin - 28 février	7	-	x	
	Affut	Bois de Trappes: 1 lot/ 450 ha Canton Mérandais: 250 ha Ensemble Forêt: 670 ha	1 novembre- 28 février	8	1	x	
FD Port Royal_ Trappes 679 ha	Chasse en battue		1 novembre- 28 février	1 à 2	-		
	Chasse en battue_ poussées dirigées		jun	8	-	x	
FD Angerville 283 ha	Chasse en battue	1 lot/ 290 ha	1 novembre- 28 février	10	x	x	
FR Port Royal des champs 142 ha	Chasse en battue_ poussées dirigées	1 lot/142 ha	26 septembre- 31 mars	2	-	x	
F départ ^{ale} des Gaules 41 ha	Chasse en battue	1 lot/ 39 ha	26 septembre- 31 mars	5	1	x	x
F départ ^{ale} du Ronqueux 118 ha	Chasse en battue	1 lot/ 118 ha	26 septembre- 31 mars	6	1	x	x

Activité de pêche en forêt publique		
FD Rambouillet	modalités de pêche	Périodes & fréquence de pêche (ref arrêté préfectoral eaux 2 ^{ème} cat)
Etangs loués à la pêche		
Etang des Vallées (1 ha)		
Etang Rompu (1,5 ha)		
Etang du Gruyer (3,5 ha)		
Etang d'Or (6,3 ha)		
Etang le Grenouillère (2,3 ha)		
Mare aux saules (1 ha)		
Etang de Coupe Gorge(3,2 ha)		
Etang du Moulinet(3,2 ha)		
		abandon en 2010
		Tous les jours
		Toute l'année sauf pour certaines espèces

Annexe T 6

ZPS: Massif de Rambouillet et zones humides proches : Espèces annexe 1 -hors espèces cibles- (CORIF)

*Extraits synthèse des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive européenne "Oiseaux" sur la ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" de 1994 à 2008_ CORIF
Quelques données supplémentaires _ CERF 2010-2011*

Spécies	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)		
	Europe	France	Ile-de-France	Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS
Aigle botté	Rare	Nicheur rare hivernant non évalué	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	1	individus seuls
Aigrette garzette	En sécurité	Nicheur à surveiller, migrateur et hivernant non évalué	Migrateur rare et hivernant exceptionnel	Migrateur très rare	12+2 (Noe)	individus seuls
Avocette élégante	En sécurité	Nicheur localisé hivernant à surveiller	Migrateur assez rare, hivernant très rare	Migrateur rare	19	28
Bernache nonnette	En sécurité	Hivernant vulnérable	Hivernant exceptionnel	Occasionnel	22	30
Bihoreau gris	En déclin	Nicheur à surveiller hivernant non évalué	Nicheur, migrateur Hivernant très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls
Chevalier sylvain	En déclin	Migrateur commun, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Migrateur occasionnel	20	7
Cigogne blanche	En déclin	Nicheur, en expansion hivernant non évalué	Migrateur assez rare hivernant exceptionnel	Migrateur rare, hivernant occasionnel	33	18
Cigogne noire	Rare	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls
Circaète Jean-le-Blanc	Rare	Nicheur peu abondant, migrateur, hivernant occasionnel	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2	
Cormoran huppé	En sécurité	Nicheur, migrateur hivernant peu commun	Migrateur très rare	Migrateur occasionnel	2	individus seuls
Crabier chevelu	En déclin	Nicheur vulnérable	Exceptionnel	Occasionnel	1	1
Cygne de Bewick	En sécurité	hivernant non évalué	Migrateur et hivernant très rare	Occasionnel	1	8
Echasse blanche	Sécurisé	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur très rare	Occasionnel	1	3
Faucon émerillon	Sécurisé	Migrateur et hivernant rare	Migrateur rare, hivernant très rare	Migrateur, hivernant irrégulier	6	individus seuls
Faucon pélérin	En sécurité	Nicheur rare hivernant non évalué	Nicheur très rare, migrateur et hivernant rare	Migrateur et hivernant rare	7	individus seuls
Fuligule nyroca	Vulnérable	hivernant non évalué, nicheur occasionnel	Migrateur hivernant très rare	Migrateur, hivernant occasionnel	16	9
Gorgebleue à miroir	En sécurité	Nicheur non évalué, hivernant rare	Nicheur exceptionnel et migrateur rare	Occasionnel	1	individus seuls
Grande Aigrette	En sécurité	Nicheur, Hivernant vulnérable	Migrateur, hivernant très rare	Migrateur, hivernant très rare	173	6

Annexe T 6

Spécies	Vulnérabilité & Statuts biologiques			Données ZPS 1994-2008 (Synthèse CORIF)			
	Europe	France	Ile-de-France	Statuts dans la ZPS	Nb Données	Effectif max	Localisation ZPS
Grèbe esclavon	En déclin	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	2		Etangs saint Hubert
Grue cendrée	En sécurité	Nicheur très rare, hivernant à surveiller et migrateur commun	Migrateur assez commun	Migrateur rare, hivernant occasionnel	18	120	Ensemble secteur d'étude
Ciuffette moustac	En déclin	Nicheur à surveiller, migrateur, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur rare	14	8	Etangs saint Hubert
Ciuffette noire	En déclin	Nicheur vulnérable, migratrice, hivernant occasionnel	Migrateur peu commun	Estivant rare et migrateur peu commun	58	16 à st Q	Etangs saint Hubert
Héron pourpré	En déclin	Nicheur en déclin, hivernant occasionnel	Migrateur rare	Migrateur rare	36	2	Etangs saint Hubert
Hibou des marais	En déclin	Nicheur et Hivernant vulnérable	Nicheur exceptionnel	Migrateur et hivernant rare	27	13	Sonchamp (Chattonville)
Marouette ponctuée	Sécurisé	Nicheur en danger hivernant occasionnel	Migrateur automnal rare et printanier très rare	Migrateur occasionnel	5	individus seuls	Etangs saint Hubert
Milan noir	Vulnérable	Nicheur à surveiller	Nicheur très rare et migrateur rare	Nicheur occasionnel,migrateur rare	3	3	FDRambouillet, Etangs saint Hubert Boucles de Moisson
Milan royal	En déclin	Nicheur à surveiller, hivernant non évalué	Migrateur rare	Migrateur et hivernant occasionnel	8	individus seuls	Ensemble secteur d'étude
Mouette mélanocéphale	Sécurisé	Nicheur et hivernant rare	Nicheur rare, migrateur assez rare et hivernant très rare	Estivant et migrateur rare	57	5	Etangs saint Hubert
Oedicème citard	Vulnérable	Nicheur en déclin hivernant très rare	Nicheur et migrateur assez rare	Migrateur occasionnel	3	9	Etangs saint Hubert, Clairefontaine RN St Quentin (nicheur)
Phalarope à bec étroit	En sécurité	Migrateur rare hivernant occasionnel	Migrateur printanier exceptionnel et automnal très rare	Occasionnel	1		Etangs saint Hubert
Pic cendré	En déclin	Nicheur et hivernant à surveiller	Nicheur sédentaire rare	Occasionnel	2	3	FD RBT(Auffargis), Epars (Gambaiseuil)
Pie-grièche écorcheur	en déclin	nicheur en déclin	nicheur et migrateur rare	nicheur et migrateur rare		10	
Plongeon catamarin	En sécurité	Hivernant, vulnérable	Migrateur et hivernant rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert
Pluvier doré	En sécurité	Hivernant à surveiller	Nicheur et migrateur peu commun	Migrateur et hivernant commun	123	1'7000	Etangs saint Hubert
Pygargue à queue blanche	Rare	hivernant vulnérable	Migrateur rare	Migrateur occasionnel	1	1	Grand Parc à RBT, Hermeray
Spatule blanche	Rare	Nicheur et hivernant vulnérable	Migrateur rare	Migrateur rare	6 à 7	12 à 15	Etangs saint Hubert
Sterne caspienne	Rare	Migrateur rare	Migrateur très rare	Occasionnel	2	2	Etangs saint Hubert
Sterne caugek	En déclin	Nicheur localisé hivernant non évalué	Migrateur très rare	Occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert
Sterne naine	En déclin	Nicheur rare	Migrateur nicheur très rare	Migrateur occasionnel	3	individus seuls	Etangs saint Hubert

Annexe T 7.1

Alouette lulu Lullula arborea Code Natura2000: A 246

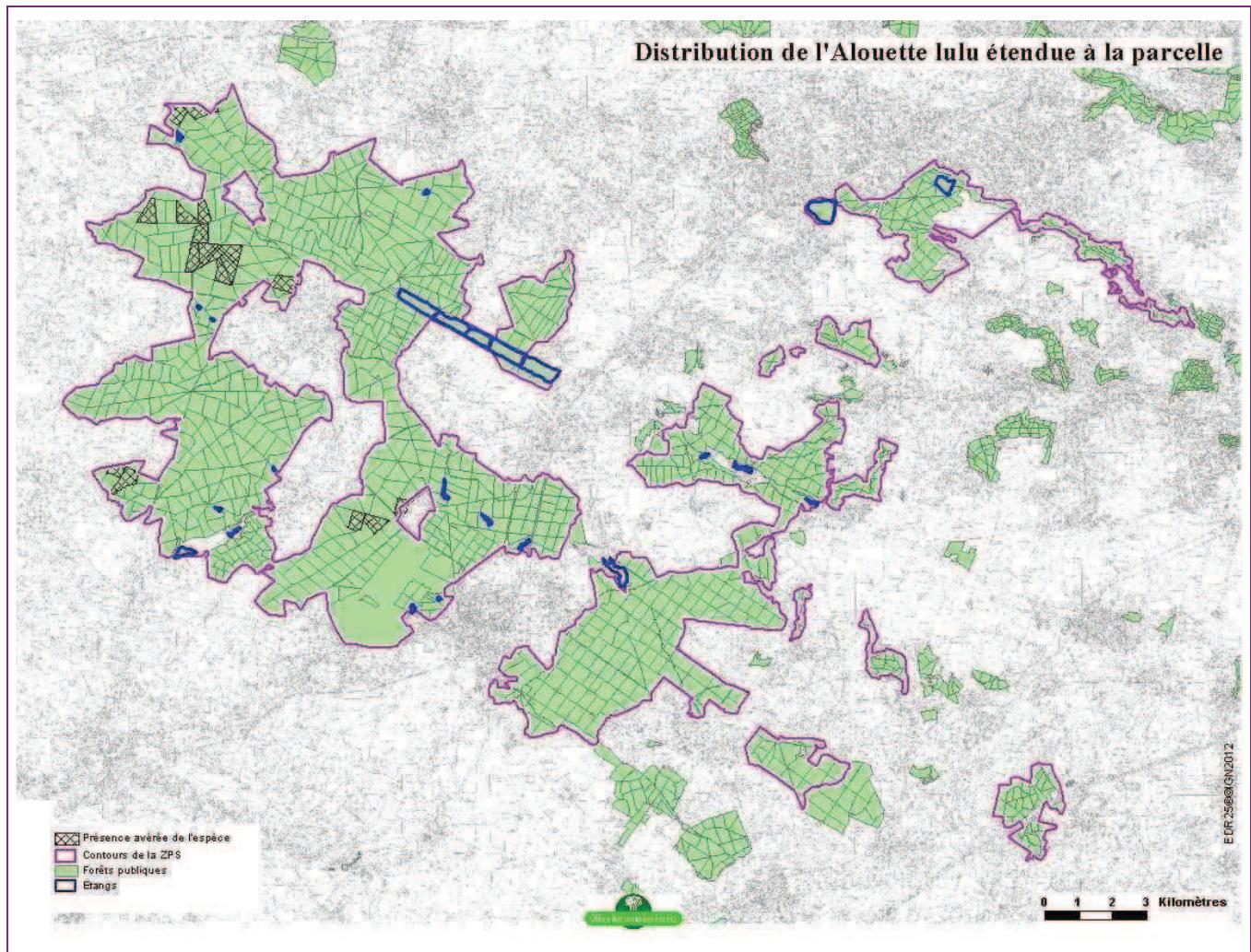
Description Taille: 14,5 -16 cm Petite alouette trapue à huppe érectile Plumage brun fauve fortement rayé sur le dessus, blanc crème, rayé à la poitrine sur le dessous. Sourcils blancs se rejoignant à la nuque, joues rousses. Queue courte et carrée, ailes larges et arrondies, marquées d'une tache noire encadrée de blanc caractéristique au niveau du poignet	
Ecologie et type d'habitat L'alouette lulu fréquente les terrains dégagés, secs et ensoleillés. L'alouette court beaucoup à terre explorant des espaces à végétation rase et clairsemée, comportant des plages nues. Elle est aussi présente sur les landes pauvres avec quelques bouquets de genêts, d'ajoncs, de bruyères, ou de genévrier dispersés. Si elle fuit la forêt continue, elle peut occuper les coupes rases durant les premières années Quelques arbres plus ou moins isolés, une haie vive, des bordures forestières lui sont aussi nécessaires comme perchoir et abri. Souvent perchée, l'alouette lulu se repère essentiellement par son chant mélodieux caractéristique Son vol est ondulé avec des battements en série et des glissés Les oiseaux autochtones restent en petits groupes en dehors de la période de reproduction. Ils sont rejoints, aux passages, par des migrateurs plus septentrionaux; quelques-uns restent parfois hiverner dans la région.	
Régime alimentaire Insectivore et granivore selon les saisons, elle se nourrit de graines ou de parties de plantes quand les insectes viennent à manquer.	
Reproduction L'alouette lulu niche au sol à l'abri d'une touffe, au moins 2 fois par an. Elle pond de fin mars à juin. 3 à 5 œufs sont couvés 12 à 15 jours Les jeunes quittent le nid après 10 à 13 jours en restant d'abord au sol. Leur émancipation intervient 16 à 18 jours plus tard	
Statuts juridiques Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe III de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France	
EUROPE Répartition et Etat des populations Strictement paléarctique, elle forme des populations clairsemées au sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne. Son statut de conservation est défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 couples, en majorité en Espagne (850 000) et Portugal (300 000). Aujourd'hui, l'espèce semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions (ex: Pays-Bas) (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations En France: au cours du XX ^{ème} siècle, l'Alouette lulu a niché au moins temporairement dans tous les départements ruraux mais avec des effectifs très différents. Elle est plus localisée dans le Bassin Parisien et le quart nord-est du pays semble plus faiblement occupé. En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève, la plupart des sites hivernaux ne sont occupés qu'un hiver sur trois. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs à cette époque de l'année. Son statut de conservation est jugé "à surveiller". Les effectifs des nicheurs, entre 50 000 et 500 000 couples, accusent une baisse nette au nord du territoire (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France: Population estimée à 20 couples en 1995, les abords de la forêt de Fontainebleau forment les "bastions" de l'espèce (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), une prospection plus poussée, sur Fontainebleau y notait une trentaine de couples (Source Recensement de l'Alouette lulu dans le massif de Fontainebleau, Bulletin ANVL, Sénéchal 2000). : Aujourd'hui, la population francilienne peut être estimée entre 30 et 50 couples (Source: Groupe d'experts du présent DocOb). Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale. Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 11 couples sur le site (2009).	

Annexe T 7.1

Annexe T 7.1



Photo Guy Flohart



Annexe T 7.2

Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus Code Natura 2000: A 094

Description Taille: 50 - 59 cm Envergure: 145 - 170 cm Grand rapace à plumage contrasté: Dos et dessus des ailes brun foncé, dessous blanc marqué d'un collier brun Tête claire avec une bande noire à hauteur des yeux. Ailes longues et étroites avec une tache noire au "coude", nettement coudées en vol. La femelle se distingue du mâle par une taille plus grande et une poitrine plus tachée	
Ecologie et type d'habitat Il peut occuper une large gamme d'habitats. Ceux-ci présentent à la fois un site favorable à la reproduction et des zones de pêche proches (eaux courantes ou dormantes, douces ou salées). En général il fuit la présence humaine. Présent dans nos contrées de début mars à octobre, il migre et hiverne en Afrique tropicale. En France continentale, le balbuzard s'établit dans les grands massifs forestiers, à peuplements de pins âgés (parfois sur arbres isolés), proches de la Loire. En Corse, il est cantonné sur les côtes rocheuses de l'ouest de l'île. Sur les lieux d'hivernage africains, il est répandu sur les lagunes côtières, le long des grandes rivières et des lacs et zones d'inondation . L'espèce est diurne. La défense territoriale et la surveillance des prédateurs (corvidés, martre) sont actives aux abords du nid. Les territoires de pêche ne font pas l'objet de défense territoriale.	
Régime alimentaire Il se nourrit exclusivement de poissons (essentiellement des cyprinidés, avec une ration journalière de 300 g) qu'il pêche suite à un plongeon spectaculaire après un vol stationnaire d'observation.	
Reproduction Les sites de reproduction sont fréquentés de la fin de l'hiver au milieu de l'été. Les nouvelles implantations s'amorcent dans le courant de l'été et plusieurs années peuvent s'écouler avant une reproduction effective. L'espèce est en principe monogame. Espèce semi-coloniale, plusieurs couples peuvent se regrouper . L'aire, volumineux amas de branches, bien exposée au sommet d'un pin en forêt (souvent tabulaire et dominant), d'un piton rocheux, ou sur une falaise en bord de mer, est souvent fidèlement occupée au fil du temps. 2 à 3 oeufs sont pondus en avril (en mai pour les nouveaux couples) et couvés pendant 34 à 40 jours. Les jeunes restent au nid de 49 à 57 jours. Ils deviennent indépendants un mois à un mois et demi plus tard.	
Statuts juridiques Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II des Conventions de Berne et Bonn Annexe II de la Convention de Washington Espèce protégée nationale en France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration.	
EUROPE Répartition et Etat des populations Cosmopolite, la sous-espèce présente en France, se reproduit en Eurasie, en Afrique du nord et au Moyen-Orient et hiverne de l'Afrique au sud du Sahara jusqu'à l'Asie du Sud-Est. Entre 1990 et 2000, les effectifs européens sont stables ou en augmentation selon les pays Statut de conservation considéré comme défavorable: nicheur rare avec 7 600 -11 000 couples soit le tiers de la population mondiale estimée dont 90% de l'effectif est regroupé en Suède, Finlande et Russie. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations En France, migrant régulier de manière diffuse sur tout le territoire à basse altitude, le long des axes fluviaux, des côtes ,sur les lacs, étangs et grands plans d'eau, c'est un nicheur rare et localisé à la Corse et à la moyenne vallée de la Loire (Loir-et-Cher et Loiret). En dehors de la Corse où les oiseaux sont majoritairement sédentaires, l'hivernage reste marginal. La population reproductrice comprend une cinquantaine de couples scindés en 2 foyers (Corse et massifs forestiers de la vallée de la Loire); celui de Corse semble à saturation, la dynamique est à l'expansion sur le continent. La liste rouge française le classe "vulnérable" en raison de ses faibles effectifs. En Corse, l'effectif de 4 couples milieu des années 70, s'accroît et se stabilise à 25-30 couples dans les années 90. En France continentale, les derniers nicheurs disparaissent première moitié du XX ^e siècle. En 1984, 1 couple est découvert dans l'Orléanais, en 2004, 21 couples s'installent le long de la Loire moyenne, auxquels s'ajoutent des oiseaux non reproducteurs. Cette population continentale a atteint 34 couples nicheurs, plus quelques autres cantonnés mais non reproducteurs, en 2010. 2 fois l'an, plusieurs milliers de migrants en provenance d'Ecosse et du nord de l'Europe,stationnent plus ou moins longuement dans le pays (Source: Atlas des oiseaux nicheurs) En Ile-de-France, un couple nicheur est noté dans l'Essonne depuis 2005: première aire: 2002, reproduction avec succès en 2005, 2006 et 2009, 2011.	

Annexe T 7.2

Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* Code Natura 2000: A 094

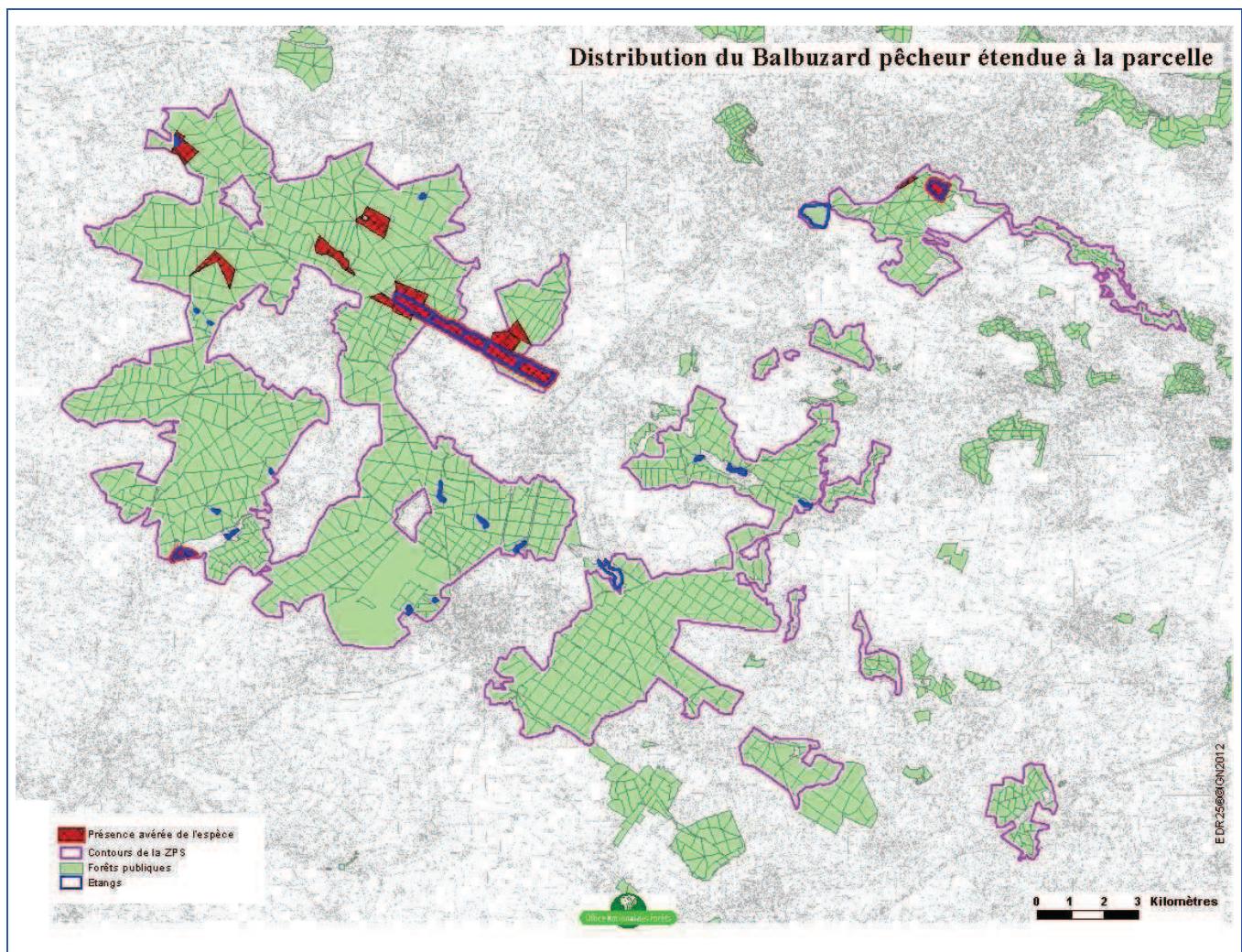
Dans la ZPS

Statut	migrateur, non nicheur, en estivage régulier																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	Ensemble de la chaîne des étangs de Saint-Hubert Occasionnellement à l'Etang de la Tour, au Grand Etang Neuf, à l'Etang de la Porte Baudet, et à l'étang de Guiperreux. Observé également en vol au dessus de la Forêt de Rambouillet																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence</td><td></td><td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence				■	■	■	■	■	■	■			Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible				■	■	■	■	■	■	■		
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence				■	■	■	■	■	■	■																																											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible				■	■	■	■	■	■	■																																											
Etat des Populations	<p>Noté régulièrement au passage pré et post-nuptial (jusqu'à 4 oiseaux ensemble le 26/09/04), données tardives (mai) depuis 2000.</p> <p>2009: Etangs de St Hubert: observations en mai et présence quasi- continue de fin juin à la mi- octobre.</p> <p>Possibilité d'implantation d'un couple au sein de la ZPS à suivre : à 2 reprises en juin, 2 balbuzards notés en simultané, dont un oiseau bagué orange, sans comportement de nidification.</p> <p>Une observation en mai en pleine forêt, à basse altitude, canton de La Charmoie en forêt domaniale de Rambouillet.</p> <p>2010: Signalé en vol au -dessus de la forêt de Rambouillet (Espace- Rambouillet en juin, 8^{ème} division en août)</p> <p>2011: Etangs de Saint-Hubert: Une observation en mars, plusieurs en mai dont une femelle baguée en 2009 en forêt d'Orléans, puis en juin, août et septembre, la dernière donnée datant du 8 octobre</p> <p>Noté également en mai au dessus de l'Espace Rambouillet et en septembre à l'étang de Guiperreux.</p>																																																				
Enjeu pour la ZPS au niveau régional comme étape migratoire / site d'hivernage																																																					
Majeur / sans objet																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dérangements (maîtrise des activités de loisirs)</p> <p>Disparition des sites favorables à l'installation des nids (maintien des arbres porteurs d'aires de préférence accompagnés d'autres perchoirs environnants).</p> <p>Exploitations forestières de printemps à moins de 300 m des nids</p>																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>L'installation de l'espèce est vraisemblable dans la ZPS</p> <p>Mise en place de reposoirs et de nid artificiel : En 2011, le SMAGER a installé une aire artificielle sur l'étang Pourras. Il conviendrait de maintenir un écran boisé sur la rive nord où existe un sentier de promenade pouvant occasionner des perturbations.</p> <p>En forêt de Rambouillet : Après expertise des secteurs naturellement favorables à l'espèce, la construction de nids artificiels pourra être envisagée.</p> <p>Améliorer la possibilité d'implantation de nids en forêt domaniale proche, Rendre quelques arbres plus «accueillants» dans les secteurs favorables comme la RBD Grand Etang Neuf: arbres dominants et en densité faible, pins (sylvestres) de préférence, ces arbres pouvant être isolés à l'occasion de martelages.</p> <p>En cas de présence avérée de nid dans une parcelle en exploitation, le mentionner aux clauses de la coupe...</p> <p>En forêt, la conservation de l'arbre porteur du nid accompagné de quelques arbres perchoirs environnants est indispensable pour assurer la pérennité du site occupé. La pose de manchons anti-prédateurs sur l'arbre du nid peut s'avérer nécessaire</p> <p>Limiter le dérangement dans les secteurs qu'il fréquente (étangs de Pourras à Bourgneuf) : En cas d'installation future, s'abstenir de tous travaux et maîtriser les activités de loisirs dans un périmètre de 300m de mars à juillet</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux et recherche du site de reproduction si indices (voir PNA)</p> <p>Suivi annuel de l'occupation des aires artificielles</p> <p>Inventaire triennal à l'occasion du recensement rapaces diurnes généralisé (cf inventaire 2009)</p>																																																				

Annexe T 7.2



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.3

Blongios nain *Ixobrychus minutus* Code Natura 2000: A 022

Description	<p>Taille: 33 - 38 cm Envergure: 52 - 58 cm De la taille d'un Pigeon, le Blongios nain est le plus petit des hérons européens Mâle: calotte et dos noir, ailes et dessous jaunâtres. Femelle: plumage plus terne brun rayé, plus foncé sur le dos que sur le ventre. Jeunes: sombres et fortement rayés. Les pattes du Blongios nain sont vertes.</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice, présente de fin avril à septembre, le Blongios hiverne en Afrique, au sud du Sahara. Il fréquente les roselières des plans d'eau (étangs, gravières), même de taille modeste, les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières. On le trouve surtout dans les phragmitaies et les typhaies entrecoupées de saules en densité plus ou moins importante. La présence d'arbres (saules surtout) semble recherchée ainsi que la quiétude du lieu. Discret, le Blongios nain vit caché et son activité est principalement crépusculaire. En alerte, il prend une position "en piquet", le bec dirigé vers le ciel.</p>	
Régime alimentaire	<p>Il se nourrit de poissons, batraciens, insectes, vers, mollusques (petite faune aquatique). Le Blongios nain pêche à l'affût, surtout au crépuscule, agrippé à des tiges de roseaux.</p>	
Reproduction	<p>La reproduction peut être très étalée dans le temps (de mai à août, parfois jusqu'en septembre). Les oiseaux sont assez fidèles à leur secteur de reproduction. Le mâle semble revenir le premier et marque son territoire de son chant typique. De fin mai à début juillet, les couples nicheurs s'installent dans les roseaux, à l'écart des autres hérons. Le nid, composé de roseaux secs "tressés", est établi à faible hauteur dans une végétation très dense. 5 à 6 œufs sont couvés pendant 16 à 21 jours. Les jeunes quittent le nid à 17-18 jours et sont indépendants à un mois.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe, le statut de conservation est considéré comme défavorable après le déclin important observé jusqu'en 1990. La sécheresse en Afrique (Afrique de l'Est surtout) sur les lieux d'hivernage est sans doute la cause principale de la chute spectaculaire des effectifs dans les années 1970 et 1980. La population est jugée stable depuis 1990 (entre 60 000 et 120 000 couples). Les plus fortes populations se situent en Russie (15 000-50 000), Ukraine (13 200-22 300), Roumanie, Turquie et Hongrie</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, absent de beaucoup de régions, il est très inégalement réparti sur le territoire. Considéré «en danger», les dernières estimations font état de 500 à 830 couples nicheurs. L'espèce a perdu près de 90% de ses effectifs entre fin des années 60 et 80 (2 000 couples en 1968, 200 à 300 couples en 1990). Son aire de répartition a fortement diminué en 15 ans, surtout au centre de la France, entre Loire-Atlantique et Saône-et-Loire. Le blongios a retrouvé une dynamique positive, passant de 200-300 couples en 1990 à 530-826 en 2003/2004. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) Depuis une dizaine d'années, le Groupe d'Etude sur le Blongios nain (GEBN) centralise toutes les données disponibles en France. En Ile-de-France, les données indiquent des effectifs fluctuants. En 1995, l'estimation s'élevait à 20 - 30 couples en incluant le Marais de Sacy en sud Picardie (Source: les Oiseaux d'Ile de France P Le Maréchal G Lesaffre - 2000). Pour la période de 2000 - 2004, l'estimation de 15 - 25 couples semble toujours d'actualité (Source: Alauda F Barth, C Letourneau - 2006). Il est classé "En danger" dans liste rouge régionale. Pour la ZPS de Saint Quentin, le DocOb fait état de 2 couples nicheurs sur le site (2009)</p>	

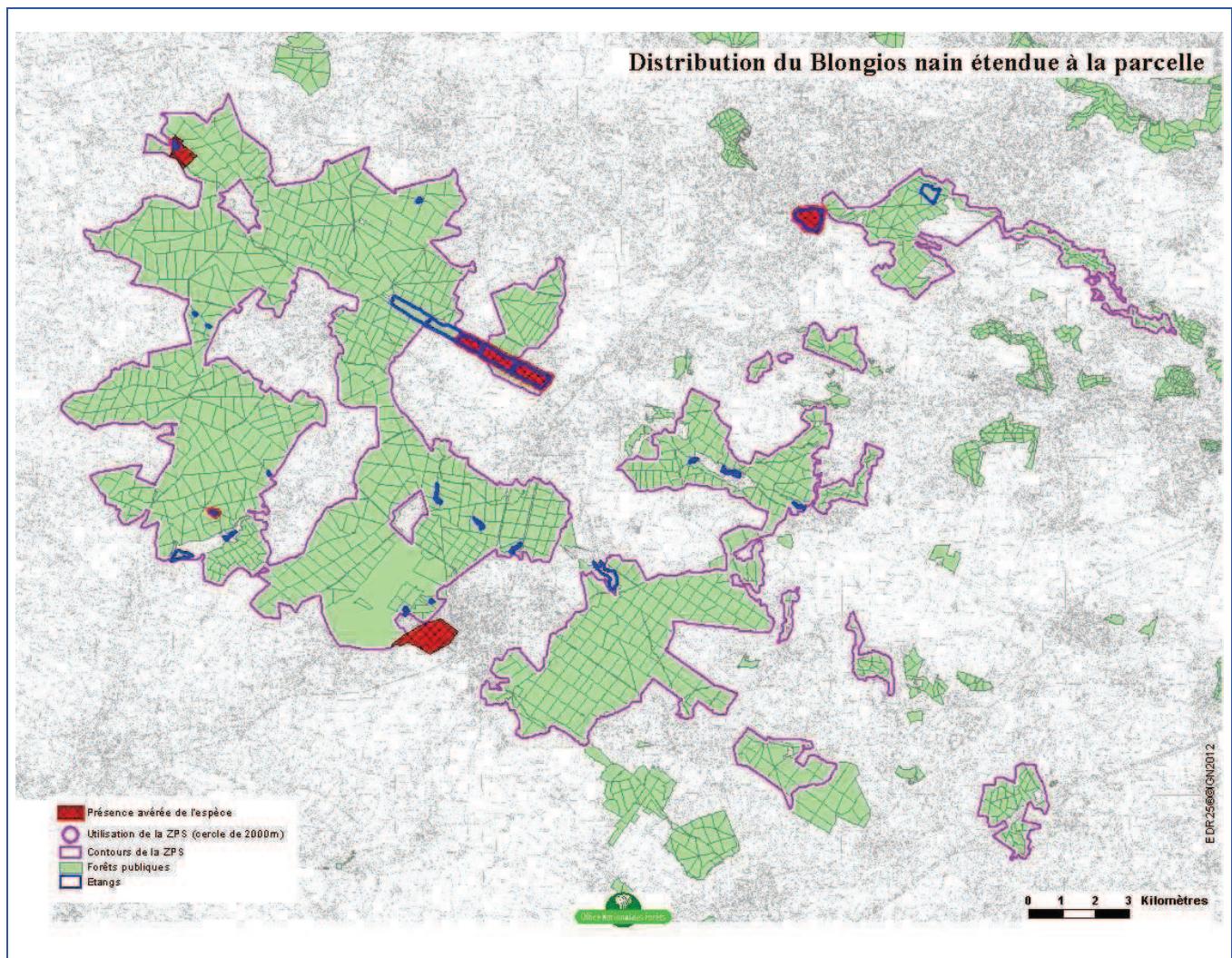
Annexe T 7.3

Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> Code Natura 2000: A 022																																																					
Dans la ZPS																																																					
Statut	migrateur, nicheur																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Principalement la chaîne des étangs de Hollande (Pourras, St Hubert et Corbet), mais aussi l'étang des Noës dans les roselières inondées</p> <p>En 2009:</p> <p>Le couple cantonné à l'ouest de l'étang de Pourras, fréquente les phragmitaies avec saules, de part et d'autre du chenal, celles de Corbet, proches de la digue de la Canarderie.</p> <p>Sur Saint Hubert, les oiseaux occupent des phragmitaies pures à ourlet de saules.</p>																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Présence</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
Etat des Populations	<p>L'évolution des effectifs de la ZPS (évalués à une dizaine de couples en 1955) a suivi la tendance générale, un déclin important puis une stabilisation au niveau d'aujourd'hui</p> <p>Etaient ainsi notés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux étangs de Saint-Hubert: 4-6 couples avant 1977, 1-3 couples entre 1991 & 1997, puis 1 à 5 couples de 1998-2002 • A l'étang des Noës: pas d'observation avant 1978, ensuite, noté irrégulièrement au passage • A noter également au printemps 2003: l'observation d'une femelle sur l'Etang Neuf de Gambaiseuil <p style="text-align: center;">La situation actuelle est jugée très défavorable</p> <p>Comptages 2009: 1 à 3 couples estimés sur les étangs de Saint Hubert/Hollande: 1 couple cantonné + 2 mâles non appariés et 1 jeune.</p> <p>En 2010, en juillet, un couple à l'étang des Noës</p> <p>En 2011, 1 couple certain avec 2 juvéniles sur l'étang de Saint-Hubert. Pas de suivi sur l'étang des Noës</p> <p>En 2012, un couple à l'étang des Noës ; reproduction probable</p>																																																				
Evolution de la population dans la ZPS																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional																																																					
En régression de 1955 à 1990 Stable depuis 20 ans																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dégradations, morcellement, destruction des phragmitaies</p> <p>Gestion des niveaux d'eau (proscrire les assecs en période de nidification)</p> <p>Dérangements et perturbations par les activités de loisirs (pêche: à partir de barque, pénétration dans les roselières)</p> <p>Dérangements et perturbations par chiens en divagation, surpopulation de sangliers, rats musqués et ragondins (destruction des roselières)</p>																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Espèce présente uniquement en période nuptiale, l'objectif est d'assurer une bonne qualité des sites de nidification et leur tranquillité.</p> <p>Conserver voire restaurer les habitats actuellement favorables à la nidification :</p> <p>Conserver les roselières en bon état avec maintien de leur inondation de mai à août. Régénération par coupe du roseau automnale par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits. La création de chenaux au sein des grandes zones de roseaux (mais voir busard des roseaux) et le contrôle de la végétation ligneuse tout en maintenant quelques bouquets de saules sont des actions favorables. L'extension des roselières est à étudier notamment à l'étang des Noës.</p> <p>Eviter tout dérangement sur les sites de nidification entre la mi-avril et la fin septembre :</p> <p>Nécessité de contrôler la population de sangliers</p> <p>Eviter les dérangements des sites pendant la saison de reproduction (chiens, pêche, chasse...)</p> <p>Contrôle des ragondins et du rat musqué si nécessaire</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p>Veille annuelle sur la population compte tenu de sa localisation et de ses faibles effectifs (chaîne des étangs de Hollande et étang des Noës)</p> <p>Suivi (périodique) précis de la localisation et de la fréquentation des différentes phragmitaies: début juin pour le cantonnement, mi-juillet pour la reproduction (<i>stagiaire</i>)</p>																																																				

Annexe T 7.3



Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.4

Bondrée apivore *Pernis apivorus* Code Natura 2000: A 072

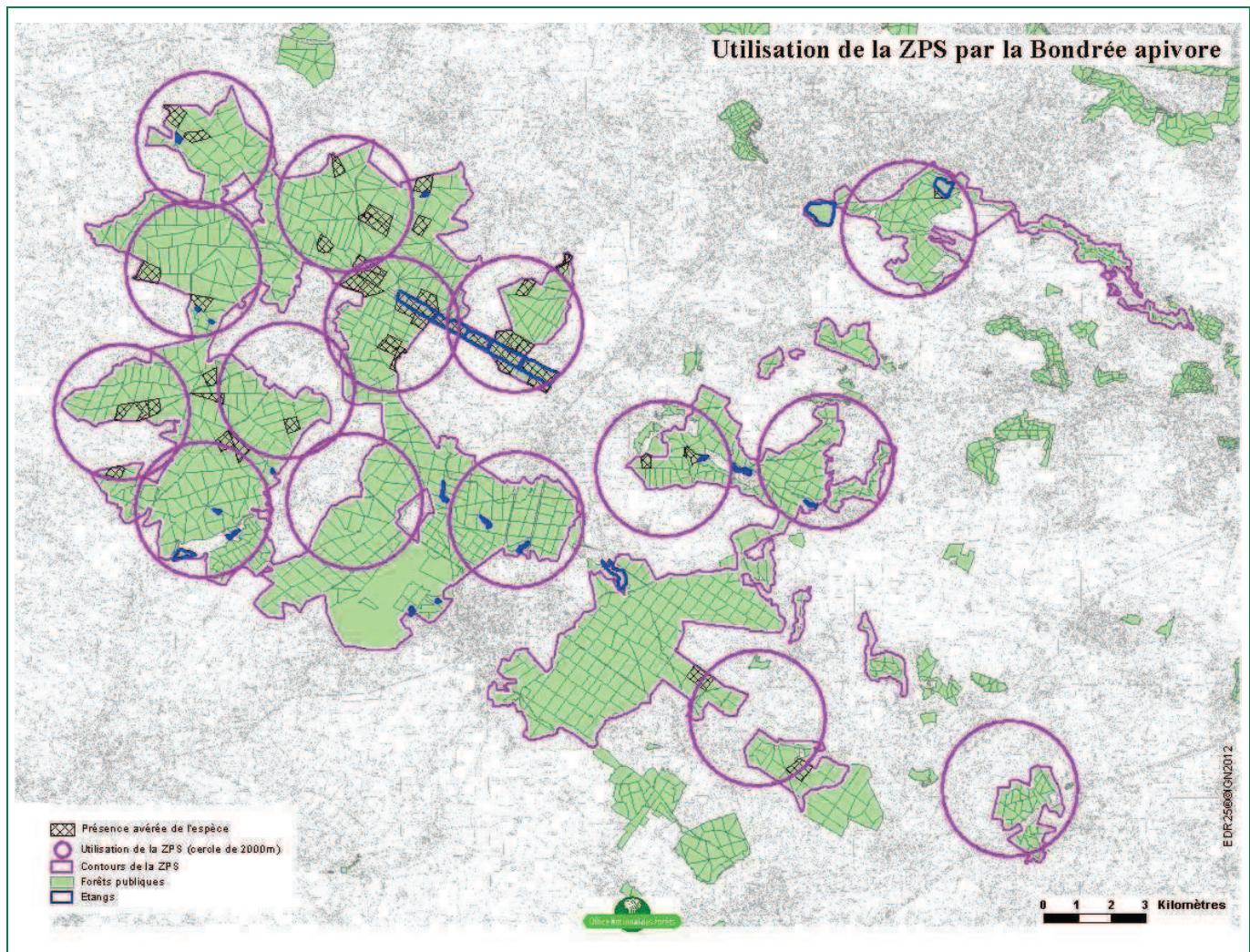
Description	<p>Taille: 50-58 cm Envergure: 135-150 cm Taille proche de celle de la buse mais tête plus fine. Plumage variable, du très sombre au très pâle. Dessous du corps et des ailes avec généralement des points noirs régulièrement alignés. 3 barres sombres sont visibles sur la queue étalée. <i>Mâle:</i> Tête gris cendré, dessus du corps brun- gris, dessous souvent fortement barré, rayé ou tacheté de brun. <i>Femelle:</i> plus brune (tête & dos). <i>Jeunes:</i> déterminables par leur couleur et l'absence de barres sous les rectrices, la barre terminale étant plus étroite que chez l'adulte</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice à large territoire (moyenne nationale 10 km²), arrivant pour nicher en Europe tardivement (début mai) et regagnant précocement l'Afrique centrale ou occidentale (fin septembre). La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle occupe le bocage, les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus et évite les zones de grande culture. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire. Elle niche plutôt à l'intérieur des massifs forestiers que sur les lisières. On note leur attirance pour les arbres à lierre</p>	
Régime alimentaire	<p>Les insectes hyménoptères (guêpes et bourdons) forment l'essentiel de son alimentation; la bondrée consomme également sauterelles et chenilles. Elle se nourrit aussi de grenouilles, serpents, oisillons, micro- mammifères. La bondrée cherche fréquemment sa nourriture au sol en se déplaçant comme les corvidés</p>	
Reproduction	<p>Les parades nuptiales se traduisent par des vols en festons et des cris flûtés. La Bondrée apivore est monogame. La nidification a lieu dans de grands arbres (au moins 10 mètres), dans une enfouiture ou sur un ancien nid de corneille. Le nid de taille moyenne (diamètre 65- 80 cm), utilisé plusieurs années, est régulièrement garni de rameaux feuillés. Les 2 parents couvent 2 œufs pendant 30 à 35 jours. Les jeunes sont nourris une quarantaine de jours jusqu'à leur envol dans la première quinzaine d'août</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Bien que devenue rare dans certains pays, ses effectifs semblent stables dans l'ensemble, mais avec de fortes variations numériques, en lien avec les conditions météorologiques au début de la nidification. La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. Elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, et rare dans les îles britanniques. En hiver, totalement absente d'Europe, elle se répartit dans la zone forestière d'Afrique tropicale. L'estimation des populations de bondrées en période de reproduction, donc après laousse des feuilles des arbres, est difficile. Certaines études montrent que la sous-estimation peut être très forte. BIRDLIFE INTERNATIONAL estime les effectifs européens à plus de 110 000 couples et juge son statut de conservation favorable. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, la récente enquête sur les rapaces nicheurs de France estime la population à 11 à 15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest. La tendance d'évolution des effectifs en France est difficile à apprécier, faute d'enquête antérieure analogue, mais la répartition géographique a peu évolué au cours des dernières décennies. La densité des couples dans les secteurs les mieux connus apparaît stable.(Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p> <p>En Ile de France, la population était estimée à 150- 200 couples en 1995 (Source: Les Oiseaux d'Ile-de-France- P Le Maréchal-G Lesaffre 2000), l'enquête rapace de 2001 indiquait une fourchette de 180 à 260. L'espèce est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p> <p>L'effectif actuel peut être évalué à 150-250 couples.(Source: Groupe experts du présent DocOb)</p>	

Annexe T 7.4

Annexe T 7.4



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.5

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* Code Natura 2000: A 081

Description	<p>Taille:48 - 55 cm Envergure:110 -125 cm Le plus grand des busards Grand rapace sombre (couleur du plumage variable) aux ailes longues et larges, sans tache blanche au croupion, bec court et fin, queue longue et arrondie, longues pattes jaunes Mâle: Plumage généralement brun, brun crème avec les ailes grises aux pointes noires Femelle: brun foncé, tête & épaules blanc crème Jeunes: brun chocolat foncé, parfois calotte & gorge jaune crème</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Il fréquente les grandes phragmitaies d'étangs, lacs, marais côtiers, rives des cours d'eau lents. Au cours des dernières décennies, la colonisation de milieux de plus en plus secs a été observée. En hiver et au cours de ses périodes migratoires, il chasse au-dessus de tous ces milieux, mais évite la haute altitude et les étendues densément boisées.</p> <p>La principale zone d'hivernage des oiseaux de l'Ouest paléarctique se situe en Afrique tropicale. Les busards gagnent ces contrées de mi-octobre à mi-novembre. Dès la fin février, la migration prénuptiale s'amorce, bat son plein de la mi-mars à la mi-avril.</p> <p>Les Busards des roseaux se rassemblent pour occuper des dortoirs situés surtout en milieux ouverts humides, parfois en zones boisées.</p>	
Régime alimentaire	Espèce «opportuniste» se nourrissant uniquement de proies animales, il chasse des proies vivantes, des charognes et les œufs d'autres espèces d'oiseaux.	
Reproduction	<p>En mai- juin, construit dans les roseaux, un nid de grande taille, généralement entouré d'eau. 4 à 5 œufs sont couvés 30 à 38 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 40 jours</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexes II des Conventions de Berne, de Bonn et de Washington Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Pour certains, il s'agit d'une seule espèce à large distribution géographique. Pour d'autres, la sous-espèce <i>C. a. aeruginosus</i> se limite à l'Europe - de la mer Méditerranée à l'Angleterre, au sud de la Suède et vers l'est en Asie jusqu'au fleuve Ténissé, le sud de la Mer Noire, la forme <i>C. a. harterti</i>, plus claire, à répartition méridionale, étant limitée au sud de l'Espagne et à l'Afrique du Nord.</p> <p>Son statut de conservation est jugé favorable en Europe.</p> <p>Dans les années 1980, une grande vitalité est constatée en Grande-Bretagne, les Pays baltes et en Hollande (qui a vu ses effectifs doubler). Fin des années 90, après une forte chute, s'est installée une évolution en «dents de scie». La population nicheuse compterait actuellement 93 000 à 140 000 couples, dont 40 000 à 60 000 en Russie. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux)</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, c'est le busard le plus rare du pays. Il est considéré comme « à surveiller ».</p> <p>Il y a 2 zones de reproduction: l'une au nord d'un arc de cercle joignant la Gironde au Lyonnais et laissant des étendues non occupées, l'autre englobe la Camargue, les étangs littoraux du golfe du Lion jusqu'aux Pyrénées Orientales, quelques rares nicheurs corsés sont également à noter.</p> <p>Plus on va vers le sud, plus les Busards des roseaux reproducteurs ont un comportement sédentaire.</p> <p>Il a connu un fort essor démographique dans les années 80. Les effectifs évalués entre 700 et 1 000 couples en 1982, ont été estimés entre 1 000 et 5 000 couples en 1997 puis entre 1 600 et 2 200 couples en 2000/2002. Cette augmentation ne semble plus à l'ordre du jour (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux).</p> <p>En Ile-de-France, l'espèce est en régression. On notait 10 à 15 couples en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), 2 couples lors de l'enquête rapaces diurnes de 2001-2002, également 2 couples en 2009 dans le département de l'Essonne (source: F David in Les cahiers de la surveillance rapaces_ bilan 2009)</p> <p>Les effectifs actuels se situent entre 7 et 12 couples. Cette espèce est classée "En danger critique" dans la liste rouge régionale.</p> <p>En 2010, le busard des roseaux a niché sur la ZPS des Boucles de la Marne.</p>	

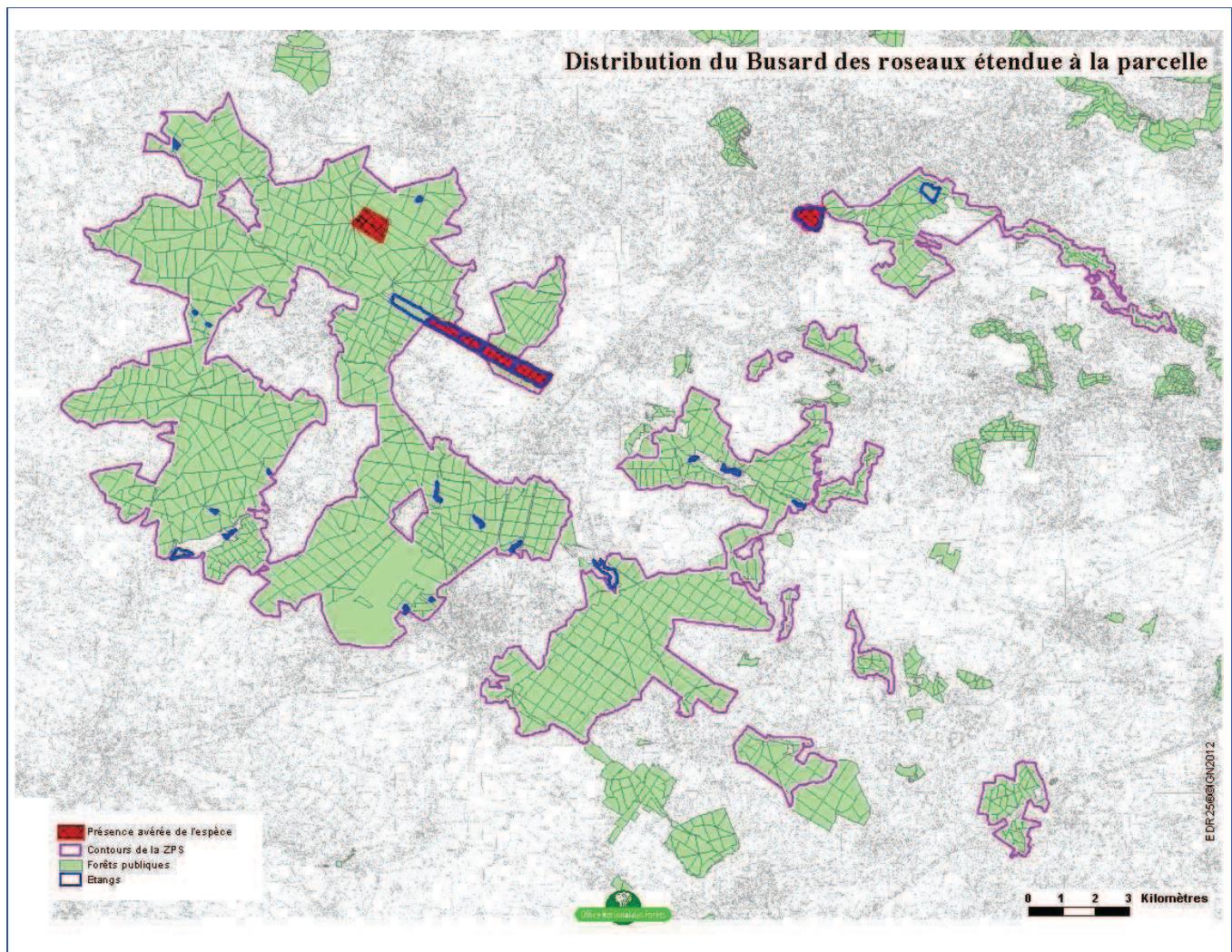
Annexe T 7.5

Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> Code Natura 2000: A 081 Dans la ZPS																																																																															
Statut	migrateur, non nicheur, hivernant occasionnel																																																																														
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Noté en halte migratoire au dessus des phragmitaies de la chaîne des étangs de Hollande, à l'étang des Noës.</p> <p>Pas d'indice de nidification en 2009. Un couple observé sur les étangs de Hollande en avril 2010</p>																																																																														
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Présence</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> <tr> <td></td><td colspan="12" style="color: blue;"><i>hivernants</i></td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td colspan="12" style="color: blue; font-style: italic;">Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010</td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		<i>hivernants</i>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible				■	■	■	■	■	■	■				Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																			
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																																																			
	<i>hivernants</i>																																																																														
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																			
Période sensible				■	■	■	■	■	■	■																																																																					
	Pas d'indice de nidification en 2009, un couple présent en 2010																																																																														
Etat des Populations	<p>Migrateur régulier, quelques données d'hivernants sur les étangs de Hollande.</p> <p>En 2009 : 1 observation en avril à l'étang des Noës</p> <p>En 2010 :</p> <p>En avril, 2 observations de parades à l'étang de Pourras, 1 couple, un mâle</p> <p>En mai, 2 femelles et peut-être 1 immature aux étangs de St Hubert</p> <p>En septembre, 1 observation à l'étang des Noës</p> <p><u>Données anciennes:</u></p> <p>L'espèce a niché aux étangs de Saint-Hubert jusqu'en 1960 au moins</p> <p>Des transports de matériaux ont été notés en 1992 et 1994 par une femelle, ainsi que par un immature en 2000</p>																																																																														
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire au niveau régional																																																																															
Faible																																																																															
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Disparition des zones humides et des grandes roselières (plusieurs hectares)</p> <p>Pollution (saturnisme, utilisation de bromadiolone et anti-coagulants et PCB)</p> <p>Très sensible aux dérangements</p>																																																																														
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Espèce non nicheuse mais présente en période nuptiale (et en hivernage), Son installation potentielle nécessite des roselières étendues (<i>contra blongios nain</i>).</p> <p>Maintenir et restaurer les habitats favorables à l'espèce: Maintenir ou favoriser (par décapage, mise en eau, plantation et contrôle des ragondins) l'installation de grandes roselières inondées, limiter leur colonisation ligneuse (saules)</p> <p>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installera (mi-mars à fin août) : activités de loisirs divagation des chiens, pêche) travaux d'entretien</p> <p>Contrôle de la population de sangliers</p>																																																																														
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux sur les velléités d'installation</p> <p>Et Suivi dans le cas d'installation d'un couple</p>																																																																														

Annexe T 7.5



Photo Yvan Orecchioni



Annexe T 7.6

Busard Saint Martin Circus cyaneus Code Natura 2000: A 082

Description <p>Taille: 43 - 55 cm Envergure: 100 - 120 cm Mâle: dessus gris clair, dessous blanchâtre avec le bout des ailes noir. Femelle plus grosse que le mâle: dessus brun foncé nuancé de roux, dessous brunâtre, cou, poitrine et flancs fortement rayés avec le même croupion blanc que le mâle. Jeunes : comme la femelle, mais dessous plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre.</p>	
Ecologie et type d'habitat <p>Essentiellement diurne, il chasse dans des milieux ouverts à végétation peu élevée (champs, prairies et friches basses surtout, mais aussi landes, coupes forestières et marais ouverts). En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe; elle accueillerait selon les années jusqu'à 35% (Russie exclue) de la population hivernante européenne [TOMBAL, inédit]. Dès février, les busards hivernants remontent vers leurs sites de reproduction, se déplaçant isolément le jour et se regroupant le soir dans des dortoirs collectifs. En août et septembre, un grand nombre d'adultes gagnent leurs zones d'hivernage dans le sud de la France ou le nord de l'Espagne, quelques sédentaires restant sur place.</p>	
Régime alimentaire <p>C'est un prédateur opportuniste. Les femelles plus grandes que les mâles, capturent des proies plus grosses. Alimentation à base de micro-mammifères (campagnols) et de petits oiseaux.</p>	
Reproduction <p>Actuellement en France, il se reproduit probablement en majorité en milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Les parades débutent généralement seconde quinzaine de mars et durent jusque fin avril, parfois en mai. Il construit un nid en herbes et branchettes à même le sol dissimulé dans une végétation assez haute en avril-mai 4 à 6 œufs sont couvés 29 à 31 jours uniquement par la femelle. Les jeunes quittent le nid après 32-34 jours</p>	
Statuts juridiques <p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne, de la Convention de Bonn, de la Convention de Washington Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations <p>Il se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, la limite méridionale pour l'Europe englobant la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans. Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires. La population européenne est estimée entre 22 000 et 31 000 couples, les effectifs les plus importants étant en Russie (15 000-20 000 couples), en Finlande (2 000-4 000 couples) et en France . Il est considéré comme Vulnérable en Europe</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations <p>En France, rapace de plaines et collines, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, principalement en Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes et Auvergne. Il est rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, et en Ile-de-France. Il est absent des départements alpins et de Corse. En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaine. La population française, estimée à 7 800-11 200 couples, n'est pas considérée comme menacée. Elle est classée "A surveiller" en période de reproduction et en hivernage (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux). En Ile de France, il n'existe pas de données récentes. L'effectif de 20 à 50 couples annoncé par Le Maréchal & Lesaffre semble largement sous-estimé au vu des 180 à 260 couples issu de l'enquête nationale de 2001-2002. A dire d'experts , la population nicheuse francilienne s'élèverait entre 100 et 150 couples.</p>	

Annexe T 7.6

Busard Saint Martin *Circus cyaneus* Code Natura 2000: A 082
Dans la ZPS

Statut	Essentiellement migrateur hivernant , non nicheur, Quelques adultes sont observés à la recherche de proies en période de nidification.																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	En forêt: sur landes, régénération (Harasserie, Epars,) & plaines agricoles internes du massif. Au Domaine national de Rambouillet : fréquentation irrégulière des cultures																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence</td><td style="background-color: yellow;">■</td><td style="background-color: yellow;">■</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période sensible</td><td style="background-color: black;"></td><td style="background-color: black;"></td><td style="background-color: black;"></td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: red;">■</td><td style="background-color: black;"></td><td style="background-color: black;"></td><td style="background-color: black;"></td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>mais nidification non avérée dans la ZPS</i></p>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible				■	■	■	■	■	■			
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible				■	■	■	■	■	■																																												
Etat des Populations	<p>Données ponctuelles dans la ZPS : 16^{ème} division de la forêt domaniale de Rambouillet en 2009.</p> <p><u>Dans les années 1980-1985 :</u> Forêt domaniale de Rambouillet : Observations en période de nidification à l'Epars, sur le plateau des Yvelines (22^{ème} division). Un dortoir rassemblant 6 à 7 oiseaux était également signalé dans une jeune plantation sur Gambaiseuil.</p>																																																				
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional	Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau national																																																				
Faible / Faible	Faible / Faible																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Disparition des landes de grande surface Dans les zones cultivées: moissons précoces, emplois d'intrants <i>Nota:</i> les différents types de milieux présents dans la ZPS ne sont pas suffisants pour satisfaire les exigences de l'espèce																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	Sans objet sur la ZPS																																																				
Suivi de l'espèce	Sans objet sur la ZPS																																																				

Pas de Carte localisation espèce

Annexe T 7.7

Butor étoilé Botaurus stellaris Code Natura 2000: A 021

Description <p>Taille: 70 - 80 cm Envergure:100 - 130 cm Héron trapu au plumage brun doré tacheté et rayé de noir, semblable chez les 2 sexes: tête surmontée d'une calotte noire, bec encadré de 2 moustaches noires, bec et pattes verdâtres. <i>Mâles</i> légèrement plus grands que les femelles et au bec prenant une teinte bleutée à sa base pendant la saison de reproduction. <i>Jeunes</i> à teinte générale semblable à celle des adultes, généralement plus pâle dessous, la moustache pratiquement invisible.</p>	
Ecologie et type d'habitat <p>Il fréquente principalement les roselières inondées, l'accessibilité aux ressources alimentaires étant un paramètre important de choix. Les individus hivernants occupent une plus grande variété d'habitats qu'en période de reproduction: marais à roselières, étangs, mais aussi espaces plus ouverts (gravières, prairies humides, bords de rivières, canaux et fossés en eau, petites zones humides). En dehors de la période de reproduction, il vit en solitaire, le plus souvent caché dans la végétation. Camouflé par son plumage strié, il se déplace parmi les tiges de roseaux grâce à ses longs doigts qui lui permettent de grimper et marcher sur la végétation flottante. Quand il est dérangé, il adopte une posture dressée parmi les roseaux, cou et tête tendus, le bec pointé vers le ciel. Le chant caractéristique, émis surtout à l'aube et au crépuscule, est un indice fiable de la présence de cet oiseau discret.</p>	
Régime alimentaire <p>Dépendant des disponibilités alimentaires du site fréquenté, il est essentiellement composé d'invertébrés aquatiques et terrestres, de poissons et d'amphibiens.</p>	
Reproduction <p>Le Butor étoilé est polygame. Les femelles s'occupent seules de l'incubation et de l'élevage des jeunes. Il niche au niveau du sol sur une plate-forme constituée principalement de roseaux secs, ce qui rend les poussins vulnérables aux élévations brusques de niveau d'eau. Les nids parfois très rapprochés (quelques dizaines de mètres), gagnent en volume par apports réguliers au cours de l'élevage. 3 à 5 œufs pondus entre début avril et mi-mai, sont couvés en moyenne 25 jours. L'envol se produit vers 55 jours, mais les poussins sont capables de s'éloigner du nid à partir de l'âge de 2 semaines environ.</p>	
Statuts juridiques <p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux annexes II de la Convention de Berne et de la convention de Bonn Espèce protégée nationale en France En France, l'espèce bénéficie depuis 1999 d'un plan national de restauration</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations <p>Le Butor étoilé occupe l'ensemble du paléarctique en période de nidification. Avec une population estimée entre 34 000 et 54 000 couples, son statut de conservation est considéré comme défavorable. En Europe, l'important déclin entre 1970 et 1990 n'est toujours pas compensé par la stabilité ou l'augmentation des effectifs observées entre 1990 et 2000. Le noyau principal de la population est centré sur l'est de l'Europe. En Europe de l'Ouest, l'effectif est souvent réduit à quelques centaines ou dizaines de couples du fait de la régression généralisée des habitats propices à l'espèce.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations <p>En France, il est présent dans 7 régions, 2/3 de la population se concentrant sur le littoral méditerranéen et les marais et étangs de Picardie et de Lorraine. Migrateur partiel, le butor ne quitte son aire de reproduction que dans les régions à gels hivernaux fréquents. La France reçoit ainsi des migrants du nord et de l'est de l'Europe. L'hivernage, régulier dans les principaux sites de reproduction, l'est également dans des zones où l'espèce n'est pas nicheuse (comme la région parisienne). Le statut de conservation est considéré comme vulnérable, la population nicheuse ayant chuté de 35 à 45% en 30 ans. Population estimée à 500 mâles chanteurs au début des années 1970, puis à 300 en 2000, d'après l'enquête nationale sur le suivi des espèces nicheuses rares et menacées. Les effectifs hivernants estimés entre 50 à 200 individus selon Rocamora & Yeatmann-Berthelot, sont probablement très sous-estimés au regard de la discréption de l'espèce et seraient plutôt de l'ordre du millier d'individus (Source Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France, la population nicheuse est considérée comme disparue en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000)</p>	

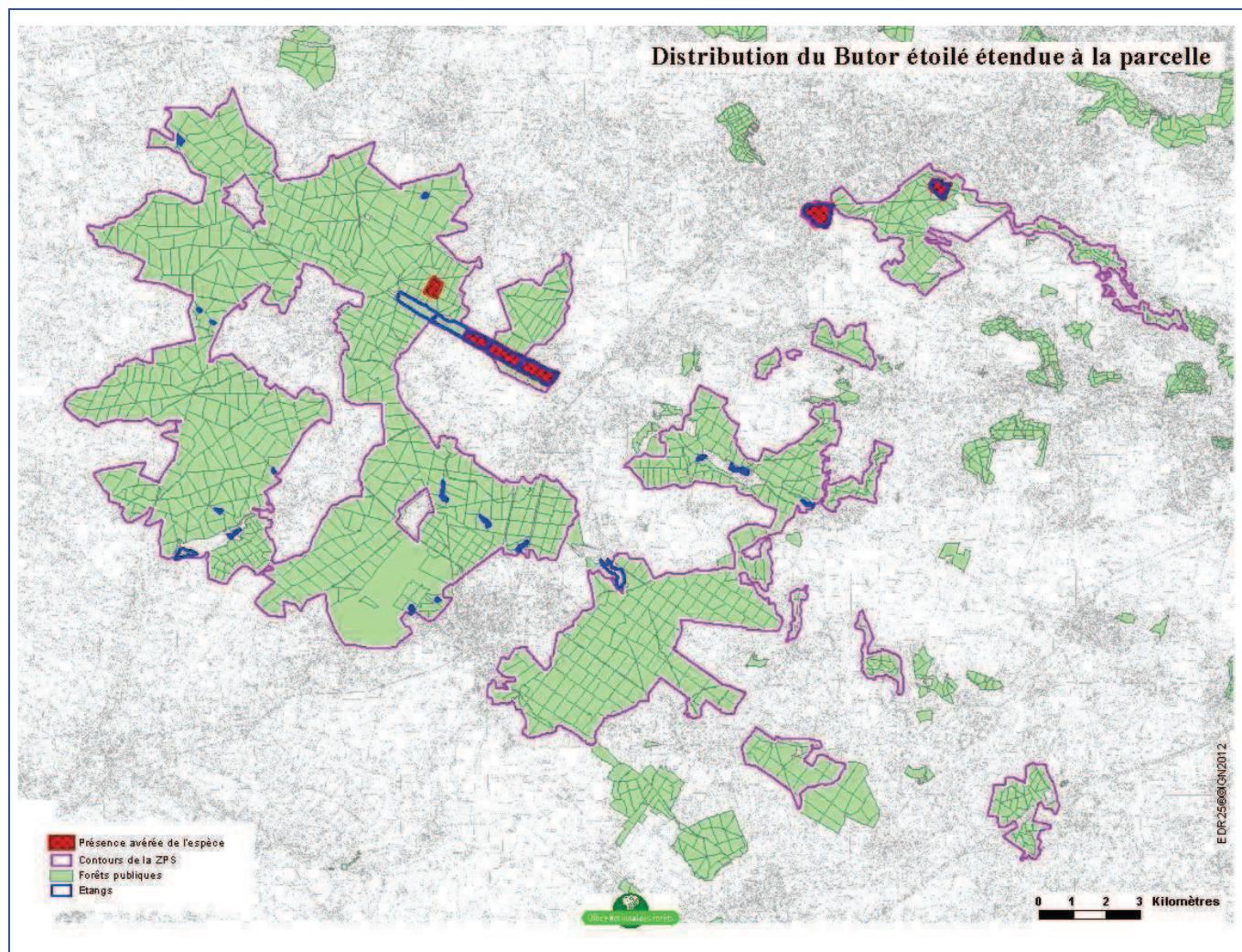
Annexe T 7.7

Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> Code Natura 2000: A 021 Dans la ZPS																																																																																												
Statut	Migrateur non nicheur, hivernant.																																																																																											
Secteurs, habitats fréquentés	Espèce cantonnée aux phragmitaies de la chaîne des étangs de Hollande: Pourras en particulier En février 2008: sur la roselière de l'étang des Noës En 2010: Une observation dans la carrière de l'Etang du Manet (FD Port Royal)																																																																																											
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Présence</td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td><td style="background-color: green;"></td></tr> <tr> <td></td><td colspan="12" style="text-align: center;"><i>hivernants</i></td></tr> <tr> <td></td><td colspan="12" style="text-align: center;"><i>présence irrégulière</i></td></tr> <tr> <td style="width: 10%;">Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td></tr> <tr> <td></td><td colspan="12" style="text-align: center;"><i>période sensible en hivernage</i></td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence														<i>hivernants</i>													<i>présence irrégulière</i>												Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible														<i>période sensible en hivernage</i>											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																
Présence																																																																																												
	<i>hivernants</i>																																																																																											
	<i>présence irrégulière</i>																																																																																											
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																																																																
Période sensible																																																																																												
	<i>période sensible en hivernage</i>																																																																																											
Etat des Populations	<p>Evolution des populations inconnue. Présence régulière d'individus en hivernage (1 ou 2 oiseaux).</p> <p>En 2008: 2 contacts au chant en mai, en décembre (rive sud de Saint Hubert), une observation en juin</p> <p>En 2009: aucun contact en période de nidification</p> <p>En 2010: une observation en avril à l'Etang du Manet (carrière de fond d'étang)</p> <p>En 2011, à l'étang des Noës: en janvier (1 à 2 oiseaux), ainsi qu'en décembre- janvier 2012</p>																																																																																											
Enjeu pour la ZPS comme étape migratoire/ site d'hivernage au niveau régional																																																																																												
Majeur / Majeur																																																																																												
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Destruction des zones humides, disparition, atterrissage des roselières</p> <p>Type de gestion hydraulique,</p> <p>Travaux de fin d'été (septembre)</p> <p>Degravation de la qualité de l'eau</p> <p>Dérangeement par les activités de loisirs</p>																																																																																											
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Espèce présente en période inter-nuptiale (hivernage), l'objectif est d'assurer la tranquillité et la maintien de sites d'accueil pour cette espèce particulièrement sensible au dérangement</p> <p>Maintenir voire restaurer les sites d'accueil actuellement favorables à l'hivernage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien des roselières: coupe du roseau en automne par rotation (plan de fauche) avec exportation des produits, entretien de chenaux - gestion adéquate des niveaux d'eau sur la roselière limitant son atterrissage et la colonisation ligneuse (saules) - maintien d'un niveau d'eau assez élevé (10 à 20 cm) en hivernage 																																																																																											
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux</p>																																																																																											

Annexe T 7.7



Photo Frédéric Pelsy



Annexe T 7.8

Engoulement d'Europe *Caprimulgus europaeus* Code Natura 2000: A 224

Description	<p>Taille: 25 - 28 cm Envergure: 54 - 60 cm Oiseau élancé volant à la façon d'un faucon. Son plumage brun-gris le camoufle au sol dans les feuillages et les branchages Le mâle se distingue de la femelle par des taches blanches au bout des ailes et aux bords de la queue, bien visibles en vol. Son bec très court et échancré ressemble à celui du martinet</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Migrateur transsaharien, il hiverne en Afrique tropicale. Il est présent dans nos régions de fin avril à début septembre Oiseau crépusculaire et nocturne, il se repose le jour couché au sol ou sur une branche basse. Il fréquente les espaces semi-ouverts, semi-boisés, à zones buissonnantes et plages de sol nu. Il évite les sols trop humides Il s'installe dans les friches, landes et coupes forestières. En forêts de plaine traitées en futaie régulière, il affectionne les vastes coupes rases pendant une quinzaine d'années où il peut atteindre de fortes densités. Il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération, utilisant quelques arbres comme postes de chant. Il peut s'installer dans des jeunes peuplements forestiers en croissance s'il trouve une clairière d'une surface supérieure à un hectare.</p>	
Régime alimentaire	L'Engoulement d'Europe part en chasse d'un vol léger et silencieux au crépuscule. Son régime insectivore est largement basé sur les papillons de nuit; il capture également des coléoptères, gros et petits	
Reproduction	<p>Nichant au sol, l'engoulement recherche un substrat sec, sablonneux ou pierreux, se réchauffant facilement le jour. La femelle pond ses 2 œufs, à même le sol, dans une simple cuvette, généralement dans une zone dégagée, une petite clairière. Deux pontes ont lieu, en mai-juin et en juillet-août. Incubation et élevage prennent une vingtaine de jours chacun, suivis d'une émancipation rapide des jeunes.</p>	
Statuts juridiques	Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne. Espèce protégée nationale en France	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Présent en période de reproduction sur l'ensemble de l'Europe, son statut de conservation est défavorable. L'espèce a subi un déclin général, sauf en Europe centrale. Par contre, en Grande-Bretagne, après un déclin dans les années 1970, il a retrouvé 75% de ses effectifs d'antan. La population européenne (Turquie incluse) est estimée à 470 000 - 1 million de couples.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, présent partout, mais plus rare au nord d'une ligne Le Havre- Besançon, il n'occupe pas tous les sites favorables. On le rencontre surtout en plaine jusqu'à l'étage collinéen (plus rare au-delà de 800 m). Les effectifs sont estimés entre 50 000 et 100 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne, avec des effectifs élevés dans la moitié sud du pays, moindres dans l'Est, le Nord, et en montagne. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié pour partie à une intensification des pratiques agricoles (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>). En Ile de France, en 1995, la population était estimée à 150- 200 couples, dont 50 à Fontainebleau (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000</i>). L'effectif actuel est évalué à 250 - 300 couples (<i>Source: Groupe experts du présent DocOb</i>). Son état de conservation ne semble pas défavorable dans la région, même s'il est classé "Quasi menacé" dans la liste rouge régionale. Pour la ZPS des Boucles de Moisson, le DocOb fait état de 9- 14 couples sur le site (2009).</p>	

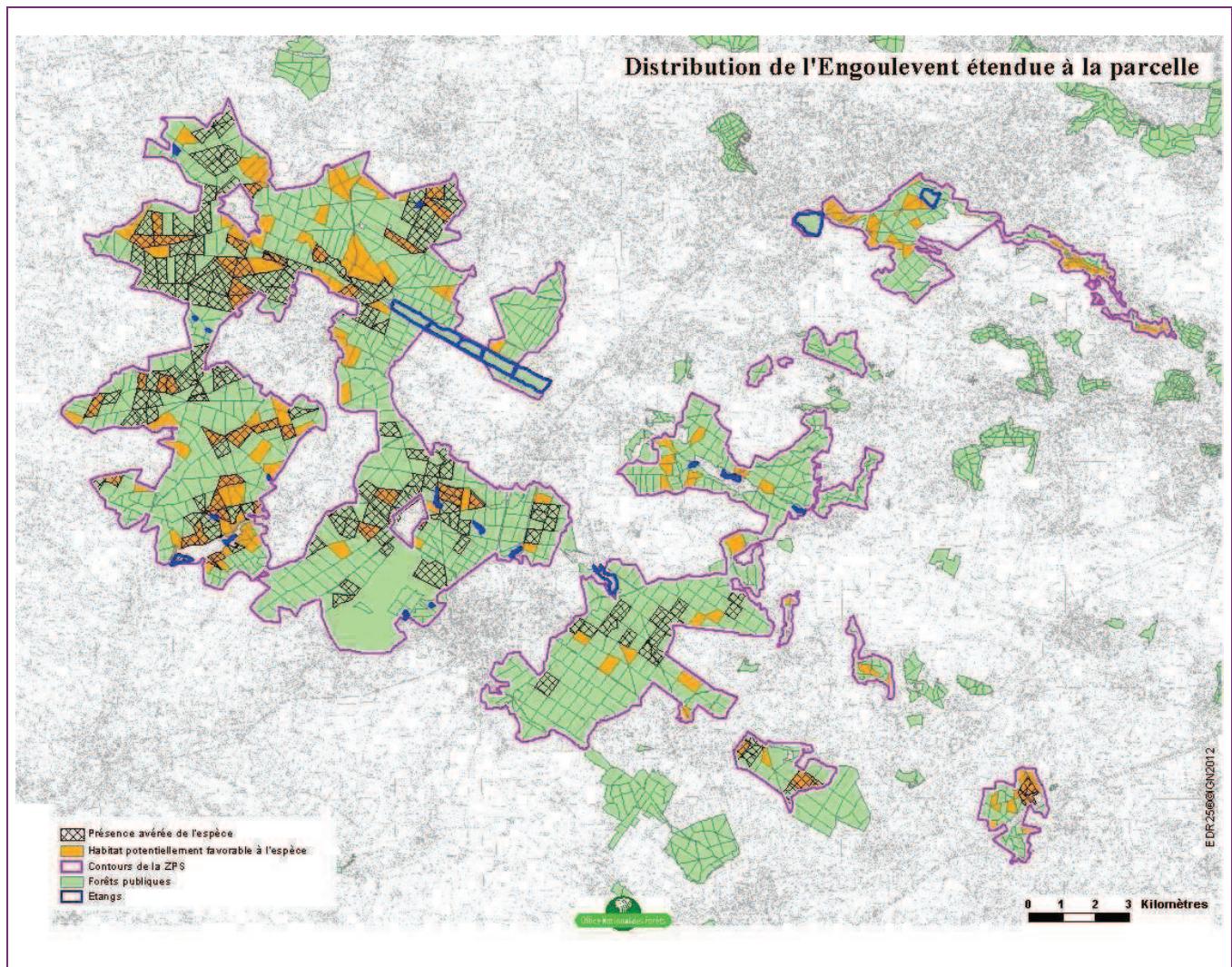
Annexe T 7.8

Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Code Natura 2000: A 224 Dans la ZPS																																																					
Statut	Migrateur, nicheur																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Présent en forêt dans la plupart des parcelles en régénération ou jeunes plantations de pins & les milieux landicoles.</p> <p>En forêt domaniale de Rambouillet, le canton de la Harasserie est un bastion important de l'espèce.</p> <p>Petite population stable en FD d'Angervilliers.</p> <p><u>A noter</u></p> <p>Bois de Rochefort (en bordure de la ZPS): en juin 2007, un inventaire collectif (<i>(Bonnelles Nature-CERF-CORIF-PNRHVC)</i>) a comptabilisé 12 chanteurs.</p>																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Présence</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mois</td> <td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td>Période sensible</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
Etat des Populations	<p>Effectifs de la ZPS: environ 140 couples (comptages de 2005 à 2008):</p> <ul style="list-style-type: none"> • 130 sur la forêt domaniale de Rambouillet • 4 au Domaine national de Rambouillet • 5-7 en forêt domaniale d'Angervilliers <p>Fort accroissement des populations après la tempête de 1999</p>																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Evolution de la population dans la ZPS</th> <th style="width: 33%;">Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional</th> <th style="width: 33%;">Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">En augmentation</td> <td style="text-align: center;">Majeur</td> <td style="text-align: center;">Faible</td> </tr> </tbody> </table>		Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national	En augmentation	Majeur	Faible																																														
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																			
En augmentation	Majeur	Faible																																																			
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Travaux sylvicoles (surtout mécaniques) de printemps, dans les régénérations forestières</p> <p>Prolifération du Sanglier (préddation sur une espèce nichant au sol.)</p> <p>Disparition de ses habitats: landes...</p> <p>Utilisation d'insecticides (diminue la disponibilité en nourriture)</p>																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Offrir à l'échelon des massifs forestiers, un ensemble d'habitats favorables analogue à celui d'aujourd'hui, aussi bien dans les peuplements de moins de 3 mètres de hauteur que sur les secteurs ouverts favorables à l'espèce ce qui correspond pour les régénérations, plantation, jeunes peuplements, à moins de 5% de la surface forestière gérée, surface à augmenter avec les milieux ouverts (landes...) et chemins forestiers également fréquentés par l'engoulevent</p> <p>Parcelles en régénération ou jeunes plantations :</p> <p>Tendre vers une surface proche de celle requise pour l'équilibre des classes d'âges dans les aménagements forestiers</p> <p>installer des cloisonnements sylvicoles dans les régénérations forestières</p> <p>proscrire les insecticides</p> <p>Secteurs landicoles potentiellement favorables : maintenir ou restaurer leurs capacités d'accueil</p> <p>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mai à août) :</p> <ul style="list-style-type: none"> activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses) travaux sylvicoles (entretien cloisonnements, dégagements des peuplements) <p>Fermerture à la circulation motorisée d'un maximum de routes et allées forestières (accroissement de mortalité induite par la circulation nocturne)</p> <p>Contrôle de la population de sangliers (préddation des nichées au sol)</p> <p>Sensibilisation des agents et ouvriers forestiers à la présence et au comportement de l'espèce au moment des interventions sylvicoles</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p><i>Inventaire à prévoir sur la forêt domaniale de Port Royal</i> (secteurs potentiellement favorables)</p> <p><i>Veille par les naturalistes locaux</i></p> <p><i>Etat des lieux précis l'année précédant la révision du DocOb</i></p>																																																				

Annexe T 7.8



Photo Patrice Moreau



Annexe T 7.9

Fauvette pitchou Sylvia undata Code Natura 2000: A 302

Description Taille: 12,5 - 13 cm Petite et mince, la Fauvette pitchou peut avoir l'air d'une "boule". Sa longue queue étroite est de même longueur que son corps Les adultes ont le cercle orbitaire rouge Dos gris foncé, gorge pointillée de blanc, poitrine et flancs rouge vineux chez le mâle La femelle et les jeunes sont plus ternes	
Ecologie et type d'habitat Espèce diurne et considérée comme sédentaire, la Fauvette pitchou est sensible aux épisodes froids et prolongés de l'hiver qui régulent temporairement les effectifs. En dehors de la période de défense de son territoire (début avril), sa présence reste très discrète. Dans le Midi, elle habite les fruticées denses et basses (inférieures à 2 m) de natures variées. Ailleurs, elle fréquente les landes calcifuges d'ajoncs et de bruyères (surface d'au moins 5000 m ²). Elle tolère la présence en densité modérée d'arbres et arbustes de moins de 3 mètres et peut fréquenter les jeunes plantations forestières associées à la présence d'Ericacées.	
Régime alimentaire Elle se nourrit d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, lépidoptères) et d'araignées ; les chenilles sont largement chassées pendant l'élevage des jeunes. Des baies sont consommées à la mauvaise saison.	
Reproduction Elle construit son nid dans un buisson épineux, de préférence proche du sol, et élève une nichée 2 fois par an, entre avril et juillet. 4 œufs sont couvés 12-13 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-13 jours.	
Statuts juridiques Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France	
EUROPE Répartition et Etat des populations Espèce des régions méditerranéennes et littorales, la Fauvette pitchou occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne. L'effectif européen est estimé entre 1,9 et 3,7 millions de couples. La population européenne serait globalement stable mais sans avoir retrouvé le niveau antérieur à son déclin dans les années 1970- 1990, son statut de conservation est encore estimé défavorable (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux).	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations En France, considérée «à surveiller», elle est fréquente dans tout le bassin méditerranéen, bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes. L'effectif national peut être considéré comme globalement stable depuis les années 1970 mais la population de la façade atlantique est soumise à des fluctuations notables largement dues aux hivers rigoureux. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France: Uniquement connue à Fontainebleau, son apparition est récente ailleurs: fin années 90 à Sénart, en 2008 à Rochefort en Yvelines et dans les Boucles de Moisson. Effectif évalué à moins de 50 couples en 1997 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), une enquête menée en 2001 sur Fontainebleau donnait 25 à 30 couples. Actuellement, la population francilienne est estimée entre 30 et 50 couples. L'espèce est classée "En danger" dans la liste rouge régionale.	

Annexe T 7.9

Fauvette pitchou *Sylvia undata* Code Natura 2000: A 302

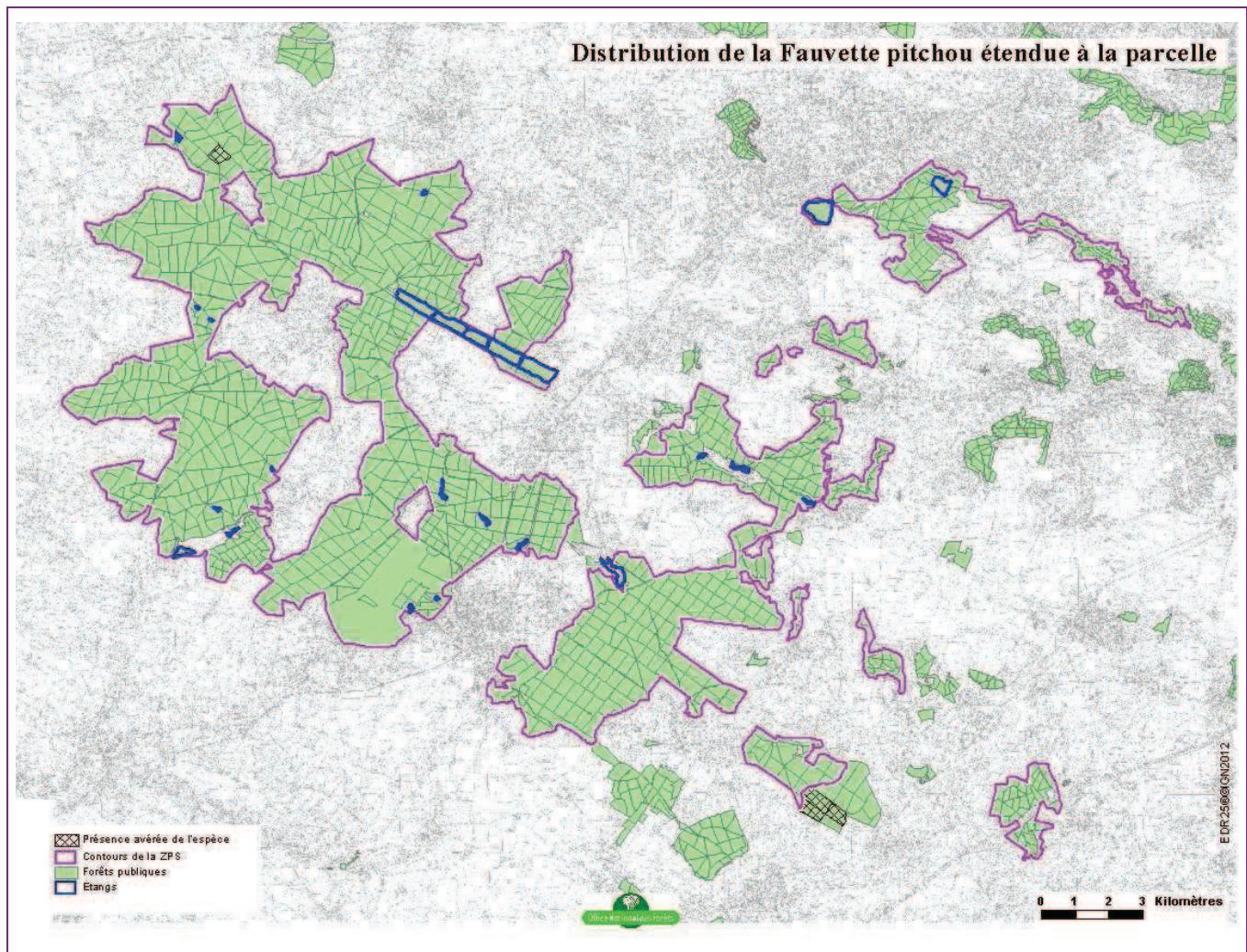
Dans la ZPS

Statut	nicheur à proximité																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	En marge de la ZPS, dans le Bois de Rochefort, elle fréquente des landes à callune peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), formant des clairières d'environ 5000m ² .																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période sensible</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> </tbody> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Etat des Populations	<p>En 2009 : Malgré l'hiver très froid 2008-2009, le Bois de Rochefort en limite de ZPS, avec 1 couple cantonné et 1 mâle chanteur inventoriés, était la seule station connue dans la région de Rambouillet.</p> <p>D'autres habitats potentiels (FD Angervilliers, landes en FD de Rambouillet) ont été explorés la même année sans résultats.</p> <p>En 2010 : Au mois d'avril, un mâle chanteur est signalé en 2^{ème} division de la forêt domaniale de Rambouillet (parcelle 2.22)</p> <p><u>A noter:</u> En 1978, un couple avait été observé en forêt domaniale de Rambouillet sur le canton de la Pommeraie, parcelle 16.17. Depuis, il n'y a jamais eu d'autres observations sur ce secteur.</p>																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	Travaux forestiers de printemps = destruction de nichées Disparition des landes, des bruyères Hivers froids																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Maintenir les habitats actuellement favorables : Bois de Rochefort: Maintenir les callunaies peu boisées, à massifs épais de bruyères hautes (80cm à 1m), par une restauration et un entretien régulier à saison adéquate (extraction ligneux, broyages localisés de la callune (en privilégiant l'exportation des produits)</p> <p>Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des secteurs à observations récentes, ou potentiellement favorables:</p> <ul style="list-style-type: none"> FD Rambouillet : <ul style="list-style-type: none"> - Etang neuf de Gambaiseuil (parcelle 2.22) - Landes de la Houssine, du Cerisaie FD Angervilliers : landes <p>Eviter tout dérangement sur les zones de reproduction avérées durant la période de nidification (mars à juillet) : activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses) travaux forestiers (entretien peuplements ou voirie)</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p>Veille par les naturalistes locaux</p> <p>Bois de Rochefort: veille annuelle pour suivre l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...).</p> <p>Forêt domaniale de Rambouillet (2^{ème} division): un inventaire à réaliser pour confirmer l'observation de 2010 et le cas échéant suivi annuel</p> <p>Secteurs potentiels en FD Rambouillet (Houssine, Cerisaie), en FD Angervilliers (landes) : inventaire à réaliser, et le cas échéant suivi annuel</p>																																																				

Annexe T 7.9



Photo Julien Thurel



Annexe T 7.10

Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229

Description	Taille: 15 -17 cm Envergure : 24 - 26 cm Petit oiseau à silhouette et couleurs caractéristiques. Dos bleu brillant, ventre et joues orange vif, ailes bleu vert, long bec noirâtre, taches blanches au cou et aux joues.	
Ecologie et type d'habitat	Fréquente les rives de cours d'eau et lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et canaux. Il recherche des zones poissonneuses peu profondes avec des postes d'affût au-dessus de l'eau (branches, souches). Un boisement en bordure d'eau lui est donc favorable. Il préfère nicher près de l'eau, dans des berges meubles érodées favorables au forage de son terrier, mais peut s'en éloigner. Sédentaire en France, il est très sensible au froid et fuit les zones gelées en cas d'hiver rigoureux. Territorial, farouche et solitaire, il se perche souvent à l'affût sur les berges, en agitant nerveusement tête et queue. Son vol très rapide, direct, au ras de l'eau fait penser à une "flèche bleue".	
Régime alimentaire	Le Martin-pêcheur est largement piscivore. Il plonge depuis des perchoirs où il est à l'affût pour pêcher de petits poissons ou encore des larves d'insectes et de batraciens. Il peut aussi voler sur place pour guetter le poisson et plonger.	
Reproduction	Il creuse un terrier pour nicher (50 à 90 cm de profondeur) dans une berge escarpée d'étang ou de rivière, voire dans une sablière. Ces terriers sont ensuite ré-utilisés mais rarement par les mêmes individus. Il fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau. Les couples élèvent d'avril à août, 2 à 3 nichées par an. 6 à 7 œufs sont couvés 19 à 21 jours. Les jeunes s'envolent 23 à 27 jours plus tard et sont rapidement indépendants. Les effectifs reproducteurs varient fortement d'une année à l'autre (>50%) en raison de la grande sensibilité aux rigueurs hivernales	
Statuts juridiques	Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne. Espèce protégée nationale en France	
EUROPE Répartition et Etat des populations	En Europe du Nord et de l'Ouest, migrateur partiel, il effectue des déplacements plus ou moins importants. Son statut de conservation est jugé défavorable en raison d'une chute des effectifs variable selon les pays, au cours de la période 1970-1990. Depuis 1990, les effectifs nicheurs semblent se maintenir sauf en Espagne, Slovaquie, Slovénie et Grèce. La surveillance de l'espèce est encore d'actualité, compte tenu de la taille relativement faible de la population européenne estimée entre 80 000 et 160 000 couples.	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	En France, il se reproduit sur l'ensemble du territoire jusqu'à 1500 m d'altitude, avec de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et Brie. En hiver, des oiseaux venant d'Angleterre, Belgique, Pays-Bas ou d'Europe centrale viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire. La France accueillerait la plus forte population européenne (10 à 30 000 couples), suivie de la Russie (12 à 25 000 couples). Considéré «à surveiller», ses effectifs ont subi de nombreuses fluctuations au cours du XX ^e siècle et sont actuellement compris entre 100 et 1 000 couples dans chaque région, sauf en Ile de France (entre 50 et 150 couples) et la Corse (5 à 10 couples). Aujourd'hui, il tend à progresser vers le sud du pays et régresse dans les zones les plus aménagées. (Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France, on comptait 100 à 150 couples en 1995 (Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000), entre 50 et 150 en 2010. Il n'est pas considéré comme menacé ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).	

Annexe T 7.10

Martin pêcheur *Alcedo atthis* Code Natura 2000: A 229

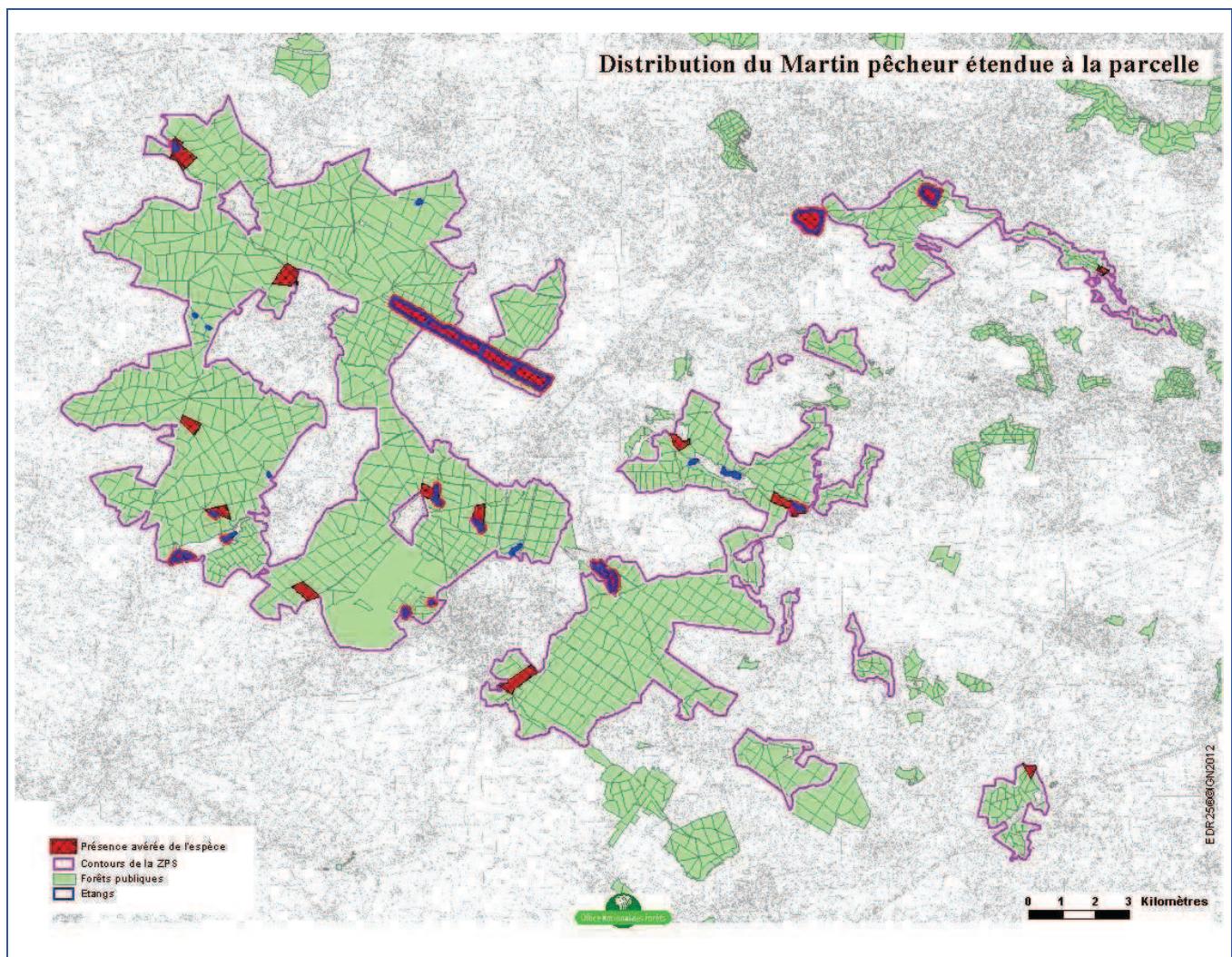
Dans la ZPS

Statut	nicheur , migrateur et hivernant peu commun																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	<p>Il existe peu d'habitats potentiels pour sa nidification dans la ZPS.</p> <p>Des oiseaux sont observés sur les étangs (pêche),</p> <ul style="list-style-type: none"> • surtout sur les étangs de Hollande, mais aussi sur l'étang de la Tour, • en forêt domaniale de Rambouillet : sur des étangs forestiers comme les étangs de l'Abbaye, de Cernay, des Roches, d'Or, l'étang du Roi, sur des mares (mare de Poulampont...) ou ruisseaux : Ru des Mares au Vinaigre, Ru des Ponts Quentins, • sur l'étang des Noës, l'étang du Manet.... • aux marais de Maincourt (en limite de la ZPS) 																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présence</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période sensible</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> </tbody> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Etat des Populations	<p>Etat des populations et évolution peu connus.</p> <p>Très peu d'observations ont été faites lors de la campagne 2009 ou à l'occasion de pointages ponctuels en 2010. L'hiver 2008-2009 semble avoir décimé les populations locales.</p> <p>2009: Etangs de St Hubert, effectifs maximaux observés: 3 Etang des Noës, une observation en avril En bordure de ZPS, au marais de Maincourt, nidification à noter</p> <p>2010: Un oiseau observé en juin et en juillet aux Etangs de St Hubert</p> <p>2011 : espèce plus présente au moins sur les étangs de Hollande, observations en mars (2 individus) puis régulièrement de mai à août (1 à 2 oiseaux)</p>																																																				
Evolution de la population dans la ZPS																																																					
En régression																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	<p>Dégénération et destruction des milieux humides</p> <p>Pollution des eaux</p> <p>Rectification des cours d'eau, profilage des berges, enrochements et travaux de consolidation de berges</p> <p>Dérangements (parcours de pêche, activités récréatives...)</p>																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Objectif : conserver et créer des sites de nidification favorables</p> <p>Etablir une cartographie fine des sites de nidifications potentiels (berges d'étangs, de rus...) puis le cas échéant, proposer la création de parois artificielles meubles, la pose de nichoirs en particulier lors de la réfection des digues</p> <p>Préserver les boisements rivulaires à vieux arbres, à végétation dense, avec réseau racinaire développé au niveau des berges (dissimulation du nid, perchoirs).</p> <p>Conserver la tranquillité des sites de nidification en période de reproduction (mars à août) activités de loisirs (divagation des chiens, manifestations diverses...) travaux d'entretien, interventions sylvicoles</p>																																																				
Suivi de l'espèce	Inventaire précis des sites de reproduction actuellement inconnus (stagiaires, technicien de rivière)																																																				

Annexe T 7.10



Photo Laurent Charbonnier



Annexe T 7.11

Pic mar *Dendrocops medius* Code Natura 2000: A 238

Description	<p>Taille: 20 - 22 cm Envergure: 33 - 36cm Sexes très semblables (femelle plus terne) Dessus noir taché de blanc, dessous blanc, flancs rayés de noir, et bas ventre rose. Tête ornée d'une calotte rouge clair sans bordure noire, la joue blanche est surlignée par une barre noire s'interrompant à l'arrière de la tête. Son bec fin ne lui permet pas de forer du bois sain.</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Sédentaire, il vit dans les forêts de feuillus avec une nette préférence pour les chênaies, les chênaies- charmaies. Exceptionnel en hêtraies pures, il évite les résineux. Il recherche les derniers stades forestiers où dominent les gros chênes. Il lui faut au minimum 20 gros arbres à l'hectare pour nicher régulièrement (optimum: au moins 40 arbres/ ha, de diamètre à 1m30 du sol au moins égal à 50 cm, les densités peuvent alors dépasser 2 à 3 couples/ 10 ha). Il peut également nicher en densité faible dans des stades plus jeunes bordant les vieilles parcelles. Discret, il est souvent difficile à contacter. Il tambourine rarement et chante durant la courte période de délimitation des territoires, en fin d'hiver début de printemps.</p>	
Régime alimentaire	<p>Insectivore, le Pic mar prospecte les branches de houppiers des arbres, capturant ses proies dans les crevasses des écorces, sous les écorces décollées, à la surface des feuilles... Il profite aussi des coulées de sève en fin d'hiver et au début du printemps</p>	
Reproduction	<p>Le chant émis par le mâle en période de nidification est lent, nasillard et plaintif. Le Pic mar recherche des chandelles pourries, des arbres dépérissants (surtout chêne) dont le bois est facile à travailler pour y creuser entre 1,5 et 5 m de hauteur, une loge à entrée circulaire de 5 cm de diamètre. Pondus entre fin avril et mai, les 5 à 6 oeufs sont couvés par les 2 parents pendant 2 semaines. Les jeunes s'envoient 3 semaines plus tard et deviennent indépendants 10 à 14 jours après leur envol.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe 1 de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la Convention de Berne Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>Espèce européenne sédentaire, elle se limite au Paléarctique occidental. Elle est absente des îles britanniques, de la Scandinavie et de presque toute la zone méditerranéenne, hors les Balkans. On constate un recouvrement de son aire de répartition avec celle du Charme sans que l'on puisse l'expliquer. Jugée en situation favorable (généralement stable depuis 1970, mais en déclin au sud-est depuis 1990) avec une fourchette d'effectifs de 140 000-310 000 couples, l'amélioration de la connaissance de sa répartition et des estimations basées sur des inventaires font revoir les effectifs à la hausse.</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, il est rare dans le nord et l'extrême sud-ouest, absent de la bordure méditerranéenne et des montagnes au-dessus de 700 mètres. Ailleurs, sa distribution est irrégulière, offrant localement des densités élevées. Evalués dans les années 1990 à moins de 1 000 couples, on comptait 25 000-100 000 couples en 2004. Une partie de cette augmentation peut être due à une amélioration de l'estimation. Des données locales montrent que les effectifs nationaux sont certainement encore sous-estimés (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>). Il n'en demeure pas moins que cette espèce a connu une lente progression depuis les années 1960, avec des augmentations d'effectifs et d'aire de répartition constatées dans de nombreuses régions depuis le début des années 1990. En Ile de France, l'effectif était estimé à plus de 1000 couples en 1998 (<i>Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal & Lesaffre-2000</i>), et entre 1 000 et 2 000 couples en 2010. L'espèce n'est pas considérée menacée ("Préoccupation mineure" dans la liste rouge régionale).</p>	

Annexe T 7.11

Pic mar <i>Dendrocops medius</i> Code Natura 2000: A 238 Dans la ZPS																																																					
Statut	Espèce nicheuse et sédentaire																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	Le Pic mar est réparti sur l'ensemble des peuplements forestiers feuillus de la ZPS. Il occupe les peuplements de chênes matures et futaies feuillues de diamètre moyen > 45 cm.																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="margin-bottom: 10px;"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Présence</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible					■	■	■					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																																									
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible					■	■	■																																														
Etat des Populations	<p>Les premières données de Pic mar sur le massif sont récentes (1991). Actuellement, on dépasse probablement la centaine de couples sur l'ensemble de la ZPS (<i>Groupe experts du présent DocOb</i>)</p> <p>Présent sur la moitié de la surface du territoire de la ZPS (cf. carte de répartition), sa densité est très variable suivant les cantons : de 0,9 couple aux 10 hectares à 1 couple aux 5 hectares, avec très localement des territoires de 3 hectares par couple: cas de la forêt domaniale de Rambouillet en 6^{ème} division (<i>quadrat ONF de 2000</i>) et en 20^{ème} division (<i>relevés LPO de 2009</i>).</p>																																																				
Evolution de la population dans la ZPS																																																					
En augmentation																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional																																																					
Moyen																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Faible																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> Exploitations forestières de printemps (période de nidification) Disparition des arbres morts et dépérisants ou porteurs de loges Disparition des bois tendres (Tremble, Bouleau...), souvent utilisés en substitution d'arbres plus favorables. Rajeunissement des chênaies Disparition des taillis sous futaie 																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles maintenant des habitats favorables à l'espèce:</p> <p>Conserver les forêts feuillues, principalement les chênaies et chênaies- charmaies Lors de l'élaboration des aménagements forestiers, préconiser un âge d'exploitabilité de la futaie régulière de chêne permettant de maintenir des arbres de diamètres moyens supérieurs ou égaux à 55 cm</p> <p>Maintenir de gros chênes en proportions suffisantes par création d'un réseau d'ilots de vieux bois (vieillissement et sénescence) suffisamment dense (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'ilots de vieux bois) et/ou de RBI</p> <p>Conserver des arbres morts et dépérisants en densité suffisante Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins un arbre mort ou sénescent par hectare de 35cm de diamètre minimum, - et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres <p>Conserver des bois tendres de gros diamètre (Tremble, Bouleau...)</p> <p>Proscrire les interventions forestières (coupes, plantations...) à proximité de nids, en période de reproduction (mars à juin)</p>																																																				
Suivi de l'espèce	Sondage aléatoire (avec magnétophone) en mars avril sur 40 points de milieux favorables à établir dans les 3 ans puis tous les 6 ans																																																				

Annexe T 7.11

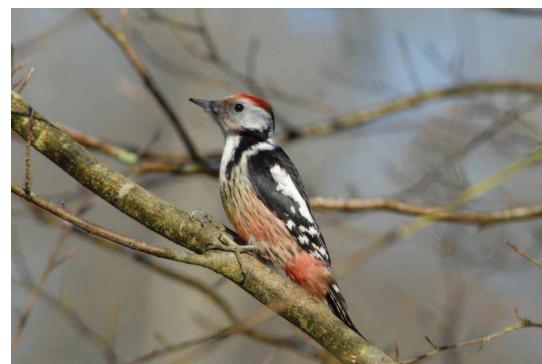
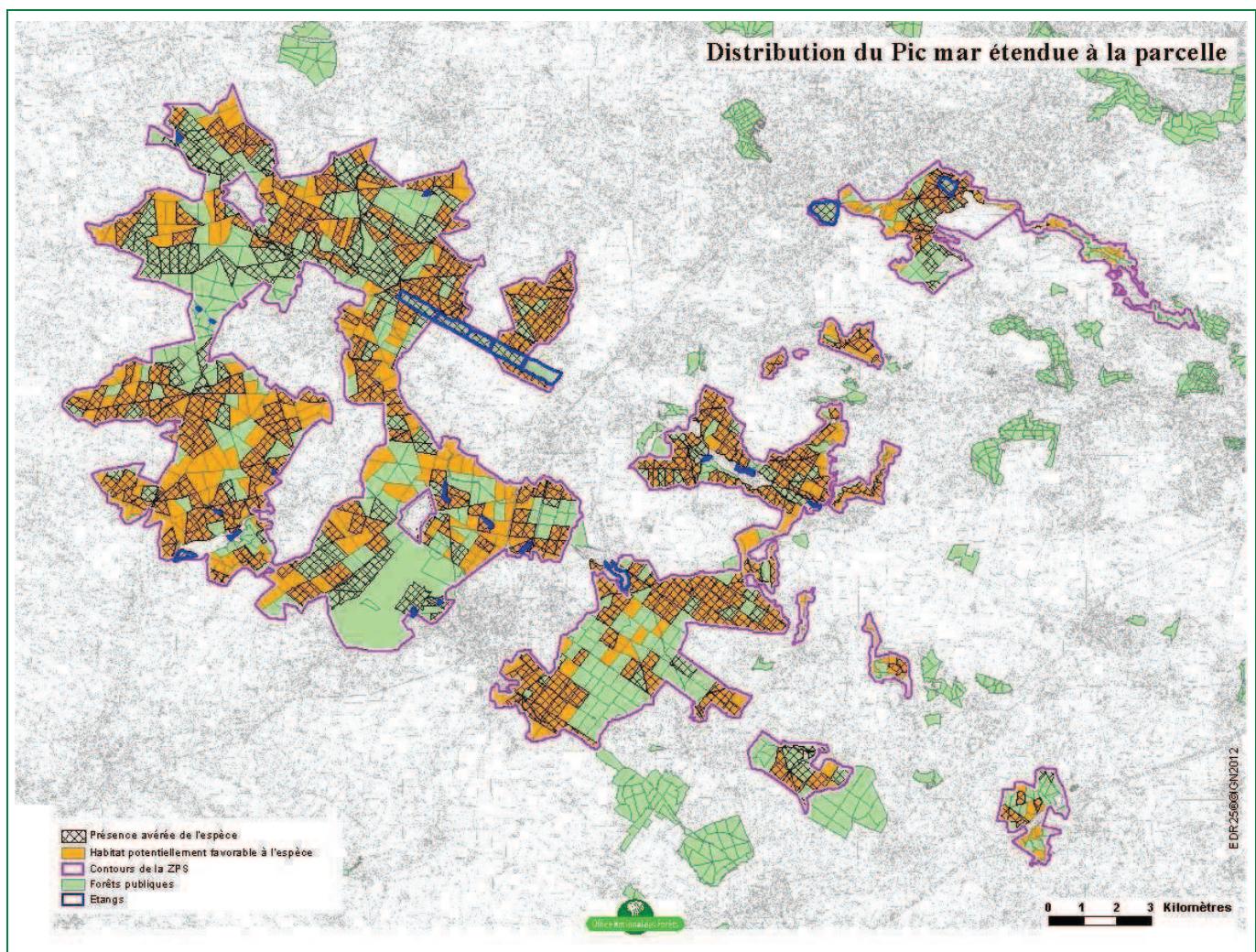


Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.12

Pic noir *Dryocopus martius* Code Natura 2000: A 236

Description	Taille: 45 -47 cm Envergure: 65 - 70cm Le plus grand pic européen (taille d'une corneille) Plumage noir, bec et œil clairs, tête ornée d'une calotte rouge un peu huppée pour le mâle, d'une tâche rouge à la nuque pour la femelle A la sortie du nid, jeunes au plumage +/- nuancé de brun, bec nettement plus court	
Ecologie et type d'habitat	Espèce sédentaire à large territoire ((200 à 500 ha) composé d'arbres de gros diamètre donc âgés (120 ans pour le Hêtre), d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, avec du bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) et des fourmilières. Le Pic noir fréquente les vieilles futaies feuillues ou résineuses pouvant renfermer des peuplements plus clairs ou arbustifs. Il utilise tous les types de peuplements et stades forestiers pour se nourrir ou pour creuser sa loge. En plaine, il préfère les hêtraies pour nicher et les résineux pour se nourrir mais creuse volontiers sa loge dans les pins. Solitaire hors de la période de reproduction, c'est un oiseau diurne qui défend un territoire limité aux environs du nid (quelques dizaines d'hectares)	
Régime alimentaire	Insectivore, le pic noir se nourrit de fourmis et d'insectes xylophages mais aussi de baies.	
Reproduction	La formation des couples dure de 10 à 15 semaines, les manifestations territoriales commencent dès janvier Pour creuser sa loge, le Pic noir recherche des arbres au fût dégagé sur plusieurs mètres, de bon diamètre (au moins 45 cm) et situé dans un environnement dégagé. Il s'attaque préférentiellement à un arbre malade ou mort. La loge, à entrée ovale de 12 cm de long, est forée sur le tronc ou sur une branche maîtresse verticale (hêtre, épicéa, pin, aulne, tremble, parfois chêne..) entre 5 et 20 m de hauteur. Cette loge peut être utilisée à plusieurs reprises. 4 à 5 œufs sont pondus en avril. Les jeunes élevés essentiellement par le mâle restent au nid durant 24 à 28 jours.	
Statuts juridiques	Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexe II de la convention de Berne Espèce protégée nationale en France	
EUROPE Répartition et Etat des populations	Le pic noir est présent dans le nord et le centre de la région paléarctique. Son statut de conservation est jugé favorable en Europe. On ne dispose cependant pas de données comparatives précises sur l'évolution des effectifs en Europe.	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	En France, il est présent dans presque toutes les régions sauf en Corse, une partie de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, du sud de la Provence. Il a atteint Finistère et Morbihan en Bretagne et la Manche en Normandie. Estimée à moins de 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000 puis entre 20 000 et 30 000 couples dans les années 2000, la population française actuelle est prospère. La répartition a complètement changé depuis une cinquantaine d'années. Auparavant, l'espèce nichait uniquement dans les régions montagneuses. En 1957, on note sa nidification en Côte d'Or et en 2004, il est présent dans presque toutes les régions.(Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux) En Ile de France , l'estimation de l'effectif était évalué à au moins 200 couples en 1995 (Source Les oiseaux d'Ile de France P le Maréchal G Lesaffre-2000). La population est sans doute encore en augmentation bien que presque tous les milieux favorables soient aujourd'hui occupés. Elle est estimée entre 300 et 500 couples en 2010.(Source: Groupe experts du présent DocOb). Il n'est pas considéré menacé ("Préoccupation mineure dans la liste rouge régionale").	

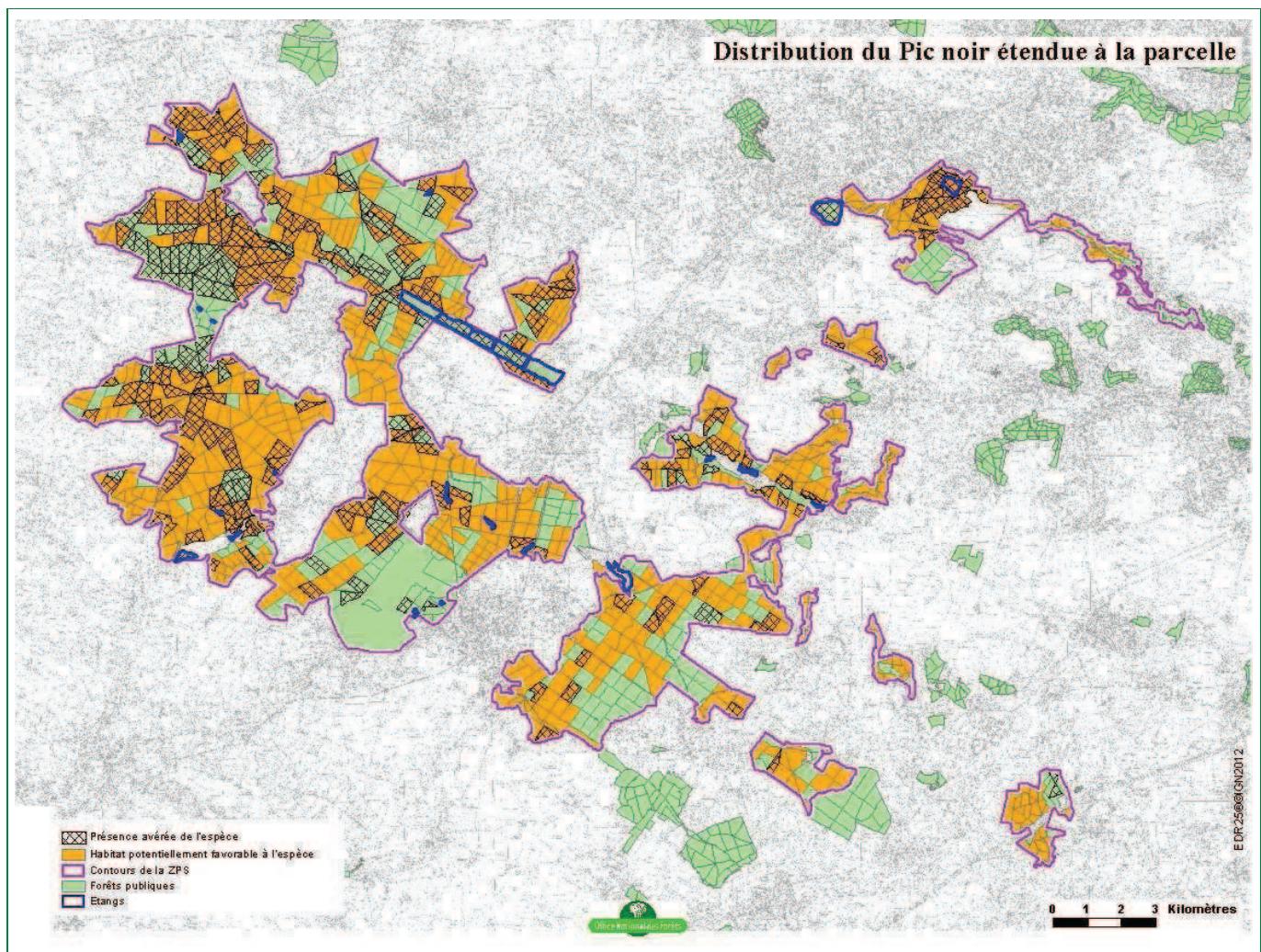
Annexe T 7.12

Pic noir <i>Dryocopus martius</i> Code Natura 2000: A 236 Dans la ZPS																																																					
Statut	Espèce nicheuse et sédentaire																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	Présent sur l'ensemble de la ZPS où il fréquente les futaies mélangées de feuillus ou résineux.																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> <tr> <td>Présence</td><td style="background-color: yellow;"></td><td style="background-color: yellow;"></td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <th>Mois</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>Jt</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td style="background-color: red;"></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
Etat des Populations	<p>Effectifs non connus (n'a jamais fait l'objet d'inventaires généralisés), on peut estimer les effectifs entre 30 à 60 couples (<i>Groupe experts du présent DocOb</i>)</p> <p>Espèce assez commune, les habitats favorables à l'espèce représentent près des 3/4 du territoire ZPS.</p>																																																				
Evolution de la population dans la ZPS	Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional																																																				
Stable	Majeur																																																				
Facteurs défavorables à l'espèce	<p><i>Nota:</i> Si l'espèce n'est pas menacée, sa prise en compte dans les pratiques forestières est importante du fait de son rôle indispensable à l'installation des autres espèces cavicoles.</p> <p>Exploitations forestières, dérangements lors de travaux forestiers (surtout en avril et mai) Disparition des arbres morts et dépérisants ou arbres porteurs de loges</p>																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>Porte essentiellement sur de bonnes pratiques sylvicoles :</p> <p><i>Conserver de vieux arbres sans branches basses</i> (prioritairement le Hêtre, en veillant à son renouvellement)</p> <p><i>Conserver des arbres morts et dépérisants en densité suffisante</i> Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : constituer une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, avec, s'ils sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins un arbre mort ou sénescent par hectare de 35cm de diamètre minimum, - et au moins 2 arbres par hectare, arbres à cavités visibles et/ou vieux ou très gros arbres <p><i>Conserver les arbres porteurs de loges</i> (important pour toute la faune cavicole) ainsi que le maximum d'arbres en contact lors du marquage de coupes, en particulier tous les hêtres.</p> <p><i>Créer des îlots de vieux bois (vieillissement et sénescence)</i>, en privilégiant les secteurs proches des sites de nids (Instruction ONF INS-09-T-71 d'octobre 2009 : objectif à terme des aménagements forestiers: 3 % d'îlots de vieux bois)</p> <p><i>Proscrire les interventions forestières</i> (coupes) à proximité de nids de mars à juin</p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p><i>Cartographie des loges</i> pour prise en compte dans la gestion puis vérification triennale de l'occupation des loges</p>																																																				

Annexe T 7.12



Photo Alain Perthuis



Annexe T 7.13

Sterne pierregarin *Sterna Hirundo* Code Natura 2000: A193

Description	<p>Taille: 34 - 37 cm Sterne de taille moyenne au plumage clair</p> <p>Adultes en période nuptiale: calotte noire, manteau et ailes gris clair, cou, ventre & sous-caudales blanc pur, bec rouge vif, pattes rouge orangé Jeunes: front blanc comme l'adulte en hiver, bec à racine orangée</p>	
Ecologie et type d'habitat	<p>Espèce migratrice, inféodée aux milieux aquatiques (lacs, rivières, littoral...), elle passe l'hiver en Afrique sub-saharienne. Elle est présente dans nos contrées de la fin mars à la mi-août.</p> <p>En période de nidification, elle niche généralement en colonie sur des îlots, des bancs de sable, de galets ou de graviers ou sur les dispositifs artificiels créés pour elle (radeaux de nidification)</p> <p>La fidélité au site est importante tant qu'il reste favorable (faible colonisation par les grandes herbes et les ligneux). La compétition pour les sites de nid est forte en début de saison et lorsque les nids sont proches les uns des autres.</p>	
Régime alimentaire	<p>Elle se nourrit surtout de poissons repérés en vol et capturés en plongeant, mais également de crustacés et d'insectes. L'eau doit être suffisamment claire pour permettre le repérage des proies en vol. Elle s'éloigne parfois de 5 à 10 km du nid pour chercher sa nourriture.</p>	
Reproduction	<p>Elle niche fréquemment en colonie mixte avec la Mouette rieuse et la Mouette mélancocéphale et souffre de la dominance de ces espèces qui occupent déjà leur nid lorsque la Sterne cherche à s'installer.</p> <p>Le nid est une dépression creusée dans le substrat, sur des terrains à faible recouvrement végétal. Il peut être nu, tapissé ou délimité par divers débris végétaux.</p> <p>La ponte de 1 à 3 œufs débute mi-mai.</p> <p>L'incubation dure 3 semaines et les jeunes s'envolent à l'âge de 3 à 4 semaines.</p>	
Statuts juridiques	<p>Annexe I de la Directive européenne oiseaux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn Espèce protégée nationale en France</p>	
EUROPE Répartition et Etat des populations	<p>En Europe, le statut de conservation est jugé favorable, la population est considérée comme globalement stable depuis 1990 (<i>Source: Cahiers d'Habitats Oiseaux</i>) même si des déclins nationaux ont été constatés dans les années 1990 (<i>Source : DocOb ZPS Boucle de Moisson</i>).</p> <p>La population est estimée entre 270 000 et 570 000 couples (<i>Source: BirdLife International, 2004</i>). Les effectifs les plus importants étant à l'Est(50 000 à 250 000 couples pour la Russie, 50 000 à 70 000 pour la Finlande et 40 000 à 55 000 pour l'Ukraine).</p> <p>En Europe de l'ouest, les populations les plus importantes sont aux Pays-Bas (18 000 à 19 500 couples), au Royaume-Uni (12 000) et en Allemagne (8 900 - 9 600).</p>	
FRANCE Répartition nationale et régionale Etat des populations	<p>En France, considérée comme non menacée, elle est classée en « préoccupation mineure » dans la Liste rouge des oiseaux de France (<i>Source: MNHN & Comité français UICN, 2008</i>).</p> <p>La population, estimée à 5 000 - 5 900 couples dans les années 2000 (<i>Dubois et al, 2008</i>), se divise en 3 populations distinctes: 2 000 couples pour la façade atlantique, 1 500 couples pour la zone méditerranéenne et 2 000 couples pour la population continentale répartie le long des fleuves et affluents.</p> <p>En Ile-de-France, la Sterne pierregarin est un nicheur assez rare apparu dans les années 1960.</p> <p>La population se répartit sur les vallées alluviales et se reproduit presque exclusivement sur les îlots des carrières de granulats. Les vallées de la Marne et de la Seine en amont de Paris accueillent l'essentiel des couples, le total régional étant estimé à 190-260 couples pour les années 2000.</p> <p>Les îlots très favorables peuvent héberger plus de 50 couples. Opportunistes, les colonies se déplacent au gré de l'évolution des milieux, ce qui rend parfois ardu le suivi annuel des populations.</p> <p>La tendance récente semble être à la diminution, avec notamment de plus faibles effectifs en Bassée en 2009 (Siblet, comm. or.), mais avec une répartition plus éclatée grâce à l'installation de radeaux sur les gravières.</p> <p>Elle est classée "Vulnérable" dans la liste rouge régionale.</p>	

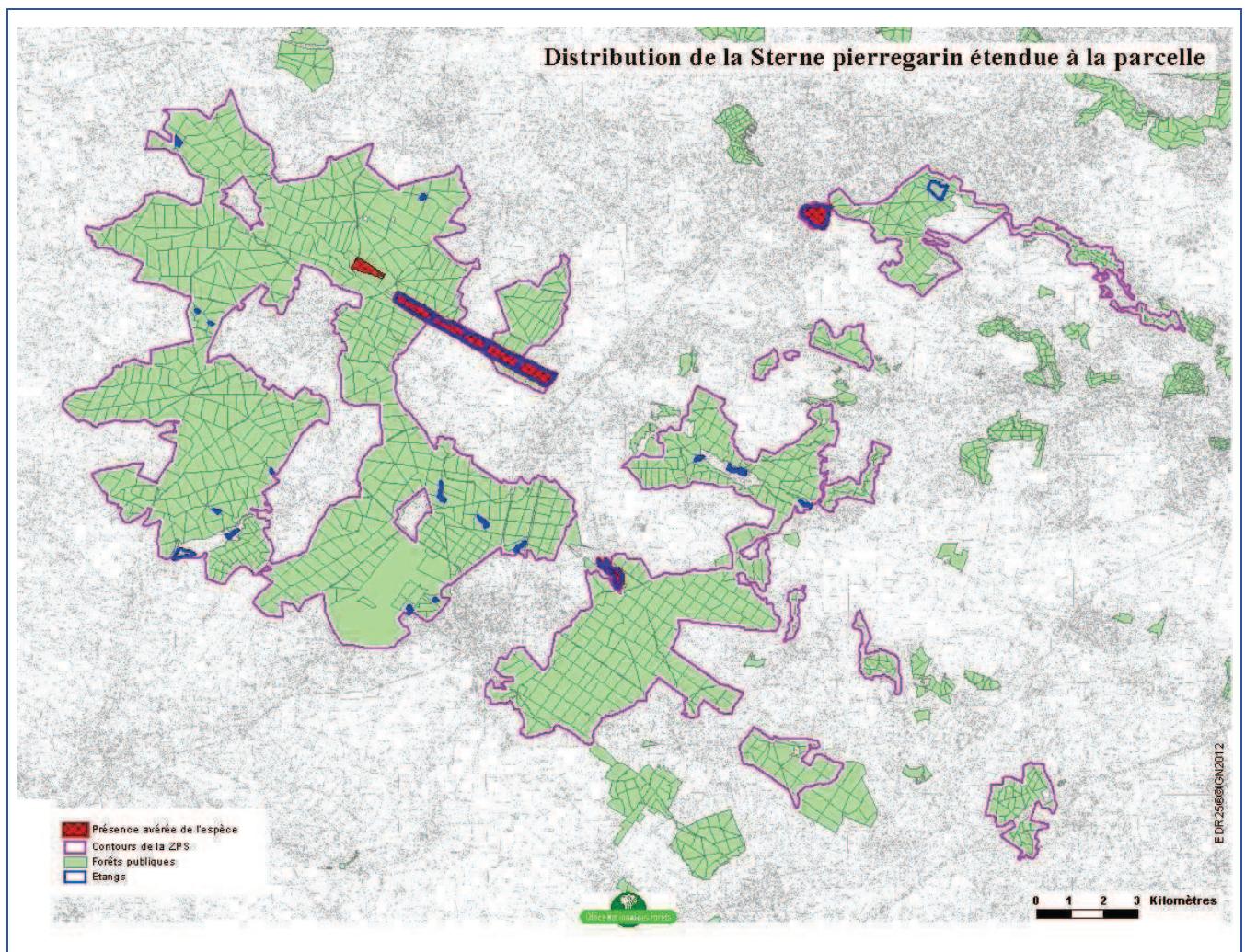
Annexe T 7.13

Sterne pierregarin <i>Sterna Hirundo</i> Code Natura 2000: A193																																																					
Dans la ZPS																																																					
Statut	migrateur, non nicheur																																																				
Secteurs, habitats fréquentés	Principalement la chaîne des étangs de Hollande, mais aussi Etang des Noës, Etang de la Tour en 2010																																																				
Période de présence dans la ZPS	<table border="1" style="margin-bottom: 10px;"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Présence</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>Mois</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>Jt</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr> <tr> <td>Période sensible</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Présence													Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Période sensible												
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Présence																																																					
Mois	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D																																									
Période sensible																																																					
Etat des Populations	<p><i>Selon la Synthèse faite dans le cadre du DocOb par le CORIF:</i> 100 données ont été relevées entre 1995 et 2008, et ce, entre les mois d'avril à septembre, le pic des observations ayant lieu en juin et juillet. L'essentiel des observations (88 sur 100) a été réalisé sur la chaîne des étangs de Hollande Aucune preuve de nidification n'a encore été apportée.</p> <p><i>Etat de la population:</i> L'effectif maximal observé le 21 août 2008 est de 17 individus sur la chaîne des étangs de Hollande. A l'étang des Noës, il est de 6 oiseaux le 6 juillet 2011</p>																																																				
Evolution de la population dans la ZPS																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau régional																																																					
Inconnu																																																					
Enjeu de conservation pour la ZPS au niveau national																																																					
Faible																																																					
Facteurs défavorables à l'espèce	Concurrence avec les autres Laridés (mouettes et goélands), la bernache du Canada Dérangements humains																																																				
Mesures de conservation & Propositions d'actions	<p>L'espèce n'est pas actuellement nicheuse sur la ZPS</p> <p><i>Créer et entretenir des habitats favorables</i> (substrat de graviers): Mise en place de radeaux artificiels (envisagée par le SMAGER sur la chaîne des étangs de Hollande) et/ou aménagement d'îlots sur certains secteurs favorables à l'espèce (étang de Pourras, étang des Noës) Un entretien annuel sera à prévoir pour garantir leur attractivité (maintien d'un couvert végétal limité)</p> <p><i>Limiter le dérangement et l'accès aux zones où l'espèce s'installera (avril à fin août):</i> activités de loisirs (divagation des chiens, pêche) mise en place d'une signalétique adaptée</p> <p><i>Contrôle de la population de sangliers, de la bernache du Canada</i></p>																																																				
Suivi de l'espèce	<p><i>Veille annuelle</i> après l'installation des radeaux (ou l'aménagement d'îlots) pour en juger de l'efficacité : 2 passages par aménagement entre mai et juillet pour contrôle du nombre de couples cantonnés, de couples reproducteurs et du succès de la reproduction</p>																																																				

Annexe T 7.13



Photo Frédéric Pelsy



Document d'objectifs Natura 2000

« Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Natura 2000 « FR 11 12011 »

CARTES : LISTE et ANNEXES

LISTE DES CARTES	COMMENTAIRES
LOCALISATION DU SITE	SITUATION DE LA ZPS EN ILE DE FRANCE : PAGE 14 DU DOCOB
CARTE OFFICIELLE (FSD) DES LIMITES DU SITE	CARTE DES CONTOURS DE LA ZPS : PAGE 9 DU DOCOB
PROPRIETES DU SITE	CARTE ANNEXE C1
AIRES PROTEGEES SUR LE SITE	CARTE ANNEXE C2
ACTIVITES HUMAINES	CARTES ANNEXES C3.1 ET C3.2
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (79/409)	CARTES INSEREEES DANS LES FICHES «OISEAUX» EN ANNEXES TABLEAUX T7.1 A T7.13

